COMMENTAIRE LITTERAL
SUR L'EPISTRE CANONIQUE
DE S. JACQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Joye dans les souffrances. Demander à Dieu la sagesse. Dieu auteur de tout bien. Parler peu, & écouter volontiers. Pratiquer la vérité qu'on connoît. La vraye Religion consiste dans les bonnes œuvres.

℣. 1. *Jacobus Dei & Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribubus, quæ sunt in dispersione, salutem.*

℣. 1. JAcque, serviteur de Dieu & de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, aux douze tribus qui sont dispersées, Salut.

COMMENTAIRE.

JACOBUS DEI SERVUS, DUODECIM TRIBUBUS. *Jacque, serviteur de Dieu, aux douze Tribus qui sont dispersées.* (a) Saint Jacque Evêque de Jérusalem, & Apôtre adresse son Epitre aux Fidéles convertis du Judaïsme, qui étoient répandus dans toutes les parties du monde. Les Juifs depuis les captivitez d'Assyrie, & de Babylone, s'étoient dispersez par toutes les Provinces & les Isles de l'Orient & de l'Occident. La plû-

(a) Τοῖς ἐν τῇ διασπορᾷ. *Confer* 1. *Petri* 1. *Initio. Syr, Dispersis inter Gentes.*

2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis:*

2. Mes freres, faites toute vôtre joye des diverses afflictions qui vous arrivent,

COMMENTAIRE.

part de ceux qui avoient été transportez au-delà de l'Euphrate, n'en étoient pas retournez; quoiqu'il en soit venu à Jérusalem, & dans la Judée, de toutes les douze Tribus, comme on l'a montré ailleurs. (*a*) Mais le nombre de ceux qui demeurérent dans l'Asie, dans l'Egypte, dans la Syrie, fut bien plus grand que le nombre de ceux qui en revinrent. Les Apotres, & les premiers Disciples de JESUS-CHRIST bien tôt aprés la Pentecôte, & la descente du S. Esprit, se partagérent en divers endroits & parcoururent diverses Provinces, prêchant par tout l'Evangile, sur tout aux Juifs, dont une grande partie embrassa le Christianisme, mêlant aux observations de la Loi, l'exercice de la Religion Chrétienne.

C'est à ces Israëlites des douze Tribus dispersées, que saint Jacque écrit cette Epître; & non pas, comme le veulent quelques Interprétes, (*b*) simplement aux Israëlites qui avoient été dispersez aprés la mort de saint Etienne, (*c*) ni même précisément à ceux qui n'étoient jamais revenus de leur ancienne captivité. Il parle en général à tous les Juifs convertis à JESUS-CHRIST, qui étoient hors de la Judée, en quelque pays qu'ils fussent, & par quelque occasion qu'ils y fussent allez. (*d*) Les Epîtres de saint Paul pour la plûpart sont plûtôt pour les Gentils convertis, parce qu'il étoit déclaré principalement Apôtre des Gentils; celle-ci est uniquement pour les Juifs devenus Chrétiens, de même que celle de saint Paul aux Hébreux, que nous venons d'expliquer; & celle de saint Pierre, que nous éxaminerons ci-aprés.

℣. 2. OMNE GAUDIUM EXISTIMATE. *Faites toute vôtre joye des diverses afflictions qui vous arrivent.* Les Juifs généralement parlant, étoient odieux, & méprisez presque par tout, à cause de la singularité de leurs maniéres, & de leur humeur peu sociable. Ceux qui avoient embrassé la Religion de JESUS-CHRIST, & qui joignoient les pratiques du Christianisme à celles du Judaïsme, se faisoient de nouveaux ennemis de tous leurs freres qui demeuroient dans l'incrédulité, & devenoient odieux de plus en plus aux Gentils, qui les regardoient comme les ennemis de la société, & les adversaires de leurs Dieux. Saint Jacque les anime à la patience, & leur dit qu'ils doivent mettre toute

(*a*) Dissertation sur le retour des dix Tribus dans leur pays, à la tête d'Ezéchiel.

(*b*) *Beda. Gagna. Riber. in Osee. Est. alii plures.*

(*c*) *Act.* VIII. 11. *Omnes dispersi sunt per regiones Judæa, & Samariæ.*

(*d*) *Vat. Grot. Men.*

10.3.140

LXXXIV

3. *Scientes quòd probatio fidei vestræ patientiam operatur.*	3. Sachant que l'épreuve de vôtre foi produit la patience.

COMMENTAIRE.

leur joye dans leurs souffrances. *Omne gaudium*; c'est-à-dire, une joye pleine, parfaite, entiére: (*a*) ou une joye qui surpasse toutes les joyes du monde; une joye totale, lorsque vous êtes exposez à diverses afflictions, ou à diverses épreuves: *Cum in tentationes varias incidentis.*

Les peines de cette vie sont des épreuves qui nous viennent de la part de Dieu. Il veut ou nous faire sentir nôtre foiblesse, ou affermir nôtre vertu, ou donner au monde des exemples de nôtre courage. Les premiers Chrétiens éprouvérent tout ce que la rage du démon, & la malice des hommes pûrent inventer contr'eux. Leurs freres, leurs parens, leurs amis, les étrangers leur déclarérent la guerre. JESUS-CHRIST le leur avoit ainsi prédit, (*b*) & il leur avoit donné l'exemple de la plus grande patience dans les persécutions les plus injustes, & les plus ourrées; il leur avoit dit, que c'étoit là le plus grand bonheur qui leur pût arriver, (*c*) puisqu'il leur méritoit la gloire éternelle. C'est la devise des vrais Chrétiens, que la souffrance: (*d*) *Gloriamur in tribulationibus*, disoit saint Paul. Et ailleurs: (*e*) *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.* Les Saints souffrent non-seulement patiemment, mais aussi volontiers, & avec joye, dit saint Bernard: (*f*) *Non modò patienter, sed & libenter, verùm & ardenter.*

℣. 3. SCIENTES QUOD PROBATIO FIDEI VESTRÆ PATIENTIAM OPERATUR. *Sachant que l'épreuve de vôtre foi, produit la patience.* L'épreuve où Dieu permet que nôtre foi soit mise en ce monde par les souffrances, perfectionne nôtre patience, la rend plus ferme, & plus constante, (*g*) & lui mérite enfin les couronnes, qui ne sont promises qu'à ceux qui persévérent jusqu'à la fin. (*h*) La vertu ne se perfectionne que par des actes réïterez. Les maux de la vie nous metrent dans l'occasion de pratiquer souvent la patience; ils nous endurcissent en quelque sorte au travail, & nous rendent plus forts dans l'adversité; non pas par eux-mêmes: car ce n'est ni l'affliction, ni l'endurcissement dans les maux, ni l'insensibilité des Stoïciens, qui font la patience; mais par la grace du Saint Esprit, qui nous fait souffrir avec résignation, ou avec joye, selon que cette grace est plus ou moins abondante en nous. La pa-

(*a*) *Confer.* 1 *Timoth.* I. 15. *Eccle.* XII. 13. *Vide Grot. Est. Men. alios.*
(*b*) *Matth.* X. 17. 19. 22.
(*c*) *Matth.* V. 12.
(*d*) *Rom.* V. 3.
(*e*) 2. *Cor.* XII. 10.
(*f*) *Bern. serm de Triplici genere bon.*
(*g*) *Est Grot.*
(*h*) *Matth.* X. 22.

Digitized by Google

4. *Patientia autem opus perfectum habet: ut sitis perfecti & integri, in nullo deficientes.*

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute maniére, & qu'il ne vous manque rien.

COMMENTAIRE.

tience Chrétienne, n'est point une vertu de Philosophe, ou un courage de guerrier; c'est une humble soumission à la volonté de Dieu, qui permet que nous soyons exposez à l'affliction, & qui nous donne la grace de n'y pas succomber.

Saint Paul aux Romains (*a*) semble dire quelque chose de contraire à ce que dit ici saint Jacque. L'Apôtre enseigne *que la patience produit l'épreuve.* Et saint Jacque dit, que *l'épreuve produit la patience.* Mais il est aisé de les concilier. *La patience*, c'est-à-dire, la soufftance des afflictions, *produit l'épreuve*, & nous rend éprouvez & agréables à Dieu. Et *l'épreuve*, c'est-à-dire, les maux & les tribulations par lesquelles Dieu nous éprouve, *produit la patience*, & nous rend plus humbles, plus soumis, plus patiens. C'est par l'exercice des souffrances, que nous acquérons l'habitude de la patience.

℣. 4. PATIENTIA AUTEM OPUS PERFECTUM HABET. *La patience doit être parfaite dans ses œuvres.* Le Grec: (*b*) *Que la patience soit parfaite dans ses œuvres;* ou *que l'œuvre de la patience soit parfait.* Ne vous lassez point au milieu de vos souffrances; persévérez jusqu'à la fin. Ne laissez point vôtre ouvrage à demi; achevez-le & le perfectionnez: demeurez attaché à la croix comme JESUS CHRIST, jusqu'à la mort; afin qu'en mourant vous puissiez dire avec lui: (*c*) *Tout est consommé;* j'ai achevé l'ouvrage que vous m'aviez imposé. (*d*)

Autrement: *Que l'œuvre de vôtre patience soit parfait*, qu'il n'y manque rien; souffrez non-seulement avec soumission, mais avec joye. Souffrez non seulement les petites, mais aussi les grandes épreuves; non pendant un certain tems, mais jusqu'à la fin. Que vôtre patience soit libre, constante, joyeuse, persévérante, animée par la charité, soutenuë par l'espérance, produite par la grace intérieure du Saint Esprit, qui donne la forme & le mérite à nos bonnes actions. Tertullien (*e*) montre par une longue induction, qu'il n'y a nulle vertu, sans patience. La foi, l'espé-

(*a*) *Rom.* v. 4. Ἡ θλῖψις ὑπομονὴν κατεργάζεται. *Jacob.* I. 2. Τὸ δοκίμιον ὑμῶν τῆς πίστεως κατεργάζεται ὑπομονήν.

(*b*) Ἡ δὲ ὑπομονὴ ἔργον τέλειον ἔχετω. *Plures Codd. Latini emendati, opus perfectum habeat antiq. Italica à Martianao. edita. Sufferentia autem opus consummatum habeat. Oecum.* Οὐκ εἶπε τὴν ὑπομονὴν ὁριστικῶς, ὅτι ἔργον τέλειον ἔχει. Ἀλλὰ προστακτικῶς, ἔχετω.

(*c*) *Joan.* XIX. 30.

(*d*) *Joan.* XVII. 4.

(*e*) *Tertull. de Patientia, cap.* II. 12.

5. *Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet à Deo, qui dat omnibus affluenter, & non improperat: & dabitur ei.*

5. Que si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement, sans reprocher *ses dons*, & la sagesse lui sera donnée.

COMMENTAIRE.

rance, & la charité ne seroient point, sans la patience. *Fides quam Christi patientia induxit; spes quam hominis patientia expectat; dilectio, quam Deo magistro patientia comitatur.*

UT SITIS PERFECTI ET INTEGRI, IN NULLO DEFICIENTES. *Afin que vous soyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute maniére, & qu'il ne vous manque rien.* Que la victime de vôtre patience ait toutes les qualitez d'une hostie parfaite; qu'elle soit saine, entiére, sans tache, & sans défaut: & que comme un holocauste d'agréable odeur, il brûle sur l'autel jusqu'à la derniére partie, sans qu'il en reste la moindre chose. De cette sorte vous serez vous-mêmes parfaits & accomplis aux yeux de Dieu, sans qu'il vous manque rien dans les dons spirituels de la grace: *Ita ut nihil vobis desit in ulla gratia*, comme dit saint Paul; (*a*) ou afin qu'il ne manque rien à vôtre mérite, & à vos récompenses; ou afin qu'il ne manque rien à vôtre patience; qu'elle persévére jusqu'à la fin, & qu'elle ne se laisse abattre par aucune disgrace. *Ita ut nihil vobis desit.* On peut traduire le Grec: (*b*) *Ensorte que vous ne décheïez point;* ou que vous ne tombiez pas en défaillance, avant que d'arriver au bout de vôtre carriére.

℣. 5. SI QUIS AUTEM VESTRUM INDIGET SAPIENTIA. *Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu.* Les Hébreux sous le nom de sagesse, renferment ordinairement toutes les vertus morales, & principalement celles qui consistent dans la pratique des devoirs de la vie civile, & souvent même celles qui regardent l'exercice de la piété, & de la Religion. Quelquefois ils entendent la connoissance des véritez, tant spéculatives que pratiques, tant naturelles que surnaturelles. Enfin quelquefois ils comprennent sous ce nom la prudence, la ruse, l'industrie. En cet endroit saint Jacque entend ou la sagesse proprement dite, qui consiste à connoître les choses divines, & morales, qui ont rapport au salut, & à l'éternité. Si au milieu des persécutions & des traverses dont vous êtes environnez, vous manquez de lumiéres, pour discerner ce que Dieu demande de vous dans ces circonstances où vous vous trouvez; adressez-vous à lui, & soyez assurez qu'il ne vous refusera pas ce que vous lui demanderez. Si la maxime que je

(*a*) 1. Cor. I. 7.

(*b*) Ἐν μηδενὶ λειπόμενοι.

6. Postulet autem in fide, nihil hæsitans: qui enim hæsitat similis est fluctui maris, qui à vento movetur & circumfertur.

6. Mais qu'il la demande avec foi, sans aucun doute. Car celui qui doute, est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté çà & là par la violence du vent.

COMMENTAIRE.

viens de vous proposer, de vous réjoüir dans vos afflictions, vous paroît dure & impraticable, adressez vous à Dieu, & il vous donnera la sagesse, qui vous en découvrira toute la vérité, & l'excellence.

QUI DAT OMNIBUS AFFLUENTER, ET NON IMPROPERAT. *Qui donne à tous libéralement, sans reprocher ses dons.* Le Grec: (*a*) *Qui donne à tous simplement, & qui ne fait point de reproche.* Dans le style des Hébreux, simple, simplement, simplicité, quand on parle de donner, marque la liberalité, l'abondance; donner avec bonté, avec effusion de cœur, & sans acception de personnes. Ainsi dans saint Matthieu, (*b*) *l'œil simple*, marque la libéralité, par opposition à *l'œil mauvais*, qui signifie l'envie, & l'avarice. Et dans saint Paul: (*c*) *Que celui qui donne, le fasse avec simplicité.* Et ailleurs: (*d*) *Altissima paupertas abundavit in divitias simplicitatis eorum.* Leur pauvreté a produit les richesses d'une extrême liberalité. Et encore: (*e*) *Ut abundetis in omnem simplicitatem.* Que vous fassiez des largesses abondantes.

Si donc vous avez besoin de sagesse; & qui n'en a pas besoin? Disons plûtôt: Puisque vous avez tous un besoin continuel de la lumiére de la sagesse, & des graces du Ciel, pour connoître les véritez du salut, & pour pratiquer utilement la vertu, sur tout la patience dans les maux: Adressez-vous à celui qui est la source de tous les biens; & ne craignez point qu'il insulte à vôtre pauvreté, ou qu'il se plaigne de vos assiduitez, ou que dans la suite il vous reproche ce qu'il vous aura donné. Il se tient honoré de nos priéres, il n'attend rien de nous, il donne sans espérance, & sans intérêts. Si au jour du Jugement il vous fait des reproches, ce sera ou de vôtre indifférence à lui demander, ou de vôtre négligence à faire profit de ses graces, ou du mépris que vous aurez fait de ses dons. Les hommes donnent peu, & demandent beaucoup. Dieu donne tout, & ne demande que vôtre bonheur, & vôtre sanctification. Il ne se plaint pas que vous ne lui ayez rien rendu; mais que vous ne vous soyez pas rendu heureux par l'usage de ses dons.

(*a*) Αἰτείτω παρὰ τοῦ διδόντος Θεοῦ πᾶσιν ἁπλῶς, καὶ μὴ ὀνειδίζοντος. *Antiq. Italica. Qui dat omnibus simpliciter, & non improperat.*

(*b*) *Matth.* VI. 22.

(*c*) *Rom.* XII. 8.

(*d*) 2. *Cor.* VIII. 2.

(*e*) 2. *Cor.* IX. 11.

7. *Non ergo æstimet homo ille quòd accipiat aliquid à Domino.*

7. Il ne faut donc pas que celui-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur.

COMMENTAIRE.

℣. 6. POSTULET AUTEM IN FIDE, NIHIL HÆSITANS. (a) *Mais qu'il la demande avec foi, sans aucun doute.* On ne demande jamais à Dieu, qu'on ne croye en lui; (b) mais on peut lui demander, & croire en lui, sans obtenir l'effet de ses priéres, parce qu'on ne demande pas avec une ferme foi, & avec une confiance entiére en sa miséricorde. Une foi vive, & animée par la charité, demande toûjours utilement & efficacement. Si Dieu vouloit ne pas donner, il ne nous inviteroit pas si souvent à lui demander. *Demandez*, dit-il, (c) *& vous recevrez; cherchez & vous trouverez; frappez à la porte, & on vous ouvrira.* Et ailleurs: (d) *Je vous dis en vérité, que tout ce que vous demanderez, vous sera donné.*

Mais d'où vient donc que les plus grands Saints, & les plus parfaits demandent souvent des choses, qu'ils ne reçoivent pas? Ce n'est pas toûjours parce qu'ils demandent mal, mais ou parce qu'il ne leur est pas expédient de le recevoir, ou parce que Dieu leur donne quelque chose de meilleur: *Quando non dat, ideo non dat, ne obsit quod dat*, dit saint Augustin; (e) ou enfin, il différe à leur donner pour exercer leur patience, & leur vertu: *Non exaudit ad voluntatem, exaudit ad salutem.* (f) Rien n'est plus contraire à la véritable oraison que la défiance, & le doute. Moyse ayant témoigné de la défiance, lorsqu'il frappa le rocher de Cadés, en disant: (g) *Ecoutez, rebelles, pourrons-nous vous tirer de l'eau de ce rocher;* le Seigneur offensé l'exclut de l'entrée de la terre Promise: *Puisque vous n'avez point crû en moi, & que vous ne m'avez point glorifié en présence de mon peuple, vous n'introduirez point les Israëlites dans le pays que je leur ai promis.*

QUI ENIM HÆSITAT, SIMILIS EST FLUCTUI MARIS. *Car celui qui doute est semblable au flot de la mer.* La mer agitée par les vents, est dans un trouble & un mouvement continuel. Ainsi une ame dans la défiance, & dans le doute, est toûjours flottante & incertaine. Et comment dans cet état peut-elle adresser ses priéres à Dieu, & lui demander ce dont elle a besoin? Comment peut-elle trouver l'attention & le recüeillement nécessaires pour bien prier? D'une part, la vûë de ses péchez,

---

(a) Μηδὲν διακρινόμενος. *Nihil discernens, nihil ambigens. Antiq. Ital. nihil dubitans.*

(b) *August. serm 36. de Verbis Domini, nunc 115. Si fides defecit, oratio perit... fides est fons orationis.*

(c) *Matth.* VII. 7. *Luc.* XI. 10. 11.

(d) *Marc.* XI. 24.

(e) *August. in Psal.* LXXXV.

(f) *Idem ad Psal.* XXI. *enarr.* 2. n. 4.

(g) *Num.* XX. 10.

8. *Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.*

9. *Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua.*

8. L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant en toutes ses voyes.

9. Que celui d'entre *nos* freres, qui est dans la bassesse, se glorifie de sa *véritable* élevation.

COMMENTAIRE.

& de son indignité la retiennent; d'autre part, la considération des bontez de Dieu, l'excitent à prier. Au milieu de ces incertitudes, comment prier avec confiance. Bannissez donc toutes ces agitations d'esprit, & mettez toute vôtre assurance en la miséricorde de Dieu. (*a*)

℣. 7. NON ERGO ÆSTIMET HOMO ILLE. *Qu'il ne s'imagine pas qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur.* La disposition où il est, met un obstacle invincible à la bonté de Dieu. Il n'a ni foi, ni confiance, ni espérance en lui; & comment pourroit-il former une bonne priére, & honorer Dieu, en lui adressant ses vœux, & ses demandes? Deux défauts ordinaires empêchent l'effet de nos priéres: la présomption, & la défiance. La présomption irrite la miséricorde de Dieu: la défiance l'offense. L'humilité & la confiance sont les deux aîles de l'oraison. Dieu veut que nous connoissions nôtre indigence; mais il ne veut pas que nous oublyions sa puissance, & sa bonté.

℣. 8. VIR DUPLEX ANIMO. *L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant dans toutes ses voyes*, & dans toute sa conduite. (*b*) Ce partage de l'esprit n'est pas seulement la dissipation, & le manque de recüeillement dans la priére; c'est principalement l'inconstance dans la conduite de la vie; l'incertitude dans ses résolutions, tantôt arrêté au bien, & tantôt livré au mal. Tantôt réglé, tantôt déréglé; tantôt à Dieu, tantôt au monde; tantôt intrépide jusqu'à la témérité, & tantôt moû, jusqu'à la lâcheté. *Assidua mutatio præpositi, & nusquam residentis animi volutatio, ac vitæ pendens*, comme l'appelle Sénéque. Or rien n'est plus opposé à l'esprit du Christianisme, & à l'esprit de priére, que cette inconstance, & cette instabilité de conduite; elle marque une foi chancelante, & par conséquent vaine, & incapable d'obtenir ce qu'elle demande à Dieu dans l'oraison. Voyez le ℣. 7.

℣. 9. GLORIETUR AUTEM FRATER HUMILIS IN EXALTATIONE SUA. *Que celui d'entre nos freres qui est dans la bassesse, se*

(*a*) *Clem. Epist. ad Corint.* §. 23. Μὴ διψυχῶμεν, μηδὲ ἐνδαλλέσθω ἡ ψυχὴ ἡμῶν ἐπὶ ταῖς ὑπερβαλλούσαις, καὶ ἐνδόξοις δωρεαῖς αὐτοῦ. *Herm. lib. 2. mand. 9.* Ἆρον σεαυτὸν τὴν διψυχίαν, καὶ μηδὲν ὅλως διψυχήσῃς αἰτήσασθαι παρὰ τοῦ Θεοῦ, &c.

(*b*) *Oecumen.* Διψυχον ἄνδρα, τὸν ἀνεπέρειστον, τὸν ἀνήρικτον λέγει. Τὸν μήτε πρὸς τὰ μέλλοντα παγίως, μήτε πρὸς τὰ παρόντα ἀσφαλῶς ἠδρασμένον. *Antiq. Ital. Homo duplici corde.*

glorifie

10. *Dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos fœni transibit.*

10. Et au contraire, que celui qui est riche *se confonde* dans son véritable abaissement; parce qu'il passera comme la fleur de l'herbe.

11. *Exortus est enim sol cum ardore, & arefecit fœnum, & flos ejus decidit, & decor vultûs ejus deperiit: ita & dives in itineribus suis marcescet.*

11. Car le soleil se leve avec une ardeur brûlante, l'herbe se séche, la fleur tombe, & perd toute sa beauté; ainsi le riche sécho-ra, & se flétrira dans ses voyes.

COMMENTAIRE.

glorifie de sa véritable élevation. Il a proposé dés le commencement un paradoxe, en disant que les afflictions étoient le plus grand bonheur qui pût arriver à un Chrétien. Ici il en propose un autre, qui est, que l'état d'humiliation & de bassesse où l'on se réduit par un principe de Religion, & dans un esprit de foi, est la plus solide gloire, & la plus réelle élevation où un homme puisse parvenir. Si le monde vous traite avec mépris, & s'il vous tient dans la bassesse, & dans l'obscurité, ne vous en affligez point: Que la vûë des récompenses éternelles vous reléve le courage, & que la qualité d'enfans de Dieu, & de serviteurs de JESUS-CHRIST vous tienne lieu des plus grands titres de dignité, & de la plus belle gloire dont vous pourriez joüir, selon le monde.

℣. 10. DIVES AUTEM IN HUMILITATE SUA. *Que celui qui est riche, se confonde dans son véritable abaissement.* Que celui de nos freres qui est dans l'élevation, & dans l'abondance, se croye véritablement pauvre, & dénué des vrais biens; (*a*) non que les richesses temporelles soient absolument incomparibles avec la Religion Chrétienne, & avec l'humilité de cœur, & la pauvreté d'esprit, qui sont des vertus essentielles au Christianisme; mais à cause du danger continuel de s'élever d'orgüeil, (*b*) & de s'attacher aux biens de ce monde, auquel sont exposez les riches.

D'autres (*c*) l'entendent ainsi: Que les riches selon le monde se glorifient, s'ils le veulent, dans leurs richesses, & dans l'éclat de leur dignité. Ils ont certainement plus à se confondre, & à s'humilier, qu'à se glorifier, & à s'élever; leur élevation toute mondaine, est une vraye bassesse, le seul usage qu'ils peuvent faire de leurs richesses pour le salut, est de les mépriser, & d'en faire part aux pauvres. Tout cet éclat qui les environne, est comme la fleur de l'herbe des prairies, elle se fane dans un jour.

℣. 11. EXORTUS EST SOL CUM ARDORE. *Le Soleil se leve*

(*a*) *Grot. Est Menoc.*
(*b*) *August. serm. 5. de Verbis Domini. Vermis divitiarum est superbia.*
(*c*) *Beda, D. Thom. Lyr, alii plerique.*

12. *Beatus vir, qui suffert tentationem: quoniam cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.*

12. Heureux celui qui souffre patiemment les tentations, & les maux; parce que lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

COMMENTAIRE.

avec une ardeur brûlante. Telle est la condition des riches qui mettent leur confiance dans leurs richesses: ils ressemblent à une plante qui est en fleur, & dans toute sa beauté; mais tout cela passe dans un moment: *Flores natura in diem gignit, magna hominum admonitione, quæ spectatissimè floreant, celerrimè marcescere.* (a) Le Soleil se leve avec une ardeur brûlante; & la fleur se fanne. Ainsi le riche qui paroît aujourd'hui avec tant d'éclat, tombera par la mort dans le mépris, dans l'oubli, dans une nudité affreuse: *Ita & dives in itineribus suis marcescet.* (b) Le riche se flétrira dans ses voyes; il tombera comme une fleur au milieu de sa plus grande prospérité; vous le voyez marcher avec pompe, tout tremble & fléchit sous ses pas. Il sera renversé au milieu de sa course: *In itineribus suis*; il court avec rapidité à sa perte; s'il monte au plus haut de la prospérité, ce ne sera que pour faire une chûte plus mortelle: (c) *J'ai vû l'impie dans toute sa gloire, il étoit élevé comme les cédres du Liban; j'ai passé, & il n'étoit plus.*

℣. 12. BEATUS QUI SUFFERT TENTATIONEM. *Heureux celui qui souffre les tentations*, & les épreuves ausquelles Dieu expose sa patience; c'est la voye par laquelle Dieu veut le conduire au bonheur éternel: *Lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie.* Une couronne toûjours fleurie, & toûjours verte, fort différente de ces couronnes de fleurs qui se flétrissent, & qui se passent; il sera couronné d'une gloire éternelle & infinie dans le Ciel. Dans les combats si célébres de la Gréce, les athletes donnoient des preuves de leur adresse & de leur courage aux yeux de tout le pays rassemblé pour voir ce spectacle. On ne couronnoit personne qui n'eût combattu, ou couru suivant les regles. Il en est de même dans le combat spirituel que nous avons entrepris. Dieu ne couronnera que ceux qui auront donne des preuves de leur valeur: (d) *Non coronabitur nisi qui legitimè certaverit.* Les peines & les afflictions ausquelles Dieu permet que nous soyons exposez, sont les épreuves qui nous mériteront la couronne.

(a) *Plin. lib. 21. cap. 1. Hist. Natural.*

(b) *Antiq. Ital. Sic & locuples in actu suo marcescit.* Ὅτω καὶ πλούσιος ἐν τοῖς πορείαις αὐτοῦ μαρανθήσεται.

(c) *Psal.* XXXVI. 36.

(d) 2. *Timoth.* II. 9.

13. *Nemo cùm tentatur, dicat, quoniam à Deo tentatur: Deus enim intentator malorum est: ipse autem neminem tentat.*

13. Que nul ne dise, lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente. Car Dieu est incapable de tenter, & de pousser au mal.

COMMENTAIRE.

℣. 13. NEMO CUM TENTATUR, DICAT QUONIAM A DEO TENTATUR. *Que nul ne dise lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente.* Le nom de tentation a deux sens: (*a*) il se prend pour les épreuves, & les maux ausquels Dieu permet que nous soyons exposez, & ausquels il nous expose lui-même quelquefois, comme lorsqu'il tenta Abraham, en lui demandant qu'il lui offrît son fils en sacrifice. (*b*) Il s'explique aussi des tentations intérieures ou extérieures, par lesquelles l'ennemi de nôtre salut essaye de nous séduire, & de nous faire tomber dans ses piéges, soit qu'il employe pour cela les caresses, les terreurs, ou les promesses. En ce dernier sens Dieu ne peut tenter personne. Il ne cherche point nôtre malheur, & ne prend pas plaisir à nôtre perte: (*c*) *Non enim delectaris in perditionibus nostris.* Dieu nous éprouve, mais le démon nous tente, dit Tertullien: *Diabolus tentat, Deus probat.* Quelques anciens Hérétiques, comme Simon, Appellés, Hermogenes, Valentin, Marcion, Manés, reconnoissoient deux principes, un bon, & l'autre mauvais; l'un qui nous portoit au mal, & l'autre qui nous portoit au bien. Saint Jacque réfute ici en passant leur opinion. Dieu ne peut jamais nous porter au mal, il cesseroit plûtôt d'être Dieu. Il n'y a qu'un Dieu, & un principe. Celui qui nous porte au mal, est le démon, ennemi de Dieu & des hommes. Dieu ne peut être auteur de ce qu'il défend, & de ce qu'il punit: (*d*) *Deus non est autor eorum, quorum est ultor.*

DEUS AUTEM INTENTATOR MALORUM EST. (*e*) *Dieu est incapable de tenter, & de pousser au mal.* Il peut bien tenter, comme nous l'avons dit, quand il s'agit de nous porter au bien, ou de nous affermir dans la vertu, ou de nous procurer des occasions de le servir; c'est ainsi que Moyse disoit aux Hébreux: (*f*) *Le Seigneur vôtre Dieu vous tente, pour savoir si vous l'aimez.* Il n'ignore pas vos dispositions, mais il veut les faire connoître au monde, & vous les fait connoître à vous-

(*a*) *Vide Est. Menoc. August. lib. 2. de Consensu, cap 30 Alia significatione intelligitur tentatio seductionis, alia probationis.*

(*b*) *Genes.* XXII. 1. *Tentavit Deus Abraham.*

(*c*) *Tob.* III. 22. & *Sap.* I. 13. *Deus mortem non fecit, nec delectatur in perditione vivorum.*

(*d*) *Fulgent. lib. 1. ad Monim.*

(*e*) *Antiq. Ital. Deus autem malorum tentator non est.* Ὁ γὰρ Θεὸς ἀπείρατος ἐστι κακῶν.

(*f*) *Deus.* XIII. 3.

14. *Unusquisque verò tentatur à concupiscentia sua abstractus, & illectus.*

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte & qui l'attire dans le mal.

COMMENTAIRE.

mêmes; il est incapable de vous tenter, & de vous tendre des piéges pour vous faire tomber dans le péché. (*a*)

Quelques-uns traduisent le Grec dans un autre sens: (*b*) Dieu n'est point capable d'être tenté pour le mal; il ne connoît ni le péché, ni ce qui peut y conduire & y engager. En un mot il ne peut ni y être sollicité, ni y solliciter les autres. (*c*) Autrement: *Dieu ne tente point les méchans*, mais les bons. Il tente Abraham, il éprouve David, il tente son peuple; mais il laisse les méchans marcher dans leurs voyes, il permet au démon de les tenter, & de les séduire. (*d*) D'autres enfin traduisent: *Intentator malorum*, comme s'il y avoit *dissuasor malorum*. Il nous éloigne du mal, il nous en dissuade. Mais les deux premiéres explications sont les meilleures.

℣. 14. UNUSQUISQUE TENTATUR A CONCUPISCENTIA SUA. (*e*) *Chacun est tenté par sa propre concupiscence.* La concupiscence est ce foyer de péché, ce penchant au mal, cet amour déreglé du plaisir, de l'excellence, de la science, de la gloire que nous ressentons tous au-dedans de nous, depuis le péché originel. Voilà la vraye source de nos tentations. Si nous n'avions pas cet ennemi au-dedans de nous-mêmes, nous n'aurions à craindre ni l'attrait des plaisirs défendus, ni la séduction des objets qui frapent nos sens, ni les suggestions du démon. Tout ce qui nous seroit présenté de contraire à l'ordre, à la justice, à la vérité, à la raison, nous révolteroit, & nous n'y pourrions même penser qu'avec répugnance, & qu'avec horreur. C'est donc proprement la concupiscence qui nous emporte, & qui nous entraîne dans le mal; parce que c'est elle qui est la premiére source de toute la corruption qui est en nous, que c'est elle dont se servent nos ennemis pour nous séduire, & que sans elle tous leurs attraits & leurs tentations ne nous toucheroient point. Elle nous entraîne, mais sans imposer de nécessité; elle nous séduit, parce que nous ne lui résistons pas; elle nous sollicite, mais elle ne nous force pas.

℣. 15. CONCUPISCENTIA CUM CONCEPERIT, PARIT PEC-

(*a*) *Tertull. de orat. cap. 8. Absit ut Dominus tentare videatur, quasi aut ignoret fidem cujusque, aut dejicere sit consentiens. Diaboli est infirmitas & malitia.*

(*b*) Ἀπειρασὸς ἐστι κακῶν.

(*c*) *Oecumen. Cajet. Est. Men. Pisc. Vorst. Erasm.*

(*d*) *Clem. Constit. lib. 2. cap. 8. Salmeron.*

(*e*) *Antiq. Ital. Unusquisque tentatur à sua concupiscentia, abducitur, & alliditur.*

15. *Deinde concupiscentia cùm conceperit, parit peccatum : peccatum verò cùm consummatum fuerit, generat mortem.*

16. *Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.*

15. Et ensuite quand la concupiscence a conçû, elle enfante le péché; & le péché étant accompli, engendre la mort.

16. Ne vous y trompez donc pas, mes chers freres.

COMMENTAIRE.

CATUM. *Quand la concupiscence a conçû, elle enfante le péché.* L'Apôtre saint Jacque distingue ici les dégrez par lesquels l'homme tombe dans le péché & dans la mort. Premiérement la concupiscence nous sollicite au mal; nous nous laissons ébranler, nous succombons, le péché est conçû; nous le commettons, il est enfanté; lorsqu'il est commis, (*a*) il nous donne la mort: *Generat mortem.* Il tuë nôtre ame, & nous mérite la damnation. La mort de l'ame, le péché, & le consentement au péché, ne sont distinguez que par la pensée; car lorsque nous commettons l'action extérieure, l'ame a déja souffert le coup de la mort. Il semble qu'en cet endroit saint Jacque veüille marquer sous le nom de mort, la condamnation de Dieu, & le malheur éternel.

Les Hébreux se servent assez souvent de cette similitude, du plaisir, de la conception, de l'enfantement, (*b*) quand ils veulent marquer les divers dégrez du péché. Les sentimens, & les mouvemens de la concupiscence ne sont pas des péchez, quoi qu'ils soient des fruits du péché. Si saint Paul les a quelquefois appellez péchez, (*c*) il n'entend pas qu'ils nous rendent coupables devant Dieu, à moins que nous n'y consentions; ils ne peuvent nuire qu'à ceux qui n'y résistent pas, & ils sont un sujet de victoire pour ceux qui les combattent. (*d*)

℣. 16. NOLITE ERRARE. ℣. 17. OMNE DATUM OPTIMUM DESURSUM EST. *Ne vous y trompez point. Toute grace excellente, & tout don parfait vient d'enhaut.* Plusieurs Juifs donnoient trop à la force du libre-arbitre. Les Pharisiens sur tout croyoient pouvoir par eux-même résister à la concupiscence, & pratiquer la Loi, sans avoir besoin de la priére, & des graces de Dieu. (*e*) Saint Jacque prévient les fidéles contre cette dangereuse présomption. Ne vous y trompez point; ne vous attribuez pas le mérite de vos bonnes œuvres, ni la force de résister par

(*a*) *Vide August. homil. 42. inter 50. cap 8. Si consenseris, si amplexatus fueris, concipis, &c. Vide & lib. 5. contra Julian. & alibi.*

(*b*) *Job* XV. 35. *Psal.* VII. 15. *Isai.* LIX. 4.

(*c*) *Rom.* VII. 20. 23. 25. VIII. 2.

(*d*) *Concil. Tridens. sess. 5. Manere in baptizatis concupiscentiam, vel fomitem, hac sancta Synodus fatetur & sentit, Quæ cum ad agonem relicta sit, nocere non resistentibus, sed viriliter per Christi Jesu gratiam repugnantibus non valet; quinimo qui legitimè certaverit, coronabitur.*

(*e*) Voyez le Commentaire sur S. Luc XVIII. p. 12. & Grot. Tirin, Cornel. & nôtre Dissertation sur les Sectes des Juifs.

17. *Omne datum optimum, & omne donum perfectum, desursùm est; descendens à Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.*

17. Toute grace excellente, & tout don parfait vient d'enhaut, & descend du Pere des lumiéres, qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre par aucune révolution.

COMMENTAIRE.

vous-mêmes à l'attrait de la concupiscence; vous avez besoin pour cela de la lumiére & du secours surnaturel de Dieu; sans ce secours vous ne pourriez faire que des chûtes. D'autres (*a*) croyent qu'il attaque les hérésies de Simon, & de quelques autres Hérétiques qui faisoient Dieu Auteur des tentations, & qui vouloient qu'il nous engageât dans le péché. Gardez-vous d'avoir cette pensée; c'est un blasphême horrible contre Dieu. Le Seigneur défend, il condamne, il punit l'iniquité; c'est lui qui donne la bonne volonté, & qui nous fait faire les bonnes œuvres. Il prévient nôtre volonté par l'attrait de sa grace; il la porte librement & efficacement au bien, il la soûtient dans l'exercice de la vertu, il nous donne la perséverance; nous pouvons tout avec lui, sans lui nous ne pouvons aucun bien qui soit méritoire de l'éternité.

Toute grace excellente, & tout don parfait, peuvent marquer une vive lumiére, & une charité parfaite; ou la foi & la grace; ou le don de la patience, & de la constance dans les maux; ou enfin tous les dons surnaturels de la grace, dont nous pouvons avoir besoin dans les circonstances de la vie où nous nous trouvons. Il appelle Dieu, *le Pere de lumiéres*, parce que c'est lui qui éclaire tout homme vivant, & qui imprime dans nos ames les véritez du salut, qui nous en inspire l'amour, & qui nous les fait réduire en pratique par le secours de sa grace: *Per inspirationem flagrantissimæ, & luminosissimæ charitatis*, comme dit saint Augustin. (*b*)

APUD QUEM NON EST TRANSMUTATIO, &c. (*c*) *Qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre par aucune révolution.* Toutes les créatures sont sujettes au changement. Les astres les plus brillans s'éclipsent de tems en tems; les ames les plus pures, & les plus parfaites font souvent des chûtes fâcheuses; nos meilleurs amis nous manquent quelquefois dans nos plus grands besoins. Dieu ne peut recevoir ni changement, ni déchet, ni altération, ni affoiblissement; c'est une lumiére toûjours vive, un ami toûjours fidéle, un protecteur puissant & immortel; en un mot c'est le Pere des lumiéres, mais des lumiéres qui ne souffrent jamais d'éclypse; approchez-vous de lui, & vous serez éclairé: *Accedite ad*

(*a*) *Est. Menoc. Tirin. Cornel. alii.*

(*b*) *August. de Grat. Christi contra Pelag. & Celest. cap. 35. n. 38.*

(*c*) *Grac.* Παρ' ᾧ οὐκ ἔνι παραλλαγὴ, ἢ τροπῆς ἀποσκίασμα. *Antiq. Ital. Apud quem non est permutatio, vel modicum obumbrationis.*

18. *Voluntariè enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creaturæ ejus.*

18. C'est lui, qui par sa volonté, nous a engendrez par la parole de la vérité; afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures.

19. *Scitis, fratres mei dilectissimi. Sit autem omnis homo velox ad audiendum; tardus autem ad loquendum, & tardus ad iram.*

19. Ainsi, mes chers freres, que chacun de vous soit prompt à écouter, lent à parler, & lent à se mettre en colére.

COMMENTAIRE.

eum, & illuminamini; en vous unissant intimement à cette clarté (*a*) invariable, vous deviendrez vous-mêmes en quelque sorte immuables. (*b*) *Sancti dum immutabili veritati studiosè semper inhærere desiderant, inhærendo agunt, ut immutabiles fiant.*

℣. 18. VOLUNTARIE ENIM GENUIT NOS. *Par sa volonté il nous a engendré par la parole de la vérité.* Pour exciter les fidéles à s'adresser à Dieu avec confiance, saint Jacque remarque que Dieu le Pere des lumiéres, nous a engendré à la Foi par la parole de la vérité, qu'il nous a fait prêcher, & pour laquelle il nous a ouvert le cœur & l'esprit; (*c*) il l'a fait *voluntariè*, (*d*) par le choix libre & gratuit de sa volonté; il nous a choisi & prédestiné entre une infinité d'autres, pour nous appeller à la vie: (*e*) *Afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures.* (*f*) On choisissoit pour offrir les prémices au Temple, tout ce que l'on avoit de plus exquis, & de plus beau dans les productions de la terre, & dans les animaux. Dieu avoit exigé qu'on lui consacrât les premiers enfans qui naissoient d'un mariage, tous les premiers nez des animaux, tous les premiers fruits des arbres. Ainsi il a réüni dans son Eglise les prémices de tout ce qu'il avoit de plus chéri parmi ses créatures. Que ne fera-t'il donc pas pour vous, aprés vous avoir donné ces marques si sensibles de sa prédilection? (*g*)

Les Hébreux, à qui saint Jacque écrivoit, avoient reçû plus abondamment qu'aucuns autres l'esprit de grace, ils étoient les prémices de l'Eglise Chrétienne, & les premiers appellez au salut; le salut étoit sorti de Sion, & la parole du Seigneur de Jérusalem. Ils étoient comme les aînez, & les premiers héritiers de la famille de JESUS-CHRIST. Ces prérogatives devoient leur inspirer une nouvelle confiance au Pere des miséricordes, & un nouveau zéle pour son service.

(*a*) *Psal.* XXXIII. 6.

(*b*) *Greg. lib.* 12 *Moral. cap.* 17.

(*c*) *Act.* XVI. 14. *Cujus Dominus aperuit cor.*

(*d*) Βουληθεὶς ἀπεκύησεν ἡμᾶς. *Antiq. Ital. Voluns peperit nos.*

(*e*) *Act.* XIII. 48. *Crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.*

(*f*) Εἰς τὸ εἶναι ἡμᾶς ἀπαρχὴν τινα τῶν αὐτοῦ κτισμάτων. *Antiq. Ital. Ut simus primitiæ conditionum ejus.*

(*g*) *Vide Bed. Est. Grot. Tirin. alios.*

20. *Ira enim viri, justitiam Dei non operatur.*

20. Car la colére de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 19. SCITIS, FRATRES MEI, SIT AUTEM OMNIS HOMO VELOX AD AUDIENDUM. *Vous le savez, mes chers freres, que chacun de vous soit prompt à écouter, & lent à parler.* Le Grec: (a) *C'est pourquoi, mes chers freres.* Saint Jacque dans cette Epître ne s'est point appliqué à faire un discours suivi; il propose diverses sentences morales, qui n'ont pas beaucoup de liaison l'une avec l'autre. Il instruit ici les fidéles sur la maniére dont ils doivent parler; il leur recommande la modestie, & la sagesse dans leurs discours; écouter beaucoup, parler peu, apprendre volontiers, être fort réservé à enseigner; aimer à pratiquer la vérité, & non pas à la prêcher; ce ne sont pas ceux qui savent la Loi, ni ceux qui la prêchent, mais ceux qui la pratiquent, qui sont justifiez devant Dieu. (b) Une riviére qui se déborde, devient bientôt sale & boüeuse: (c) *Citò lutum colligit amnis exundans*, dit saint Ambroise. (d) Le Sage profite toûjours en écoutant: *Audiens Sapiens, sapientior erit.* (e)

ET TARDUS AD IRAM. *Lent à se mettre en colére.* La promptitude à se mettre en colére, est un des plus grands défauts qu'un homme puisse avoir. La colére est une espéce de folie, ou de fureur: *Ira furor brevis est*, dont on n'est plus le maître, lorsqu'une fois on s'y est livré: elle offusque la raison, & l'empêche de voir ce qui est vrai, & ce qui est juste. Le grand reméde à la colére, est le tems: *Maximum remedium est iræ, mora; desinet si expectat.* Les premiers mouvemens de la colére ne sont pas déliberez: mais pour peu qu'il reste de raison, on peut différer l'exécution de ce que cette passion nous suggére, & alors elle s'émousse, & on en vient aisément à bout. La raison reprend son empire, la religion vient à son secours, ce qui frappoit frappe moins, ou ne frappe plus du tout. *L'homme patient, vaut mieux que le fort*, dit Salomon: (f) *Et celui qui domine, sa colére vaut mieux que celui qui prend les villes.* Et ailleurs: (g) *Ne soyez point prompt à vous fâcher, parce que la colére réside dans le sein de l'insensé.*

℣. 20. IRA ENIM VIRI JUSTITIAM DEI NON OPERATUR. *Car la colére de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu.* La colére de

(a) Ὥστε ἀδελφοὶ μοῦ ἀγαπητοὶ. *Vulg. legit: Vos scitis. Ita Alex. Barb. 1. Velez. Copht. August. Bed.*
(b) *Rom.* II. 13.
(c) *Ambros. lib. 1. Officior. cap. 3.*
(d) *Prov.* I. 5.
(e) *Senec. lib. 2. de Ira, cap. 28.*
(f) *Prov.* XVI. 32.
(g) *Eccle.* VII. 10.

l'homme

21. *Propter quod abjicientes omnem immunditiam, & abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.*

21. C'est pourquoi renonçant à toutes productions impures & superfluës de péché, recevez avec docilité la parole qui a été entée *en vous*; & qui peut sauver vos ames.

COMMENTAIRE.

l'homme est une passion violente & impétueuse, qui est certainement fort contraire à ce que Dieu demande de l'homme; Dieu veut que nous nous servions de nôtre raison pour le connoître, l'aimer, le servir; & la colére répand des nuages dans l'esprit, trouble la volonté, nous précipite dans des excez & des violences; tout cela déplaît à Dieu. C'est donc ici une maniére de parler qui exténuë la laideur, & la difformité de cette passion: (*a*) *La colére de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu*; cela veut dire, que la colére blesse la justice de Dieu.

Autrement: (*b*) la colére de l'homme n'est pas destinée à venger la justice de Dieu. On se flate quelquefois qu'on n'agit que par zéle, & par amour pour la justice: pendant qu'on ne suit que le mouvement de sa colére; mais Dieu n'a pas fait choix de nos emportemens pour éxercer sa vengeance; il a établi pour cela les Juges, & les Puissances, qui portent le glaive. La premiére explication est meilleure.

℣. 21. PROPTER QUOD ABJICIENTES OMNEM IMMUNDITIAM. *C'est pourquoi renonçant à toutes productions impures & superfluës du péché, recevez avec docilité la parole du salut.* Puisque vous désirez la sagesse, & que vous souhaitez arriver au salut, éloignez de vous tout ce qui peut vous empêcher de parvenir à cette fin, & entrez dans les dispositions nécessaires pour y arriver. Purifiez vos cœurs de toutes soüillures, d'impureté, d'avarice, d'amour déreglé des biens & des plaisirs terrestres, ayez une douceur & une simplicité d'enfant, une modestie, une docilité, une humilité parfaites, & recevez dans vous-même la parole de vie qui peut sauver vos ames.

INSITUM VERBUM. *Cette parole qui a été entée en vous*, que vous avez reçûë, à laquelle vous croyez, qui seule fait vôtre confiance & vôtre bonheur. Mais si cette parole est entée en eux, comment les exhorte-t'il à la recevoir? Quelques-uns traduisent le Grec (*c*) par: Recevez avec douceur *cette parole pure & naturelle*; (*d*) & non pas, qui est plan-

(*a*) *D. Thom. Erasm. Est. Grot. Men. Tirin. alii plerique.*

(*b*) *Cajet. hic. Vide & Diosan.*

(*c*) *Antiq. Ital. Per Clementiam excipite genitum verbum qui potest salvare, &c. Grac.* Ἐν πραΰτητι δέξασθε τὸν ἔμφυτον λόγον.

(*d*) *Ita Heinf. Exercit. Sacr.*

22. *Estote autem factores verbi ; & non auditores tantùm, fallentes vosmetipsos.*

22. Ayez soin d'observer cette parole, & ne vous contentez pas de l'écouter en vous séduisant vous mêmes.

COMMENTAIRE.

tée, ou entée dans vous. Il veut marquer la parole de l'Evangile, qu'ils avoient déja reçûë, mais il souhaittoit qu'ils la fissent passer dans leurs œuvres par la pratique. La plûpart l'entendent ainsi; vous êtes nourris dans la lecture de la Loi & des Prophétes; c'est une plante qui est, pour ainsi dire, née dans vôtre fond, & qui y a pris racine dès vôtre jeunesse: il ne vous reste qu'à enter sur elle la parole de l'Evangile, recevez-là donc, si vous ne l'avez pas encore reçûë: Et si vous l'avez reçûë, faites la fructifier; qu'elle s'enracine dans vous, qu'elle s'incorpore avec vous, comme une greffe s'incorpore avec l'arbre où elle est entée. Mais de même que la greffe change la séve de l'arbre sauvage, & lui donne une forme nouvelle pour lui faire produire de bons fruits; ainsi vous devez porter des fruits, qui sentent non la séve ancienne, mais la nouvelle, & qui soient nourris non de l'esprit de la Loi, mais de celui de l'Evangile.

℣. 22. ESTOTE FACTORES VERBI, ET NON AUDITORES TANTUM. (*a*) *Observez cette parole, & ne vous contentez pas de l'écouter.* Car ce n'est pas assez de croire, il faut vivre d'une maniére conforme à sa créance. Plusieurs au jour du Jugement (*b*) viendront dire: Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en vôtre nom? n'avons-nous pas fait des miracles sous vôtre autorité? Et on leur dira: retirez-vous de moi, je ne vous connois point. Les Epîtres de saint Paul faisoient alors beaucoup de bruit dans l'Eglise. L'Apôtre sembloit y enseigner que les bonnes œuvres n'étoient point nécessaires au salut, & que la Foi suffit. Plusieurs prenoient mal sa pensée, & abusoient de sa doctrine. Parmi les Juifs convertis, les uns étoient scandalisez d'un tel sentiment, & regardoient saint Paul comme un ennemi de la Loi; d'autres commençoient à regarder la Loy comme inutile. Saint Jacque pour lever ce scandale, & pour expliquer aux fidéles les vrais sentimens de l'Apôtre, montre ici que la Foi sans les bonnes œuvres est inutile, ce qui est corrélatif, à ce que saint Paul écrit aux Romains; (*c*) *Ce n'est point ceux qui écoutent la Loi, mais ceux qui la pratiquent, qui sont justifiez devant Dieu*, & à ce qu'il dit ailleurs, que la foi doit être animée par la charité, (*d*) & que sans une cha-

(*a*) Καὶ μὴ μόνον ἀκροαταί. *In quibusdam deest μόνον; sed maxima pars habet. Antiq. Ital. Estote factores verbi, & non auditores tantum, aliter consiliantes. Graec.* Παραλογιζόμενοι ἑαυτοὺς.

(*b*) *Matth.* VII. 21. 22. 23. *& seq.*

(*c*) *Rom.* II. 13.

(*d*) *Galat.* V. 6. *Fides quæ per charitatem operatur.*

23. *Quia si quis auditor est verbi; & non factor: hic comparabitur viro, considerantí vultum nativitatis sua in speculo:*

24. *Consideravit enim se, & abiit, & statim oblitus est qualis fuerit.*

23. Car celui qui n'est qu'auditeur, & non observateur de la parole, est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage naturel, qu'il voit dans un miroir;

24. Et qui aprés y avoir jetté les yeux, s'en va, & oublie à l'heure même quel il étoit.

COMMENTAIRE.

rité vive & active, tout le reste ne sert de rien. (*a*)

℣. 23. HIC COMPARABITUR VIRO CONSIDERANTI VULTUM NATIVITATIS. *Il est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage dans un miroir*, & qui aprés s'être consideré, passe sans se mettre en peine d'ôter les tâches qu'il a pu y remarquer. De quoi lui sert de s'être vû au miroir, & d'avoir apperçu ses difformitez, s'il n'a soin de les ôter? Ainsi de quoi vous sert-il de connoître vos devoirs, & de voir vos défauts dans la parole de Dieu, dans la Loi, ou dans l'Evangile, si vous ne vous appliquez serieusement à vous corriger, & à bien vivre. *Vultus nativitatis*, marque le visage naturel, (*b*) dans l'état où il est; par opposition à un visage contrefait volontairement, comme ceux qui se composent dans un miroir, pour se tromper eux-mêmes, & pour ne pas découvrir leurs propres défauts.

Saint Jacque suppose que ceux à qui il parle, se considérent au miroir de la parole de Dieu, sans se flatter, & qu'ils y découvrent sincérement leurs difformitez. La parole du Seigneur est un miroir fidéle, pourvû que nous-mêmes nous ne nous trompions pas. *Renuntiavit tibi speculum faciem tuam*, dit saint Augustin: (*c*) *Sicut speculum non sentit adulatorem, sic nec te palpes.* L'Evangile est le miroir de la vérité, dit saint Bernard, (*d*) chacun s'y trouve comme il est, s'il ne veut pas se tromper: *Evangelium speculum veritatis nemini blanditur, nullum seducit; talem in eo se quisque reperiet, qualis fuerit.* Nôtre application en ce monde, doit être de détruire en nous l'image du vieil homme, & d'y retracer celle du nouveau: *Hac nostri generis est dignitas, si in nobis quasi in quodam speculo divinitatis forma resplendeat*, dit saint Leon. (*e*)

℣. 24. STATIM OBLITUS EST QUALIS FUERIT. *Il oublie à l'heure même qui il étoit.* Il y a deux defauts à éviter lorsqu'on se regarde au miroir. Le premier, de ne se pas regarder avec sincérité, & de ne

(*a*) 1. Cor. XIII. 1. 2. 3. *Vide Grot. Est. Gatak. alios passim.*

(*b*) Νεγενεσεως τῆς ὑφέσεως, *Antiq. Ital. faciem natalis sui.*

(*c*) *August. in Psal.* CIII *Concione* 2.

(*d*) *Bernard. serm.* 1. *De septem panib.*

(*e*) *S. Leo serm.* 1. *de Quadrag.*

25. *Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, & permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis hic beatus in facto suo erit.*

25. Mais celui qui considére éxactement la Loi parfaite, *qui est celle* de la liberté, & qui s'y rend attentif; celui-là n'écoutant pas seulement pour oublier aussi-tôt, mais faisant ce qu'il écoute, trouvera son bonheur dans son action.

COMMENTAIRE.

pas reconnoître ses deffauts lorsque le miroir les découvre. Le second, de ne s'y pas considérer assez attentivement, & d'oublier trop-tôt ce qu'on a pu y remarquer. Cela est ordinaire lorsqu'on ne voit rien qui flatte. (*a*)

Seque reformidat speculo damnante senecta.

Il faut donc se considérer souvent, attentivement, sérieusement au miroir de la parole de Dieu, & non pas accuser le miroir d'infidélité, mais s'accuser soi-même de n'y être pas conforme. *Primò accusa fœditatem tuam.* (*b*)

℣. 25. QUI AUTEM PERSPEXERIT IN LEGEM PERFECTAM LIBERTATIS. (*c*) *Mais celui qui considére exactement la Loi parfaite, qui est celle de la liberté.* La Loi nouvelle, la Loi de l'Evangile, qui nous affranchit de la servitude des cérémonies légales, & nous rend enfans (*d*) de Dieu: *Celui-là ne se contentera pas d'écouter, mais il fera ce qu'il écoute.* Il ne se contentera pas de se regarder au miroir, il y remarquera ses deffauts & les corrigera; il n'oublira pas ce qu'il aura vû, il le mettra en pratique. Saint Paul dans toutes ses Epîtres, ne prêchoit autre chose que la liberté de la Loi nouvelle, la cessation des ombres, l'abrogation des cérémonies, la grace de l'adoption des enfans, opposée à la servitude de la Loi. Les Juifs qui le haïssoient, donnoient à ses paroles un sens odieux; quelques-uns de ceux qui étoient remplis d'estime pour sa personne, & pour sa doctrine, en abusoient, prétendant que l'observance de la Loi n'étoit pas nécessaire, & que l'Evangile nous affranchissoit de ce joug. Saint Jacque interpréte la pensée de l'Apôtre, en disant, qu'à la vérité l'Evangile est une Loi de liberté, mais qu'elle ne dispense pas ceux qui l'ont embrassée, de la pratiquer & de s'y conformer: *Et permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis.* (*e*) Que le bonheur du Chrétien n'est pas de connoître, mais d'exécuter les volontez

(*a*) *Claudian. lib.* 1. *in Eutrop.*
(*b*) *August. in Psal.* CIII. *Serm.* 1. *n.* 4.
(*c*) Κατὰ νόμον τέλειον τὸν τῆς ἐλευθερίας. *Sixt. V. Et alia edit. in lege perfecta libertatis.*
(*d*) *Oecumen. Est. Grot. Men. Ham. Lud. de Dieu. alii passim. Confer Galat.* IV. v. 2. *Cor.* III. 6. *Hebr.* VII. 19. VIII. 9.
(*e*) *Antiq. Ital. Et perseverans non audiens oblivionis factus.* Ἀκροατὴς ἐπιλησμονῆς.

26. *Si quis autem putat se religiosum esse, non refrenans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.*

26. Si quelqu'un d'entre vous croit avoir de la religion, ne mettant point un frein à sa langue, mais séduisant lui-même son cœur; sa religion est vaine, & infructueuse.

COMMENTAIRE.

de Dieu : *Beatus in facto suo erit.* Ils devoient se souvenir que JESUS-CHRIST nous a souvent avertis dans l'Evangile, que la Loi nouvelle ne détruiroit pas l'ancienne, mais qu'elle la perfectionneroit, & qu'elle la conduiroit à sa véritable fin: (*a*) *Non veni legem solvere, sed adimplere.*

℣. 26. SI QUIS PUTAT SE RELIGIOSUM ESSE. (*b*) *Si quelqu'un croit avoir de la religion, ne mettant point un frein à sa langue;* il se séduit, & sa religion est vaine. Les fidéles convertis du Judaïsme, à qui cette épître est écrite, étoient toûjours zelez observateurs de la Loi. Le Temple subsistoit encore, & les Apôtres non-seulement ne leur enseignoient pas d'abandonner les pratiques légales, mais ils les exhortoient à y demeurer fidellement attachez, sans toutefois y mettre leur confiance, comme en la cause de leur salut. Il falloit ensevelir la Synagogue avec honneur, & ne pas s'élever contre elle, avec le scandale des Juifs, & des Payens mêmes. Cela auroit plus nui à l'Evangile, que toutes les persécutions: il n'étoit pas aisé de désaccoûtumer tout un peuple des loix dans lesquelles il avoit été nourri.

Plusieurs Juifs convertis ne demeuroient point dans les termes de cette juste modération : les uns soûtenoient avec opiniâtreté qu'il falloit observer toute la Loi sous peine de damnation; les autres prétendoient le contraire; de ces disputes naissoient des divisions & des quérelles. Saint Jacque pour les réprimer, déclare icy que s'ils ne mettent un frein à leur langue, & s'ils ne se modérent dans leurs disputes, toute leur religion ne leur servira de rien. En vain vous vous piquez d'une observation rigoureuse de la Loi, & d'un zéle ardent pour toutes leurs cérémonies, que vous joignez à la pratique de l'Evangile; si vous manquez de charité, de prudence, & de modération, vôtre religion est vaine; comme l'est aussi celle des partisans de la liberté Chrétienne, qu'ils outrent, & qu'ils n'ont jamais bien connuë. La religion dont nous faisons profession, consiste dans la paix, dans la charité, dans la pratique des bonnes œuvres. Saint Jacque dans cette Epître, revient souvent aux désor-

(*a*) *Matth.* v. 17.
(*b*) Ἔστι δοκῶ θρῆσκος· ὧν. *Oecumen.*
Γνώσης ἢν ὁ τῷ νόμῳ ἀπαίτητον, ἢ ἀκεραβὲς φύλαξ.

27. *Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, hæc est: Visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum, & immaculatum se custodire ab hoc sæculo.*

27. La Religion & la piété pure & sans tache aux yeux de Dieu nôtre Pere, consiste à visiter les orphélins, & les veuves dans leur affliction, & à se conserver pur *de la corruption* du siécle présent.

COMMENTAIRE.

dres que causoient les médisances & les mauvaises langues; ce qui fait juger que ces maux n'étoient que trop fréquens parmi ceux à qui il écrivoit.

℣. 27. RELIGIO MUNDA APUD DEUM, &c. *La Religion pure & sans tache aux yeux de Dieu, consiste à visiter les orphelins.* Nôtre Religion ne consiste pas dans des disputes, ou de vaines spéculations; elle consiste dans la pratique de la charité. Il met icy une partie des œuvres que la Religion demande de nous, afin de leur faire comprendre toutes les autres. (*a*) La charité envers le prochain, & la pureté de vie à l'égard du monde: *Immaculatam se custodit ab hoc sæculo.* Eviter ses maximes, son esprit, ses péchez, ses mauvais exemples, le mépriser, le fuir. Nous attendons un autre siécle: (*b*) *Spes nostra non est de hoc sæculo: ab amore ejus vocati sumus, ut aliud sæculum speremus & diligamus.*

(*a*) *Est. Grot. alii.*

(*b*) *August. tract. 40. in Joan.*

CHAPITRE II.

Acception des personnes condamnée. Estime pour les pauvres. Observer fidellement la Loi dans tous ses points. La foi sans les œuvres, est morte.

℣. 1. *Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ.*

℣. 1. MEs freres, vous qui avez reçû la foi de la gloire de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, ne faites point d'acceptions de personnes.

COMMENTAIRE.

℣. 1. NOLITE IN PERSONARUM ACCEPTIONE HABERE FIDEM DOMINI. *Mes freres, vous qui avez reçu la Foi de la gloire de nôtre Seigneur Jesus-Christ, ne faites point acception de personnes.* Nous avons déja remarqué qu'on ne devoit pas demander dans cette Epître une exacte liaison des matiéres, ni une suite de discours bien enchaînez. Il vient de recommander l'exercice des œuvres de charité, & la pureté de mœurs; ici il condamne les injustes acceptions de personnes. Ce défaut est contraire à la charité, & à la justice; la charité veut que nous aimions tous les hommes comme nos freres, & comme nous-mêmes; la justice veut que nous rendions à chacun ce qui lui est dû. On doit du respect aux grands, & aux personnes constituées en dignité, mais on n'en doit point à la richesse, ni à la somptuosité des habits. On doit une estime & une considération intérieure au vrai mérite, & aux qualitez réellement estimables, mais on n'en doit point aux qualitez & aux dénominations purement extérieures; qu'un homme soit juste, qu'il ait de la probité, de la Foi, de la charité; voilà ce qui mérite nôtre estime, nos respects, & nos considérations. C'est sur cela que vous devez vous regler dans vos assemblées.

Vous, riches, en qualité de Chrétiens, vous n'avez pas droit de plus éxiger dans l'Eglise, que le dernier de vos freres. Si l'on vous donne des marques extérieures de respect, vous devez les recevoir comme une grace, & non comme une dette; & vous, simples fidéles, accoûtumez-vous à juger du mérite & de l'excellence de vôtre profession par elle-même, & non par la qualité de ceux qui en font profession. (a) Le Sei-

(a) *Aug. Ep olim 29. nunc 167. nov. edit. cap. 6. n. 18. Peccat cum apud seipsum intus ita judicat, ut ei tantò melior, quantò ditior ille esse videatur.*

2. *Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annullum habens in veste candida, introierit autem & pauper in sordido habitu;*

2. Car s'il entre dans vôtre assemblée un homme qui ait un anneau d'or & un habit magnifique; & qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit;

COMMENTAIRE.

gneur n'a pas choisi ce qu'il y avoit de plus riche, & de plus grand dans le monde: il a pris ce qu'il y avoit de plus foible. (*a*)

FIDEM DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI GLORIÆ. *La Foi de la gloire de nôtre Seigneur Jesus-Christ.* Il oppose cette Foi glorieuse, qui nous ennoblit en nous rendant enfans de Dieu, à la fausse gloire du monde, à ce faux éclat dont les fidéles se laissoient éblouïr en voyant entrer les riches dans leurs assemblées. Souvenez-vous de vôtre dignité, & de l'excellence de vôtre profession: sachez que vous appartenez à JESUS CHRIST, & que vous portez le caractére de son nom; ne comptez pour vraye grandeur, que celle qui vous éleve aux yeux de Dieu. (*b*)

℣. 2. ETENIM SI INTROIERIT IN CONVENTUM VESTRUM. (*c*) *Car s'il entre dans vôtre assemblée un homme qui ait un anneau d'or.* Dans ces premiers tems, les assemblées des Chrétiens n'étoient pas fort nombreuses, & le rang des Magistrats, & des Puissances, n'y étoit pas encore reglé selon leur dignité, comme il est arrivé depuis. Puis donc que l'Eglise est une compagnie où se trouvent des freres qui sont tous égaux en qualité d'enfans de Dieu; que l'on n'ait point d'égard aux richesses quand il s'agit d'y prendre son rang, ou du moins que les riches ne s'y fassent pas rendre des respects qui ne leur sont pas dûs, & que les pauvres n'y soient pas traitez avec mépris, & mis au dernier rang. Hammond a crû que ceci devoit s'entendre des assemblées judiciaires. Mais toute la suite du discours prouve qu'il regarde l'ordre des assemblées de religion.

Saint Jacque désigne un homme riche par l'anneau d'or qu'il portoit, & par l'habit éclattant dont il étoit revêtu. (*d*) La coûtume de porter des anneaux est fort connuë parmi les anciens, & on en a parlé déja dans plus d'un endroit de nos Commentaires. (*e*) Parmi les Romains il n'y avoit que les Sénateurs, & les Chevaliers qui eussent le droit d'en porter d'or. (*f*) Baronius, (*g*) & Pineda (*h*) ont crû que cet anneau étoit l'agraphe,

(*a*) 1. *Cor.* I. 27.
(*b*) *Vide Vat. Grot. Ham Gatak. Est.*
(*c*) Ἐὰν γὰρ εἰσέλθῃ εἰς τὴν συναγωγὴν ὑμῶν. *Antiq. Ital. Si introiverit in synagogam vestram.*
(*d*) Χρυσοδακτύλιος καὶ ἐν ἐσθῆτι λαμπρᾷ. *Antiq. Ital. In veste splendida.*
(*e*) *Genes.* XXXVIII. 18. 25. XLI. 42. *Isai.* III. 19. *Luc.* XV. 22.
(*f*) *Dio lib.* 48.
(*g*) *Baron. ad An. ch.* 34.
(*h*) *Pineda de Reb. Salom. l.* 6. *c.* 5.

fibula

3. *Et intendatis in eum qui indutus est veste preclara, & dixeritis ei: Tu sede hic benè: pauperi autem dicatis: Tu sta illic: aut sede sub scabello pedum meorum.*

3. Et qu'arrêtant vôtre vûë sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez en lui présentant une place honorable: Asseyez-vous ici; & que vous disiez au pauvre: Tenez-vous-là debout, ou asseyez-vous à mes pieds.

4. *Nonne judicatis apud vosmetipsos, & facti estis judices cogitationum iniquarum?*

4. N'est-ce pas là faire différence en vous-même entre l'un & l'autre, & suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites?

COMMENTAIRE.

fibula, dont ces riches fermoient leurs manteaux; mais le mot Grec signifie certainement un anneau, une bague, & non une boucle, ou une agraphe. *Le vêtement éclattant*, étoit ou un habit blanc, comme l'a pris la Vulgate; *In veste candida*: c'étoit la couleur la plus commune, & la plus estimée pour la propreté. La couleur de pourpre n'étoit guéres que pour les Princes, ou pour les cérémonies; mais pour l'ordinaire on portoit un habit blanc.

℣. 3. TU SEDE HIC BENE. *Asseyez-vous ici.* Vous préparez au riche une place honorable, pendant que vous dites au pauvre: *Tenez-vous là debout, ou asseyez-vous à mes pieds.* (a) Le désordre que S. Jacque reprend, marquoit dans les fidéles une trop haute estime pour une chose aussi méprisable que les richesses, trop de mépris pour la pauvreté que JESUS-CHRIST a tant estimée, & trop peu d'idée de la dignité des enfans & amis de Dieu. Saint Paul reproche aux Corinthiens quelque chose de pareil, lorsqu'il dit que dans leurs assemblées, & leurs repas de charité, les riches ne reçoivent pas les pauvres à leurs tables, & ne leur font pas part de leurs biens; & que pendant que les uns sont dans l'abondance, les autres sont dans la faim. (b) L'abus est donc trés ancien de voir les riches s'arroger dans l'Eglise des rangs & des honneurs qui ne leur sont pas dûs; & cela a sa source dans le peu de foi des pauvres & dans l'orguëil des riches.

Saint Martin (c) dont la foi étoit si vive, & l'humilité si profonde, fit voir à toute la Cour de l'Empereur Maxime, l'estime qu'il faisoit du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, lorsqu'il présenta dabord à un Prêtre qui mangeoit avec lui à la table de l'Empereur, la coupe que tout le monde croyoit qu'il présenteroit à l'Empereur. Ce Prince n'en conçut que plus

(a) Ὑπὸ τὸ ὑποπόδιόν μου. *Antiq. Ital. sub scamello meo.*

(b) 1. Cor. XI. 21.

(c) *Sever. Sulpit. Vita sancti Martini, n. 23.*

5. *Audite, fratres mei dilectissimi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, & heredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se?*

5. Ecoutez, mes chers freres, Dieu n'a-t'il pas choisi ceux qui étoient pauvres dans ce monde, *pour* les rendre riches dans la foi, & héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment?

COMMENTAIRE.

d'estime pour ce sage Prélat, qui avoit osé faire à sa table, ce qu'aucun autre Evêque n'auroit fait à la table du moindre Juge.

Cet endroit de S. Jacque paroît imité d'Homére, (*a*) où il est dit, qu'Ulysse rencontrant un Roy, ou un homme élevé en dignité, lui disoit: Ne craignez rien, ô bienheureux, asseyez-vous icy, & faites asseoir les autres; mais lorsqu'il trouvoit un pauvre qui crioit dans la foule, il le frappoit de son sceptre, & lui disoit: Tais toi, malheureux, demeure en repos, & écoute les autres, tu n'es bon à rien, tu ne vaut ni pour la guerre, ni pour le conseil. Les ennemis de Socrate lui firent un crime de se servir souvent de ces paroles, comme s'il conseilloit de maltraiter les pauvres.

℣. 4. NONNE IUDICATIS APUD VOSMETIPSOS. (*b*) *N'est-ce pas là faire différence en vous-mêmes, entre l'un & l'autre?* N'est-ce pas faire une injuste acception de personnes? Où est vôtre foi, & vôtre équité? Est-ce ainsi que JESUS-CHRIST en a usé? l'a-t'on vû préferer le riche au pauvre, & trembler devant les Puissances? Qui sont ceux qu'il a choisis pour ses peres & meres, pour ses Apôtres, pour ses Disciples? Les riches sont-ils plus devant Dieu que les pauvres? *Ne faites-vous pas voir que vous êtes des Juges iniques?* A la lettre: (*c*) *Vous êtes des Juges de pensées injustes?* Tous les Chrétiens sont freres, & égaux en qualité d'enfans de Dieu. Il y a donc de l'injustice, à préferer le riche au pauvre. Les richesses ne détruisent pas cette égalité.

℣. 5. NONNE DEUS ELEGIT PAUPERES IN HOC MUNDO? *Dieu n'a-t'il pas choisi ceux qui étoient pauvres en ce monde, pour les rendre riches dans la foi, & héritiers du Royaume?* S'il y a des richesses qui mé-

---

(*a*) *Homer. apud Xenophont. lib. 1. Μνημονευμ. Σωκρ.*
Ὅν τινα μὲν βασιλῆα καὶ ἔξοχον ἄνδρα κιχείη,
Τὸν δ' ἀγανοῖς ἐπέεσσι ἐπιστάμενος παραστὰς,
Δαιμόνι' ἔ σε ἔοικε κακὸν ὡς δειδιέναι θαι,
Ἀλλ' αὐτός τε κάθησο, καὶ ἄλλους ἵδρυε λαούς.
Ὃν δὲ δήμου ἄνδρα ἴδοι, βοόντά τ' ἐφέεσκε,
Τὸν σκήπτρῳ ἐλάσασκε, ἐμοκλήσασκέ τε μύθῳ,
Δαιμόνι' ἄτρεμας ἧσο, καὶ ἄλλων μῦθον ἄκουε.
Οἵ σε φέρουσι ἄνω. σὺ δ' ἀπόλεμος, καὶ ἄβουλος,
Οὔτε πεν ἐν πολέμῳ ἐναρίθμιος, οὔτ' ἐν βουλῇ.

(*b*) Καὶ οὐ διεκρίθητε ἐν ἑαυτοῖς Quelques Manuscrits ôtent la négation οὐ; mais elle ne nuit pas en lisant avec une interrogation.

(*c*) Καὶ ἐγένεσθε κριταὶ διαλογισμῶν πονηρῶν. Oecumen. Κρίνοντες κριτὴν τῇ πονηρίᾳ οὐκ περιστοῦ πολυτίμου προσώπου.

6. Vos autem exhonorastis pauperem. Nonne divites per potentiam opprimunt vos, & ipsi trahunt vos ad judicia?

6. Et vous, au contraire, vous déshonorez le pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance? Ne sont-ce pas eux qui vous traînent devant les Tribunaux de la Justice?

COMMENTAIRE.

ritent en ce monde quelque distinction, ce sont les richesses de la foi, (a) puisque ce sont les seules vrayes & solides richesses, qui subsistent dans le tems & dans l'éternité. Or Dieu a choisi ceux qui étoient pauvres en ce monde, pour leur communiquer la foi, & les dons spirituels. Ce ne sont donc pas les riches qui méritent que vous leur marquiez tant de respect dans vos assemblées. Les Apôtres furent choisis du milieu du menu peuple; les premiers fidéles étoient presque tous pauvres; JESUS-CHRIST lui-même étoit dans la derniére pauvreté, il a témoigné en plus d'une rencontre, que les richesses étoient un obstacle presque insurmontable au salut, & à la foi. Les Pharisiens disoient à l'aveugle né: (b) *A-t'on vû quelqu'un des principaux de la nation, ou des Pharisiens croire en lui?* Et saint Paul aux Corinthiens: (c) *Voyez, mes freres, quelle a été la grace de vôtre vocation; car le Seigneur n'a pas choisi beaucoup de Sages selon la chair, ni beaucoup de puissans, ni beaucoup de nobles; mais il a choisi ce que le monde estime insensé, pour confondre ce qu'il estime sage; & ce qui est foible, pour confondre ce qui passe pour fort.*

℣. 6. VOS AUTEM EXHONORASTIS PAUPEREM. (d) *Et vous au contraire vous déshonorez le pauvre.* Voyez la fausseté de vôtre jugement, & l'irrégularité de vôtre conduite. Dieu témoigne de l'estime de la pauvreté, par le choix qu'il fait des pauvres, pour leur départir ses dons les plus précieux, & vous ne témoignez que du mépris pour ces mêmes pauvres, qui au milieu de leur indigence des biens du monde, sont si riches en graces surnaturelles? *Celui qui opprime le pauvre, fait des reproches à son Créateur, & celui qui a pitié du pauvre, honore Dieu qui l'a créé*, dit le Sage. (e)

NONNE DIVITES PER POTENTIAM OPPRIMUNT VOS? (f) *Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance?* Les riches en général sont vos plus grands ennemis: & ceux mêmes qui entrent dans vos assemblées, & à qui vous faites tant d'honneur, ne vous traittent-ils

(a) 1. Cor. I. 5. *In omnibus divites facti estis.*
(b) Joan VII. 48.
(c) 1 Cor. I. 27.
(d) Gr. Ὑμεῖς δὲ ἠτιμάσατε τὸν πλούσιον. Antiq. Ital. *Vos autem frustratis pauperem.*
(e) Prov. XIV. 31.
(f) Καταδυναστεύουσιν ὑμᾶς. *Per tyrannidem opprimunt vos.*

7. *Nónne ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos?*

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphément le nom auguste *de Christ*, d'où vous avez tiré le vôtre?

8. *Si tamen legem perficitis regalem secundùm scripturas: Diliges proximum tuum sicut teipsum: benè facitis.*

8. Que si vous accomplissez la Loi royale, en suivant ce précepte de l'Ecriture: Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même; vous faites bien.

COMMENTAIRE.

pas avec hauteur, lorsque vous les approchez, n'exigent-ils pas de vous des services injustes, & des soûmissions facheuses? Quel motif donc, peut vous engager à les traiter d'une maniére si respectueuse? Est-ce l'intérêt, l'estime, la crainte ou l'amour? Dés le tems des Apôtres, les riches d'entre les Chrétiens, faisoient de la peine aux pauvres. L'esprit d'orguëil, de domination, & d'injustice, est presque inséparable des richesses. (*a*)

TRAHUNT VOS AD JUDICIA. *Ils vous traînent devant les tribunaux de la Justice*, pour vous obliger de payer ce que vous leur devez, ou pour vous forcer à leur rendre des services, que vous ne croyez pas leur devoir. Saint Paul se plaint du même abus qui régnoit parmi les Corinthiens. (*b*) Il y avoit parmi eux des procez; les riches traduisoient les pauvres devant les tribunaux des infidéles; ces procez & ces divisions rendoient la Religion méprisable.

℣. 7. IPSI BLASPHEMANT NOMEN BONUM. *Ils blasphêment le nom auguste de Christ, dont vous avez tiré le vôtre.* Ce ne sont pas les riches Chrétiens qui blasphêment le nom de JESUS-CHRIST, mais ils sont cause que les Payens le blasphêment, & parlent mal d'une Religion qui ne prêche que l'amour de la paix, de la charité, & de la pauvreté, & dans laquelle on voit des riches, qui suscitent des procez aux pauvres, pour des interêts temporels. *Blasphemant*, est mis ici pour *blasphemare faciunt*, suivant plusieurs Interprétes. (*c*) Ces mots, *Nomen quod invocatum est super vos*, le nom qui est invoqué sur vous, marquent le nom dont on vous appelle; on invoque le nom de l'Epoux sur son épouse, le nom du maître sur son serviteur, le nom de Dieu sur le peuple qui lui est dévoüé. Ces expressions sont communes parmi les Hébreux. JESUS-CHRIST est nôtre Dieu, nôtre Pere, nôtre Maître, nôtre Epoux.

℣. 8. SI TAMEN (*d*) LEGEM PERFICITIS REGALEM. *Que*

(*a*) Ὕβριν τοὶ τίκτει πλοῦτος. *Euripid.*

(*b*) 1. *Cor.* VI. 1.

(*c*) *Est. Grot. Men. Pisc. Cornel. alii. Vide Ezech.* XXXVI. 21. 22. & *Rom.* II. 24.

(*d*) Εἰ μέντοι τελεῖτε. *Si tamen, si quidem, quod si, sanè si, &c. Antiq. Ital. Si tamen lege consummamini regali.*

9. *Si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti à lege quasi transgressores.*

9. Mais si vous avez égard à la condition des personnes, vous commettez un péché, & vous êtes condamnez par la Loi, comme en étant les violateurs.

COMMENTAIRE.

Si vous accomplissez la Loi royale de la charité, vous faites bien. Je ne condamne pas les marques de respect extérieur que vous rendez aux riches, & aux personnes constituées en dignité; pourvû que cela se fasse sans préjudice de la charité, & que les pauvres ne soient pas méprisez, & que la Religion n'en souffre rien. Les déférences que l'on a pour les riches, ne sont blâmables qu'autant qu'elles sont ou excessives, ou fondées simplement sur l'estime qu'on a de leurs richesses, au désavantage de la qualité de Chrétien, & d'enfans de Dieu, qui est infiniment plus estimable. *La Loi royale*, est, ou la Loi de Dieu, (*a*) qui est en effet la Loi souveraine, la Loi du Roy éternel & immortel, ou l'Evangile (*b*) qui est la Loi de JESUS-CHRIST nôtre Roi; ou la Loi qui veut que sans flatterie, & sans acception de personne, on rende à chacun ce qui lui est dû; la Loi qui ne flatte personne, la Loi de la justice exacte; ou enfin la Loi de la charité, (*c*) qui veut que nous aimions nôtre prochain comme nous-mêmes; & qui par conséquent nous défend de préferer le riche au pauvre, & de faire à son égard, ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fist. Ce dernier sens revient mieux au texte, & est le plus suivi.

℣. 9. REDARGUTI A LEGE. (*d*) *Vous êtes condamnez par la Loi*, qui défend de faire d'injustes acceptions de personnes. (*e*) La Loi défendoit les acceptions de personnes dans les jugemens; juger le riche comme le pauvre, sans craindre le riche, ni épargner le pauvre; ne considerer que la justice, & le mérite de la cause, sans faire attention à la personne: mais la justice & la charité qui sont l'ame & le principe de cette Loi pour les Juges, doivent aussi à proportion se rencontrer dans tous les jugemens que nous portons de nôtre prochain, & dans toute la conduite que nous tenons à son égard. Loüer, estimer, respecter, aimer nos freres selon ce qu'ils sont réellement, & selon leur mérite intrinseque, sans se mettre en peine de ce qui n'est qu'extérieur & étranger à leur personne: tout cela doit s'entendre toûjours avec cette juste limitation, sans préjudice du bon ordre, & de ce qui est dû selon les Loix divines & humaines, aux

(*a*) *Syr. Lud. de Dieu.*
(*b*) *D. Thom. seu alius, Hugo, Gloss. Grot.*
(*c*) *Est. Vorst Grot. Tir. Cornel. alii.*
(*d*) *Antiq. Ital. A lege traducti.* ὑπὸ τοῦ νόμου ἐλεγχόμενοι.
(*e*) *Levit.* XIX. 15. *Non consideres personam pauperis, nec honores vultum potentis Justè judica proximo tuo Deut.* I. 17. *Nulla erit distantia personarum, &c.* XVI. 19 *Non accipies personam.*

10. *Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.*

10. Car quiconque ayant gardé toute la Loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.

COMMENTAIRE.

Puissances légitimement établies, desquelles il n'est point question en cet endroit.

℣. 10. QUICUMQUE AUTEM TOTAM LEGEM SERVAVERIT. *Quiconque ayant gardé toute la Loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.* Cette maxime étoit celle des Stoïciens, qui tenoient pour principe, que tous les péchez étant égaux, (*a*) celui qui avoit une fois outre-passé la ligne de la justice, étoit aussi coupable, que s'il avoit violé tous les préceptes: *Siquidem est peccare, tamquam transilire lineas; quod cùm feceris, culpa commissa est. Quàm longè progrediare cùm semel transieris, ad augendam transeundi culpam nihil pertinet*, dit Cicéron, dans ses paradoxes. Les Pharisiens étoient à peu-prés dans les mêmes principes que les Stoïciens, selon Joseph, (*b*) & c'est peut être de là que leur venoit cet attachement pour la moindre tradition, & leur scrupule sur toutes les Loix. Les Rabbins dont la plûpart sont Pharisiens, enseignent aussi (*c*) que celui qui viole un précepte, est coupable comme s'il les violoit tous, parce qu'ils dépendent l'un de l'autre; & que celui qui rejette un seul précepte de la Loi, & admet tous les autres, les rejette tous, & les viole tous. On voit le même principe dans le quatriéme Livre des Macchabées, Chapitre II. Mais à Dieu ne plaise que nous imputions à saint Jacque les erreurs des Pharisiens, ou les extravagances des Stoïciens, qui, comme le dit saint Augustin, (*d*) ont osé avancer contre le sentiment commun de tout le genre humain, que tous les péchez sont égaux: *De parilitate peccatorum soli Stoïci ausi sunt disputare, contra omnem sensum generis humani.* Le sens commun de tous les hommes, les mœurs de tous les peuples, l'équité naturelle y répugnent: (*e*)

Queis paria esse ferè placuit peccata, laborant
Cùm ventum ad verùm est; sensus, moresque repugnant,
Atque ipsa utilitas, justi propè mater & æqui.

Il faut donc donner un autre sens à ce passage, & dire avec saint Augustin, (*f*) Béde, & plusieurs autres, qu'apparemment saint Jacque a voulu parler de la Loi de la charité, dont il a parlé auparavant, en disant

(*a*) *Horat. serm. lib. 1. satyr 3. v. 96. Tull. Paradox. & orat. pro Murena, & August. Ep. 29 ad Iceron. nunc 75. nov. edit.*

(*b*) *Joseph de vita sua initio.* Ἡρξαμὴν πολιτεύεσθαι τῇ φαρισαίων αἱρέσει παρακολουθῶν, ἣ παραπλήσιός ἐστι τῇ παρ' ἕλλησι Στοϊκῇ λεγομένῃ.

(*c*) *Vide Drus Pesichta 50. 1.*

(*d*) *August Ep. 167. nov. edit. n. 4. c. 2.*

(*e*) *Horat. serm. l. 1. sat. 3.*

(*f*) *Aug. Ep. 167. n. 16.*

que celui qui la viole, est coupable comme s'il avoit violé toute la Loi, parce qu'il a violé une vertu de qui dépend toute la Loi : *Fit omnium reus, quia contra caritatem facit, unde tota Lex pendet; reus itaque fit omnium, faciendo contra eam, in qua pendent omnia.* Mais il ne s'ensuit pas pour cela que nous soyons aussi coupables devant Dieu, en violant le précepte de la charité en un point, que si nous la transgressions en tous ses points. Il y a du plus ou du moins dans les fautes contre la charité; (*a*) & quoi que celui qui la viole en un article essentiel, mérite la damnation éternelle, de même que s'il avoit violé toute la Loi; (*b*) il ne faut pas croire toutefois qu'il souffre d'aussi grands supplices que s'il n'avoit gardé aucun des préceptes. Un meurtrier est mis à mort pour avoir tué un homme, comme pour en avoir tué vingt; on ne peut lui ôter qu'une vie, parce qu'il n'en a pas davantage.

D'autres (*c*) l'expliquent ainsi : la Loi de Dieu est une alliance que Dieu a faite avec les hommes; celui qui manque à un article de l'alliance, ne l'observe point du tout, elle est comme une symphonie: il ne faut qu'un faux accord pour la troubler toute entiére. Elle est comme un habit prétieux, une seule tache le gâte, & lui ôte tout son prix; c'est comme une chaîne dont vous ôtez un anneau; le bien demande une intégrité de toutes ses parties, & de toutes ses qualitez; s'il en manque une seule, la chose n'est plus bonne. Le mal au contraire est mal par un seul défaut. Un homme ne peut être vertueux s'il ne possede toutes les vertus; le méchant est méchant pour une seule mauvaise habitude, pour un seul crime; n'ayez point la foi, ou la charité, tout le reste ne vous sert de rien. Observez les Loix de l'amour du prochain, distribuez tous vos biens aux pauvres, faites des miracles pour convertir les peuples; si vous n'aimez point Dieu, vous ne faites rien.

Ainsi il est vrai en ce sens, que celui qui garde toute la Loi, & qui la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée; il sera puni des supplices éternels, comme s'il l'avoit violée toute entiére; mais il ne le sera pas autant, supposé qu'il n'ait commis qu'un péché mortel, que s'il en avoit commis plusieurs; & pour faire l'application de ce principe au cas dont parle ici saint Jacque; celui qui par une préférence d'estime intérieure pour le riche, & par un mépris réel pour la personne du pauvre, préfére le riche au pauvre, sans aucun égard à la qualité de Chrétien, que possede le pauvre, & qui est infiniment supérieure à toutes les richesses du monde, si cette préférence de l'un, & le mépris de l'autre,

(*a*) *Idem ibidem. Magis facit contra charitatem qui gravius peccat; minùs, qui Levius. tantò quisque plenior iniquitatis, quantò inanior charitatis.*

(*b*) *Gatak. Grot. Castal. Menoch. Est. Oecumen.*

(*c*) *Vide Gatak. Strigel Tirin. alios.*

11. *Qui enim dixit : Non mœchaberis, dixit & : Non occides. Quòd si non mœchaberis, occides autem, factus es transgressor legis.*

11. Puisque celui qui a dit : Ne commettez point d'adultére, ayant dit aussi : Ne tuez point ; si vous tuez, quoique vous ne commettiez pas d'adultére, vous êtes violateur de la Loi.

COMMENTAIRE.

vont jusqu'à violer les loix essentielles de la justice, & de la chatité : celui qui tombera dans cette faute est assez coupable devant Dieu, pour mériter la damnation éternelle, de même que s'il étoit tombé dans toutes sortes de déreglemens.

Quelques-uns (*a*) veulent que l'Apôtre en cet endroit attaque le sentiment de quelques Juifs, (*b*) qui croyoient que celui qui avoit observé une partie de la Loi, ne seroit point damné, quand même il l'auroit violée en d'autres articles, parce que nul mérite ne périt auprés de Dieu. Ce sentiment est encore commun parmi les Juifs ; ils ne damnent pout toûjours qu'un assez petit nombre d'Israëlites, qui nient des articles fundamentaux, ou qui s'abandonnent aux derniers déreglemens. Saint Augustin témoigne que c'étoit aussi l'erreur de quelques Chrétiens de son tems, & il les réfute dans son *Enchiridion*. (*c*) Voyez la premiére Epître de saint Jean Chap. III. 4.

℣. 11. QUI ENIM DIXIT : NON MOECHABERIS. *Car celui qui a dit : Vous ne commettrez point d'adultére ; a dit aussi : Vous ne tuërez point.* Voici la vraye raison de ce que je viens d'avancer : *Que celui qui viole la Loi en un point, la viole en tout ;* c'est qu'il outrage Dieu Auteur de toutes les Loix. Or outrager l'Auteur des Loix, c'est donner atteinte à tout ce qu'il a établi. Si Dieu ne mérite pas d'être obéi lorsqu'il défend l'adultére, le mérite-t'il davantage lorsqu'il défend le meurtre ? Donc celui qui viole la Loi en un point, la viole en quelque sorte, ou du moins est dans la disposition de la violer dans tous ses points, puisque ce n'est ni le respect pour les Loix, ni la crainte du Législateur, ni l'horreur du crime qui le retiennent. S'il ne l'a point violée, c'est qu'il n'en a point eu l'occasion, qu'que l'envie ne lui en est pas venuë, ou que la crainte des supplices, ou d'autres considérations humaines l'ont retenu.

Mais cela ne doit pas s'entendre nuëment, & sans explication ; car encore qu'il soit vrai que celui qui est tombé dans le mépris de Dieu, soit dans la disposition de commettre toutes sortes de péchez, il ne s'ensuit pas qu'il doive être puni de Dieu, comme s'il les avoit effectivement

(*a*) *Burgens. & alii apud Cornel. à Lapide.*
(*b*) *Vide Rab. Mos. & R. Salom. in Deut. tit. 1. de Pœnit.*
(*c*) *Aug. Enchirid. cap. 17.*

commis,

12. *Sic loquimini, & sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.*

13. *Judicium enim sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam: superexaltat autem misericordia judicium.*

12. Réglez donc vos paroles & vos actions, comme devant être jugez par la Loi de la liberté.

13. Car celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde; mais la miséricorde s'élevera au-dessus *de la rigueur* du jugement.

COMMENTAIRE.

commis, ni qu'il soit aussi coupable par la mauvaise disposition de son cœur, que s'il avoit réduit en acte tout ce dont il est capable. Dieu ne punit dans l'homme que la volonté délibérée de pécher, ou l'acte du péché. Le plus grand de tous les scélerats peut n'avoir pas la volonté de commettre toutes sortes de crimes, & il est même malaisé qu'il les commette tous. Dieu ne nous impute pas les maux dont nous ne sommes pas coupables.

℣. 12. SIC LOQUIMINI, ET SIC FACITE, SICUT PER LEGEM LIBERTATIS, &c. *Reglez vos paroles, & vos actions, comme devant être jugez par la Loi de la liberté*; ou par la Loi de l'Evangile, qu'il appelle aprés saint Paul, (*a*) *Loi de liberté*; il lui a déja donné ce nom au Chapitre I. ℣. 25. *Legem perfectam libertatis.* Conduisez-vous de telle sorte dans toutes vos actions, & dans toutes vos paroles, que vous ne soyez pas condamnez au Jugement de Dieu, par la Loi Evangélique, qui est la Loi de liberté des enfans de Dieu. Ne prenez point occasion de la liberté que JESUS CHRIST vous a acquise, de violer ses Loix; sachez que le violement d'une seule de ses Loix, est capable de vous attirer la condamnation éternelle; & qu'inutilement vous observeriez tous les autres préceptes, si vous manquiez à celui de la charité envers vos freres, ou à quelque autre de même nature, & d'une pareille importance.

℣. 13. JUDICIUM ENIM SINE MISERICORDIA. (*b*) *Celui qui n'aura pas fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde.* Dieu nous traitera dans son Jugement comme nous aurons traité les autres; si nous n'avons eu pour les pauvres que du mépris, & de la dureté, il nous traitera dans la rigueur de sa justice. (*c*) Si nous avons eu pour eux de la compassion, & de la tendresse, Dieu aura pour nous de la miséricorde, & de l'indulgence. JESUS-CHRIST dans la description qu'il nous a donnée de ce qui doit arriver au dernier Jugement, (*d*) dit que le Souverain

(*a*) *Rom.* VIII. 21. *Vocati in libertatem gloriæ filiorum Dei. Galat.* IV. 31. *Qua libertate Christus nos liberavit.* V. 13. *In libertatem vocati estis.*

(*b*) Η γὰρ κρίσις ἀνίλεως. *Antiq. Ital. Judicium autem non miserebitur ei qui non fecit misericordiam.*

(*c*) *Matth.* V 7. *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.*

(*d*) *Matth.* XXV. 33. 34.

Juge dita au damnez ; allez maudits au feu éternel ; car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire ; au contraire il dira aux élûs ; venez les bénis de mon Pere, possedez le Royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde ; car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c. Comme si tout le mérite, ou le démérite des hommes consistoit dans l'éxercice, ou dans l'omission des œuvres de miséricorde.

SUPEREXALTAT AUTEM MISERICORDIA JUDICIUM. *La miséricorde s'élevera au-dessus de la rigueur du Jugement.* Cela peut s'entendre en deux maniéres ; ou de la miséricorde de Dieu, ou de celle de l'homme. La miséricorde de Dieu l'emporte toûjours sur sa rigueur ; (*a*) le propre de Dieu est en quelque sorte de faire du bien, & de faire miséricorde : *Deus, cui proprium est misereri, semper & parcere*, comme chante l'Eglise. Lorsqu'il punit il semble faire un œuvre étrangére ; (*b*) *Irascetur ut faciat alienum opus ejus. Ut operetur opus suum ; peregrinum est opus ejus ab eo.* Quelques-uns inférent de cet endroit, que le nombre des prédestinez & des sauvez, est plus grand que celui des réprouvez : mais l'Ecriture nous dit expressément, (*c*) que le nombre de ceux qui sont appellez est grand, mais que le nombre des élûs est petit ; & la plûpart des Peres, & des Théologiens croyent avec beaucoup de raison, que le nombre de ceux qui se perdent, même parmi les Chrétiens, est le plus grand. D'ailleurs ce sens paroît entiérement étranger à cet endroit.

L'Apôtre veut dire, selon les meilleurs Interprétes, (*d*) que celui qui a éxercé la miséricorde envers ses freres, ne craint point le Jugement de Dieu ; il paroît devant le Souverain Juge avec une confiance entiére ; il s'y présente avec joye, sûr des promesses & des recompenses de son Dieu. Le Grec porte à la lettre : (*e*) *La miséricorde se glorifie contre le Seigneur ;* elle vient en présence du Juge, non pour se défendre, ou pour subir une condamnation, mais pour recevoir plus solemnellement les justes loüanges qui sont dûës à ses bonnes œuvres. Comparez ce que le Sauveur dit aux élûs au jour du Jugement, & que nous avons rapporté dans l'article précédent. *L'aumône délivre de la mort, & de tout péché, & ne permettra pas à l'ame d'aller dans les ténebres ;* dit Tobie. (*f*) Heureux *ceux qui font miséricorde*, dit le Sauveur, (*g*) *car ils recevront eux-mêmes miséricorde.* Je ne me souviens pas d'avoir vû périr par une mauvaise mort, un homme qui éxerce les œuvres de charité, dit saint Jérô-

(*a*) *Gregor. homil.* 13. *in Evangel.*
(*b*) *Isai.* XXVIII. 21.
(*c*) *Matth.* XX. 16.
(*d*) *Est. Menoc. Castal. Tirin. Erasm. Vorst. Piscat. Alii.*
(*e*) Καὶ κατακαυχᾶται ἔλεος κρίσεως. *Antiq. Ital. Supergloriatur autem misericordia judicium.*
(*f*) *Tobia* IV. 11.
(*g*) *Matth.* V. 7.

14. *Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?*

14. Mes freres, que servira-t'il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? La foi le pourra-t'elle sauver?

COMMENTAIRE.

me, (*a*) il est impossible que les priéres de ce grand nombre de personnes qui prient pour lui, & qui s'intéressent à son salut, ne soient pas exaucées: *Non memini me legere mala morte mortuum, qui libenter opera charitatis exercuit; habet enim multos intercessores: & impossibile est, multorum preces non exaudiri.*

℣. 14. QUID PRODERIT SI FIDEM QUIS DICAT SE HABERE, OPERA AUTEM NON HABEAT? *Que servira-t'il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres?* Voici l'endroit où saint Jacque en vouloit venir, pour arrêter le progrez de l'abus que l'on faisoit des Epîtres de saint Paul. Cet Apôtre avoit enseigné dans l'Epître aux Romains, (*b*) & dans celles aux Galates, (*c*) conformément au Prophéte Abacuc, (*d*) que le juste vit de la foi, & que l'homme fidéle est justifié par la foi sans les œuvres de la Loi: (*e*) *Ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo.* Et encore: *Arbitramur hominem justificari per fidem sine operibus Legis.* On en inféroit mal à propos que la Loi étoit donc inutile, & que l'on pouvoit être sauvé sans la pratique des bonnes œuvres. On peut juger des mauvais effets, & du scandale que causoit une pareille doctrine prise sans explication & sans modification. Saint Jacque s'applique ici à montrer que la foi sans les bonnes œuvres est morte, & par conséquent inutile.

En quoi il est parfaitement d'accord avec S. Paul, qui n'a voulu dire autre chose, sinon, que les œuvres cérémonielles de la Loi en elles-mêmes, ne servoient de rien pour le salut, depuis la prédication de l'Evangile, à moins qu'elles ne soient accompagnées de la foi & de la charité; & que la foi animée de la charité, seule, & sans les œuvres cérémonielles de la Loi, pouvoit nous rendre justes, & nous mériter le salut. Mais tant s'en faut qu'il ait voulu exclure les œuvres morales, & la pratique de la justice, de la miséricorde, & des autres vertus, que toutes ses lettres sont pleines d'exhortations à bien vivre, & mettre en pratique les véritez que JESUS-CHRIST nous a enseignées.

Celui de tous les Hérétiques qui porta plus loin les conséquences que l'on tiroit de la doctrine des Apôtres sur l'inutilité des œuvres de la Loi, fut Simon le Magicien: (*f*) Il enseignoit que l'ame ne devoit rien espé-

(*a*) *Iteronym. ad Nepotian.*
(*b*) *Rom.* I. 17.
(*c*) *Galas.* III. 11.
(*d*) *Abacuc.* II. 4.
(*e*) *Rom.* III. 20. 28.
(*f*) *Iren. lib.* 1. *cap.* 20.

rer que de sa grace, sans s'arrêter aux bonnes œuvres; toutes les actions étant, disoit-il, indifférentes d'elles-mêmes, & la distinction des bonnes, & des mauvaises, n'ayant été établie que par les Anges, pour s'assujettir les hommes; & qu'ainsi ceux qui espéroient en lui, & en son Hélene, étoient délivrez de cette superstition, & étoient libres pour faire ce qu'ils vouloient. Cette erreur fut renouvellée du tems de saint Augustin, (*a*) par quelques Chrétiens qui croyoient que ceux qui joignoient les bonnes œuvres à la foi, étoient comme ceux dont parle l'Apôtre, (*b*) qui mettent sur le fondement de l'or, de l'argent, & des pierres prétieuses; mais que ceux qui veulent conserver la foi, sans se mettre en peine des œuvres, sont désignez par les bâtisseurs, qui posent sur le fondement du bois, de la paille, & d'autres choses fragiles. Ce que ce S. Docteur réfute trés-sérieusement dans son Livre des huit Questions à Dulcitius, & dans celui de la Foi, & des Oeuvres.

Les Prétendus Réformez au siécle dernier, prétendirent aussi que les œuvres n'étoient pas nécessaires au salut, du moins comme causes méritoires; que la foy en JESUS-CHRIST suffisoit; que l'imputation de sa justice, & de ses mérites nous sauvoient; que les Sacremens n'étoient point de vrayes causes de nôtre sanctification, mais de simples signes, ou des gages de la justice de JESUS-CHRIST, dont nous étions revêtus par la foi, de sorte que les prédestinez ne pouvoient jamais la perdre. Opinions monstrueuses, dont plusieurs mêmes du nombre des Protestans ont eu honte. Grotius (*c*) s'explique sur cela en des termes remarquables: *On a vû renaître dans ce siécle malheureux*, dit-il, *l'opinion de ceux qui disent: Mes œuvres ne sont pas droites, mais ma foi est droite; c'est pourquoi je ne cours aucun danger pour mon salut. Et cela parmi ceux qui font profession de la Religion Réformée; sentimens dangereux, & ausquels tous les gens de bien, & qui s'intéressent au salut du prochain, doivent s'opposer. Il est certain*, ajoûte-t'il, *que la foi ne servit jamais de rien à personne, qu'il ne mît en pratique les œuvres, suivant les circonstances où il se trouvoit, comme il parut dans le voleur qui étoit crucifié avec Jesus-Christ.*

Plusieurs Hébreux, comme on l'a déja remarqué sur le ℣. 10. croyoient que tous les Israëlites, qui avoient perséveré jusquà la mort dans la profession du Judaïsme, auroient enfin part à la vie future, quand même ils au-

(*a*) *Vide August. de Fide & operibus, cap. 1. Retenta fide Christiana sine qua in æternum periret, in quolibet scelere immunditiaque permanserit; salvum eum futurum tamquam per ignem. Vide & lib. de eadem quæstionib. ad Dulcit. q. 1. n. 3.*

(*b*) 1. *Cor.* III. 11. *& seq.*

(*c*) *Grotius hic: Opera quidem mea non recta sunt, sed fides recta est, ac propterea de salute non periclitor . . . . Renata est hoc infelici sæculo ea sententia, & quidem sub nomine repurgata doctrina, cui omnes qui pietatem & salutem proximi amant, se debent opponere. . . . cæterùm nulla cuiquam fides profuit, sine tali opere, quale tempus permittebat, &c.*

15. *Si autem frater & soror nudi sint, & indigeant victu quotidiano;*

16. *Dicat autem aliquis ex vobis illis: Ite in pace, calefacimini & saturamini: non dederitis autem eis, quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?*

17. *Sic & fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.*

15. Que si un de vos freres ou une de vos sœurs, n'ont point de quoi se vêtir, & qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre;

16. Et que quelqu'un d'entre vous leur dise: Allez en paix, je vous souhaite de quoi vous garantir du froid, & de quoi manger, sans leur donner néanmoins ce qui est nécessaire à leur corps; à quoi leur serviront vos paroles?

17. Ainsi la foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même.

COMMENTAIRE.

roient violé la Loi en plusieurs articles. Mais ce n'est point là la créance commune de la Synagogue; les Juifs tiennent les bonnes œuvres nécessaires au salut. Elles sont comme le bouclier qui couvre l'homme contre la justice de Dieu; & de même que celui qui monte sur la mer, est obligé de se pourvoir de vivres, parce qu'il n'en trouvera point sur l'eau; ainsi on doit pendant sa vie, faire provision de bonnes œuvres, parce qu'on n'en pourra plus faire au jour du Jugement. On peut assûrer qu'il n'y a pas une page dans les Livres Saints, où la nécessité des bonnes œuvres, ne soit ou insinuée, ou supposée, ou expressément marquée.

℣. 15. SI AUTEM FRATER, &c. *Si un de vos frere n'a pas de quoi se vêtir*, & qu'au lieu de lui donner un secours effectif, vous lui disiez simplement: allez en paix, je vous souhaite de quoi vous vêtir; à quoi lui serviront vos souhaits? Ainsi ℣. 17. *La foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même.* (*a*) Elle est inutile, elle est vaine; c'est un arbre qui ne porte point de fruit, c'est un vain discours, ou un vain souhait qui n'aboutit à rien. En un mot, c'est faussement que ces gens se vantent d'avoir la foi: s'ils en avoient une véritable, vive & animée de la charité, éclairée comme elle le doit être, ils ne demeureroient point dans l'inaction; leur foi se manifesteroit par leurs bonnes œuvres. Comme vos bons souhaits ne servent de rien à ce pauvre qui est tout nud, ainsi vôtre foi dénuée des œuvres, vous sera inutile pour le salut. *Mortua est in semetipsa.* Le Grec peut marquer: (*b*) *Qu'elle est morte étant seule*, (*c*) c'est-à dire, dénuée des bonnes œuvres, & n'étant pas animée par la charité. Ou bien: *Elle est morte par elle-même*, (*d*) ou quelle qu'elle puisse être: *Tota quanta est.* (*e*)

(*a*) Ἡ πίστις ἐὰν μὴ ἔργα ἔχῃ, νεκρά ἐστι καθ' ἑαυτήν. *Antiq. Ital. Fides si non habeat opera, mortua est sola. Idem* ℣. 14. *Numquid potest fides eum sola salvare?*

(*b*) Νεκρά ἐστι καθ' ἑαυτήν.

(*c*) *Vat. Erasm. Syr. Est. Menoch.*

(*d*) *Erasm. Pagn. Pisc. Grot.*

(*e*) *Vide Grotium.*

18. *Sed dicet quis : Tu fidem habes, & ego opera habeo : ostende mihi fidem tuam sine operibus : & ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.*

18. On pourra donc dire *à celui-là* : Vous avez la foi, & moi j'ai les œuvres : Montrez moi vôtre foi, qui est sans œuvres ; & moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres.

19. *Tu credis quoniam unus est Deus : Benè facis : & dæmones credunt, & contremiscunt.*

19. Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu : vous faites bien ; mais les démons le croyent aussi, & *jusqu'à en* trembler.

COMMENTAIRE.

℣. 18. TU FIDEM HABES. *Vous avez la foi, & moi j'ai les œuvres : montrez-moi vôtre foi qui est sans les œuvres.* Qu'est-ce donc que cette foi stérile, dont vous vous vantez, en quoi la faites-vous consister ? & quelle preuve me donnez-vous que vous l'avez, si vous n'en faites point les œuvres ? pour moi j'ai les œuvres, & c'est-là la meilleure démonstration de ma foi. Je ne suis pas en peine de prouver ma foi, mes œuvres parlent ; les gens de bien en sont témoins ; Dieu m'a promis une ample récompense. Pour vous, ni les hommes ne vous rendent point témoignage, ni Dieu ne vous doit rien, tandis que vous ne ferez rien pour lui. Le Grec porte : (*a*) *Montrez-moi vôtre foi par vos œuvres, & je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* Au lieu que la Vulgate porte : *Montrez-moi vôtre foi qui est sans les œuvres, & je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* Cette derniére leçon est autorisée par plusieurs excellens Manuscrits Grecs, par le Syrien, le Cophte, l'Ethiopien, & par quelques Editions Grecques. (*b*) L'ancienne Italique porte : *Ostende mihi Fidem sine operibus, & ego tibi de operibus Fidem.*

℣. 19. DÆMONES CREDUNT, ET CONTREMISCUNT. *Les démons croyent aussi qu'il y a un Dieu*, & ils en sont saisis de frayeur. Ce n'est donc pas assez de croire, puisque les démons croyent ; ce n'est pas même assez de frémir, & de trembler devant la souveraine Majesté ; les démons craignent & tremblent de frayeur. Il faut avoir une foi vive, & animée par la charité, & agissante par les bonnes œuvres. Les démons croyent ou par l'habitude qui leur est restée d'une foi surnaturelle, comme le veulent quelques Scolastiques & quelques Interprétes : (*c*) ou par une foi naturelle ; c'est-à-dire, convaincus par la vérité & l'évidence des choses, & par la certitude des miracles, comme d'autres le croyent (*d*) avec plus de vraye-semblance ;

(*a*) Δεῖξόν μοι τὴν πίστιν σου ἐκ τῶν ἔργων σου, κἀγὼ δείξω σοι ἐκ τῶν ἔργων μου τὴν πίστιν μου.

(*b*) Δεῖξόν μοι τὴν πίστιν σου χωρὶς τῶν ἔργων σου. *Vide Grot. Est. Bez. Mill. Ita legunt Steph. in. Alex. Cov. 2. Barb. 1. Colb. 7. edit. Colinæi.*

(*c*) *Durand. in 3. disti. 23. qu. 9. art. 2. Alens. 3. parte, qu. 64. memb. 7. Catharin. & Salmeron. hic. Magist. sentent. in 3. disti. 23. §. aliud est Justinian. & Tirin. hic.*

(*d*) *D. Thom. 2. 2. qu. 5. art. 2. Thom. Angl. hic. Valentia, & Cornel. hic. & Scolastici passim.*

20. *Vis autem scire, ô homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est?*

20. Mais voulez-vous savoir, ô homme vain, que la foi qui est sans les œuvres est morte?

21. *Abraham pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare?*

21. Nôtre pere Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel?

22. *Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius: & ex operibus fides consummata est?*

22. Ne voyez-vous pas que sa foi étoit jointe à ses œuvres, & que sa foi fut consommée par ses œuvres?

COMMENTAIRE.

& ils le craignent, non d'une crainte filiale comme les saints Anges, dont l'Eglise dit: *Tremunt Potestates*, ni de cette crainte, qui est un don du saint Esprit, & qui opére le salut dans les Saints; mais d'une frayeur d'esclaves, ou de criminels qui craignent leur maître qu'ils ont offensé, ou leur Juge, dont ils connoissent la sévérité & la justice.

℣. 21. Abraham Pater noster nonne ex operibus justificatus est? *Nôtre Pere Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres?* Saint Paul dans ses Epîtres, avoit fait voir que ce n'étoit pas la Circoncision, ni les œuvres de la Loi, qui avoient procuré la justice à Abraham; (*a*) mais que sa foi l'avoit justifié. *Credidit Abraham Deo, & ei reputatum est ad justitiam.* Les Disciples de Simon, & quelques mauvais Chrétiens en inféroient que les œuvres étoient inutiles au salut. S. Jacque reléve ici leur erreur, & fait voir qu'Abraham n'a pas eu une foi morte, & stérile; qu'il a crû, & agi; que dans toute la conduite de sa vie, il a eu une obéissance parfaite, & une fidélité inviolable pour le Seigneur; qu'il en a donné une preuve éclatante, en se mettant en devoir d'offrir son fils en holocauste au Seigneur. Saint Paul lui-même en plus d'un endroit avoit relevé non seulement la foi, mais aussi la fidélité, & l'obéïssance d'Abraham; (*b*) & il avoit déclaré expressément, que ce n'étoit point ceux qui écoutoient, mais ceux qui pratiquoient la Loi, qui étoient justifiez devant Dieu. (*c*) Saint Augustin en plus d'un endroit, (*d*) s'est appliqué à concilier saint Jacque avec saint Paul sur cet article.

℣. 22. Fides cooperabatur operibus illius. (*e*) *Sa foi étoit jointe à ses œuvres, elle fut consommée par ses œuvres.* La foi d'Abraham n'étoit pas oisive; elle étoit active & efficace. La foi & les œuvres commencérent à le rendre juste, & agréable à Dieu. La foi fut

(*a*) *Vide Rom.* IV. 3. *Galat.* III. 6. *Genes.* XV. 6.

(*b*) *Hebr.* XI. 17. 18.

(*c*) *Rom* II. 13.

(*d*) *August. de Fide & cap.* 14. *& de praedestin. SS. c.* 7. *& Praefat. enarrat. Psalm.* XXXI. *& qu.* 76 *inter* 83 *Vide Est.*

(*e*) Ἡ πίστις συνήργει τοῖς ἔργοις αὐτοῦ *Antiq. Ital. Fides communicat cum operibus suis.*

23. *Et suppleta est Scriptura, dicens: Credidit Abraham Deo, & reputatum est illi ad justitiam, & Amicus Dei appellatus est.*

24. *Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, & non ex fide tantùm?*

23. Et qu'ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie: Abraham crut à Dieu, & *sa foi* lui fut imputée à justice, & il fut appellé ami de Dieu.

24. Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, & non pas seulement par la foi.

COMMENTAIRE.

comme la racine de l'arbre, les œuvres en furent comme les fruits: *Elle fut consommée*, & perfectionée *par les œuvres*. Sans les œuvres elle étoit informe, oisive, morte, inutile. Elle n'auroit jamais mérité à Abraham la qualité de juste, & d'homme selon le cœur de Dieu, & ne lui auroit pas mérité les récompenses éternelles. Les Commentateurs Protestans ont de la peine de se tirer de cet endroit, qui est si contraire à leur sentiment, qui veut que les œuvres ne soient point nécessaires pour le salut.

℣. 23. ET SUPPLETA EST SCRIPTURA. (*a*) *Cette parole de l'Ecriture fut accomplie: Abraham crut à Dieu, & sa foi lui fut imputée à justice.* Cette parole ne fut accomplie à l'égard d'Abraham, qu'aprés qu'il eut non-seulement crû au Seigneur, contre toute espérance, lorsqu'il lui promettoit un fils dans un âge où il ne paroissoit plus en état d'en avoir, sur tout avec Sara son épouse, qui étoit stérile, & trop âgée pour concevoir; mais aussi aprés qu'il lui eut obéi en quittant sa patrie, ses parens, & en venant demeurer comme étranger dans un pays, dont Dieu lui promettoit la joüissance dans la personne de ses descendans. Enfin il mit comme le sceau à sa foi, & à ses bonnes œuvres, lorsque Dieu lui ayant demandé qu'il lui offrît son fils Isaac, il ne hésita point, & se disposa à lui en faire un sacrifice. Ce fut alors qu'il mérita cette éloge: Abraham crut au Seigneur, & sa foi lui fut imputée à justice, & *il fut appellé l'ami de Dieu.* (*b*) Ces derniers mots ne se lisent pas dans la Genése; mais Abraham est désigné sous ce nom dans d'autres endroits de l'Ecriture, (*c*) & les gens de bien de ce tems-là, qui connoissoient le mérite d'Abraham, le regardoient comme l'ami de Dieu. Melchisédech le combla de bénédictions; (*d*) les habitans d'Hébron le regarderent comme un Prince favorisé de Dieu. (*e*) Le Seigneur déclare à Abimélech, qu'Abraham est un Prophéte & un homme qui lui est agréable. (*f*)

(*a*) *Hugo, & Thom. Impleta est. Ita & Græc* Καὶ ἐπλήρωθη. *&c.*

(*b*) *Vide Est. Grot. Jacob. Capell. Bellarm. Gatak. alios.*

(*c*) 2. *Par.* XX. 7. *Dedisti eam (terram) semini Abraham amici tui Judith.* VIII. 22. *Per multas tribulationes probatus & amicus effectus est. Isai.* XLI. 8. *Semen Abraham amici mei. Dan.* III. 35. *Propter Abraham dilectum tuum.*

(*d*) *Genes.* XIV. 19.

(*e*) *Genes.* XXIII. 6.

(*f*) *Genes.* XX. 7.

℣. 25.

25. *Similiter & Rahab meretrix, nonne ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, & aliâ viâ ejiciens?*

25. Et Rahab, cette femme débauchée, ne fut-elle pas aussi justifiée de même par les œuvres, en recevant chez elle les espions *de Josué*, & les renvoyant par un autre chemin?

26. *Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita & fides sine operibus mortua est.*

26. Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans ame; ainsi la foi est morte, lorsqu'elle est sans œuvres.

COMMENTAIRE.

℣. 25. RAHAB MERETRIX NONNE EX OPERIBUS JUSTIFICATA EST? *Rahab ne fut-elle pas justifiée de même par les œuvres?* Rahab ne fut pas justifiée simplement parce qu'elle crut aux promesses du Seigneur, qui avoit promis la Terre de Canaan aux Hébreux; & à ses menaces qui avoient prédit que les Cananéens seroient exterminez. Il y avoit bien d'autres Cananéens qui le croyoient comme elle: *Nous avons appris*, disoit-elle aux espions envoyez par Josué, (*a*) *ce que le Seigneur a fait par vous, nous avons tous été saisis de frayeur à vôtre arrivée; nous n'avons ni cœur, ni courage pour nous défendre contre vous; tous les habitans du pays sont tombez dans la consternation, & dans la langueur.* Mais il n'y eut que Rahab qui suivant les lumiéres de sa foi, reçut chez elle ces espions, les favorisa, & leur donna moyen de se sauver. C'est ce qui lui mérita la grace de la justification, ou du moins un surcroît de justice; (*b*) elle entra dans le Judaïsme, & sa race devint illustre dans Israël. Nous la comptons parmi les ayeules de David, & de Salomon, & de JESUS-CHRIST même.

SUSCIPIENS NUNCIOS. *Recevant chez elle les espions.* A la lettre: (*c*) *Les envoyez.* Quelques exemplaires Grecs, lisent: *Les espions.* D'autres: *Les envoyez d'Israël.* Josué Chef du peuple de Dieu, les envoya à Jéricho. Voyez Josué II.

℣. 26. SICUT CORPUS SINE SPIRITU MORTUUM EST. *Comme le corps est mort lorsqu'il est sans ame, ainsi la foi est morte, lorsqu'elle est sans œuvres.* On ne peut rien de plus exprés pour marquer la nécessité des œuvres pour le salut; mais il faut aussi reconnoître avec les Peres, que les enfans qui meurent aprés le Baptême, & avant l'usage de la raison, sont sauvez par le mérite de la foi seule, & du Sacrement, & que la même chose peut arriver dans les adultes, qui reçoivent le Baptême dans l'extrémité, & dans ceux qui sont baptisez dans leur propre sang.

(*a*) *Josue* II. 9. 10. *& seq.*
(*b*) *Vide Estium.*
(*c*) Ὑποδεξαμένη τοὺς Ἀγγέλους. *Alii:* Ἀγγέλους τοῦ Ἰσραήλ. *Alii:* Κατασκόπους. *Ita Steph. in Col. Syr. Arab. Æth. Copht. Antiq. Ital.* Exploratores.

Saint Cyrille de Jérusalem, (*a*) & saint Chrysostome (*b*) citent l'exemple du bon larron, à qui la foi seule procura le salut éternel. Une foi entiére est sûre du salut, dit Tertullien: (*c*) *Fides integra secura est de salute.* Mais cela suppose toûjours dans ces personnes, une ferme résolution non-seulement de perséverer dans la foi, mais encore de pratiquer les bonnes œuvres, si Dieu les laisse dans la vie, & les met dans des circonstances où ils puissent en faire l'exercice. (*d*)

CHAPITRE III.

Craignez de devenir maîtres. Dangers de la langue. Difficulté de la contenir. Différence entre la sagesse du monde, & celle de Dieu.

℣. 1. *NOlite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.*

℣. 1. MEs freres, qu'il n'y ait point parmi vous tant de gens, qui se mêlent d'enseigner; sachant que cette charge vous expose à un jugement plus sévére.

COMMENTAIRE.

℣. 1. NOLITE PLURES MAGISTRI FIERI. *Qu'il n'y ait point parmi vous tant de gens qui se mêlent d'enseigner.* (*e*) Saint Paul (*f*) dans plusieurs endroits de ses Epîtres, a été obligé de faire des reglemens pour empêcher la confusion qui naissoit de la multitude de ceux qui vouloient enseigner dans l'Eglise. Comme alors les dons du saint Esprit étoient fréquens, il étoit assez ordinaire que différentes personnes s'ingérassent de parler dans les assemblées; les femmes mêmes s'en vouloient mêler. Ceux qui avoient reçû le don des Langues inconnuës, & celui d'interpréter les Ecritures, ne croyoient pas avoir besoin d'autre mission, ni d'autre permission; de maniére que ceux qui étoient à la tête

(*a*) *Cyrill. Jerosol. Cath.* 13. Θέλει δικαιοσυνεργῆσαι ὁ λῃστής. Ἀλλὰ προλαμβάνει ὁ δεσπότης. οὐ τὸ ἔργον περιμένει μόνον, ἀλλὰ καὶ τὴν πίστιν ἀποδέχεται.

(*b*) *Chrysost. Orat. de Fide & Lege nat. init.* Ἀνὴρ ἔργων τῶν πολλῶν δόξαν δοῦναι, καὶ ζῆν ἐκέλευσε, καὶ βασιλείας ἠξιώθη. Οὐδεὶς ἀνὴρ πίστεως ἔδεισεν. Ὁ δὲ λῃστὴς πολλῶν μόνον ἐδικαιώθη.

(*c*) *Tertull. de Baptismo.*

(*d*) *August. lib.* 83. *quæst. qu.* 76. *Quod si cum credidisset, mox hac vitâ decesserit, justificatio fidei manet cum ille, nec præcedentibus bonis operibus, quia non meritis ad illam, sed gratiâ pervenit: nec consequentibus, quia in hac vita esse non sinitur.*

(*e*) Μὴ πολλοὶ διδάσκαλοι γίνεσθε. *Antiq. Itala Nolite multi magistri esse.*

(*f*) 1. *Cor.* XI. XII. XIII. XIV.

2. *In multis enim offendimus omnes: Si quis in verbo non offendit: hic perfectus est vir, potest etiam freno circumducere totum corpus.*

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Que si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait, & il peut tenir tout le corps en bride.

COMMENTAIRE.

du peuple, avoient assez de peine de réprimer cet abus, & de mettre l'ordre dans les assemblées. Il semble que saint Jacque en veut ici à ce même désordre.

On peut aussi l'entendre en ce sens: *Gardez-vous du désir qui fait que plusieurs souhaitent de devenir maîtres.* Les Chrétiens hébraïsans sur tous les autres, avoient cette ambition, & saint Paul se plaint souvent des ravages qu'ils faisoient dans les Eglises, par leurs mauvaises doctrines, & par les nouveautez qu'ils vouloient y introduire. C'est de cette Ecole que sortirent presque tous les premiers hérétiques, les Simoniens, les Ebionites, les Cérinthiens, les Nicolaïtes, les Gnostiques, qui par cette mauvaise demangeaison de s'ériger en maîtres, corrompoient toute la doctrine de l'Evangile, & répandoient une infinité d'erreurs dans l'Eglise; remplis d'ignorance, de vanité, d'ambition, d'avarice, & de corruption: (*a*) saint Paul en fait en quelque endroit des portraits, qui ne sont nullement flattez, & qui donnent une odieuse idée des déreglemens de leurs cœurs, & de leurs esprits. (*b*) Il dit qu'ils ne travaillent pas pour le Seigneur, mais pour leur ventre; qu'ils font leur Dieu de leur ventre, (*c*) qu'ils sont ennemis de la Croix de J. C. (*d*) qu'ils ne prêchent que pour éviter la persécution; (*e*) que ce sont des chiens (*f*) qui abboyent contre tous ceux qui leur sont contraires. Tous ces mauvais Docteurs étoient sortis du milieu des Chrétiens hébraïsans.

Enfin la plûpart des Interprétes (*g*) l'expliquent de l'ambition de ceux qui cherchent les emplois Ecclésiastiques, & qui s'ingérent sans vocation dans le sacré ministére; emplois formidables aux Anges mêmes. Saint Chrysostome (*h*) doute qu'il y ait aucun de ces téméraires qui se jettent si hardiment dans les emplois Ecclésiastiques, qui puisse se sauver; car enfin, dit-il, si ceux qui y sont entraînez & engagez malgré eux, n'ont aucune excuse, lorsqu'ils s'acquitent mal de leur ministére, que ne mé-

(*a*) *Vide Timoth.* I. 7. VI. 3. 4. 5. & 2 *Timot.* I. 13. IV. 3. *Tit.* I. 9. II. 1. 1. *Cor.* VIII. 2. 2. 3. *Galat.* I. 7. IV. 16. 17. &c.
(*b*) *Rom.* XVI. 18.
(*c*) *Philipp.* III. 19.
(*d*) *Philipp.* III. 18.
(*e*) *Galat.* VI. 12.
(*f*) *Philipp.* III. 2.
(*g*) *Grot. Est. Erasm. Menoch. Alii.*
(*h*) *Chrysost. in Hebr.* XIII. 17. Θαυμάζω εἰ τινὰ ἴδοι ἂν ἀρχόντων ζωθῆναι. καὶ περὶ τῆς τοιαύτης ἀπολογίας, καὶ τῆς πολλῆς μωρίας, ὅταν ἴδῃς καὶ ἐπιλείχοντάς τινας, καὶ ἐπιβιβασθέντας ἑαυτοὺς τῷ πονήρῳ ὄχλῳ τῆς ἀρχῆς. &c. *Vide & homil.* 3. *in Acta.*

3. *Si autem equis frena in ora mittimus ad consentiendum nobis, & omne corpus illorum circumferimus.*

3. Or si nous mettons des mords dans la bouche des chevaux, afin qu'ils nous obéïssent, & qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps où nous voulons.

COMMENTAIRE.

ritent pas ceux qui s'y ingérent, & qui les recherchent avec tant d'empressement ?

℣. 2. IN MULTIS ENIM OFFENDIMUS OMNES. *Car nous faisons tous beaucoup de fautes.* Or quiconque fait beaucoup de fautes dans ses paroles, & dans sa conduite, ne doit pas songer à se mettre à la tête des autres. Pour conduire les peuples il faudroit, s'il étoit possible, être irrépréhensible, & pouvoir se proposer pour modéle achevé de vertu, & de perfection. L'office d'enseigner les autres ne consiste pas seulement à ne leur donner qu'une saine & pure doctrine; ce qui n'est déja pas aisé lorsqu'on entreprend de beaucoup parler, sans être trés instruit & trés-capable: il faut aussi montrer l'exemple, & instruire autant par ses mœurs & par sa conduite, que par ses discours. Les Peres & les Théologiens ont souvent employé ces paroles contre les Pélagiens, pour montrer que l'homme même justifié, ne peut sans un secours particulier de Dieu, se soûtenir contre le penchant qui nous entraîne au mal, ni éviter le péché pendant un long tems, ou même pendant toute sa vie, comme le vouloient ces Hérétiques. (*a*)

SI QUIS IN VERBO NON OFFENDIT, HIC PERFECTUS EST VIR. *Si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait.* En effet les fautes que l'on commet en parlant, sont si communes, & l'on y tombe si souvent, & en tant de maniéres; nous avons tant de penchant à nous répandre en paroles, & toutes nos passions nous y portent avec tant de force, que l'on peut dire qu'un homme qui est le maître de sa langue, & qui ne commet point de faute en parlant, est un homme parfait. Ce n'est pas à dire que toute la perfection de l'homme consiste à ne pas mal parler, & que quiconque ne parle pas mal, ou ne parle point du tout, soit parfait pour cela: mais c'est-là une grande perfection; & celui qui est capable de regler sa langue, pourra bien faire autre chose: *Il peut tenir tout le corps en bride.* Tout le corps de ses actions, ou tout le reste de ses membres, ou tout le corps de l'Eglise. Je préfererois tout le corps de sa conduite, tout le reste de ses actions. Rien n'est tant recommandé dans l'Ecriture, & par les Sages même du Paganisme, que le silence, & l'attention sur ses paroles.

(*a*) *Vide Concil. Milevit. cap. 6. Trident. c. sess. 6. can. 23. Est. Tir. hic.*

4. *Ecce & naves cùm magne sint, & à ventis validis minentur, circumferuntur à modico gubernaculo ubi impetus dirigentis voluerit.*

4. Ne voyez-vous pas aussi, qu'encore que les vaisseaux soient si grands, & qu'ils soient poussez par des vents impétueux, ils sont tournez néanmoins de tous côtez avec un trés petit gouvernail, selon la volonté du Pilote qui les conduit ?

5. *Ita & lingua modicum quidem membrum est, & magna exaltat: Ecce quantus ignis quàm magnam silvam incendit.*

5. Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps ; & cependant combien se peut-elle vanter *de faire* de grandes choses ? Ne voyez-vous pas combien peu de feu est capable de brûler une grande forêt ?

COMMENTAIRE.

℣. 3. SI AUTEM (*a*) EQUIS FRÆNA. *Or si nous mettons des mords dans la bouche des chevaux*, nous les conduisons où nous voulons ; ainsi si nous pouvons mettre un frein à nôtre langue, nous serons les maîtres de tout le reste de nos actions. Commençons par nous observer sur nos paroles, & bien-tôt nous surmonterons nos autres défauts. On remarque dans Platon (*b*) la même similitude de la langue comparée au cheval, & au vaisseau, qu'on conduit l'un avec le frein, & l'autre avec le gouvernail.

℣. 4. ET NAVES CIRCUMFERUNTUR A MODICO GUBERNACULO. *Les vaisseaux sont tournez par un trés-petit gouvernail.* C'est une des choses les plus merveilleuses de l'art, que ce que nous voyons dans les vaisseaux. Ces masses énormes, qui sont capables de porter de si grands poids, & de résister à l'impétuosité des vagues & des flots, sont conduits par un petit homme, par le moyen du gouvernail qu'il manie aisément. (*c*)

Et manus una regit quantovis impete euntem,
Atque gubernaclum contorquet qualibet una.

℣. 5. ITA ET LINGUA. *Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps, & cependant combien se peut-elle vanter de faire de grandes choses ?* Le Grec à la lettre : (*d*) *Et elle se glorifie ;* elle s'éléve avec arrogance ; elle marche avec hauteur & avec empire. S. Jacque semble faire allusion à un cheval qui marche fierement, & qui porte la tête haute ; il faut retenir, & dompter la langue, comme on réprime un cheval fougeux. On peut aussi

(*a*) *Grac. impress.* Ἰδὺ δὲ τοῦ ἵππου τὰς χαλινὰς εἰς τὰ στόματα βάλλομεν. *Ecce equorum ori frena imponimus. Alex. Pet. 3. Colb. 7. Lin. ἰδὺ. Alii ἰδὺ. Steph. a. e. ζ. i. Pet. 1. hunt. 1. alii. ἰδὺ. Vt Vulg. Antiq. Ital. & Steph. δ. ια. ιγ Magd. 1. Cov. 2. Coph. Oecum. alii. Quidd. Codd. Lat Sicut ait em*

(*b*) *Plato in Epistol. ad Axioch.* Ἡνίας καὶ μάστιγι τὰς ἵππους ἰθύνομεν. Καὶ πυλαῖς ἀμείβομεν, τῇ μὲν τοῖς ἱππείοις τῶν ναῦς κυβερνήταις, τῇ δὲ ταῖς ἀγκύραις χαλινάταις καθεύδομεν. ὅτω γοῦν βιητέον τῶν γλῶσσαν.

(*c*) *Lucret.*

(*d*) Καὶ μεγαλαυχεῖ *Vulg. Et magna exaltat. Beda. Et magna exultat. Antiq. Vulg. Et magna gloriatur.*

6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, & inflammat rotam nativitatis nostræ, inflammata à gehenna.

6. La langue aussi est un feu. C'est un monde d'iniquité; & n'étant qu'un de nos membres, elle infecte tout le corps; elle enflamme tout le cercle & tout le cours de nôtre vie, & est elle même enflammée du feu de l'enfer.

COMMENTAIRE.

entendre la Vulgate, des grands effets que produit la langue en bien, & en mal: *Magna exaltat.* (*a*) Elle fait des choses de grand éclat. On sait ce qu'a fait l'éloquence de certains grands Orateurs, soit pour exciter, & relever le courage, ou pour appaiser les émotions, ou pour exhorter aux actions les plus périlleuses, ou pour détourner de celles où l'on avoit le plus de penchant.

ECCE QUANTUS IGNIS (*b*) QUAM MAGNAM SYLVAM INCENDIT. *Combien un petit feu est capable d'embraser une grande forêt.* Une étincelle, un petit charbon peut mettre le feu à toute une grande forêt. C'est ce qui n'est que trop confirmé par l'expérience. Les ravages de la langue sont encore plus sensibles, plus certains, plus communs, on a vû des gueres allumées pour une parole indiscrete; on voit tous les jours des divisions & des inimitiez irréconciliables, pour un mot lâché mal à propos. Quand on porte du feu au milieu d'une matiére prompte à s'enflammer, on s'observe, & on marche avec beaucoup de circonspection. Nôtre langue est plus mauvaise que cela. ℣. 6. *Lingua ignis est.*

℣. 6. UNIVERSITAS INIQUITATIS. *La langue est un monde d'iniquité.* C'est la source de la plûpart des maux que l'on voit dans le monde; c'est un amas de toute sorte d'iniquité; il n'y a rien dont elle ne soit capable; elle jette la division dans les familles les plus unies, elle sépare les meilleurs amis, elle noircit les plus innocens; elle excuse les plus scélerats; elle jette des ténebres sur les choses les plus certaines; elle confond la vérité, la justice, l'innocence. On dit qu'elle est *un monde d'iniquité*, dans le même sens que l'on dit: *Un océan de maux, un déluge de crimes, un Iliade de malheurs.*

Quelques-uns (*c*) entendent le Grec dans un autre sens: (*d*) *La langue est*

C

(*a*) *Vide Oecumen. Est. Cornel. Menoch. Hamm*

(*b*) ἰδοὺ ὀλίγον πῦρ ἡλίκην ὕλην ἀνάπτει. *Alii.* ἡλίκον πῦρ. *Alex. Barb.* 1. *Velez Col. Vulg. Ieronym. in Isai. ult. Parvus ignis quam grandem succendit materiam?*

(*c*) *Vide Syr. Tir. Grot. Jun. Est.*

(*d*) Καὶ ἡ γλῶσσα πῦρ, ὁ κόσμος τῆς ἀδικίας. *Antiq. Ital. Lingua ignis sæculi iniquitatis.* Grotius croit qu'il faudroit lire, avec le Syriaque; Ἡ γλῶσσα πῦρ τῷ κόσμῳ τῆς ἀδικίας.

7. *Omnis enim natura bestiarum, & volucrum, & serpentium, & ceterorum domantur, & domita sunt à natura humana:*

7. Car il n'y a point d'espéce de bête sauvage, d'oiseaux, de serpens, ni d'autres animaux que l'homme ne dompte, & qu'il n'ait dompté.

COMMENTAIRE.

un feu qui brûle le monde d'iniquité. La langue est l'étincelle : Le monde est le bois. De même qu'un peu de feu cause un incendie terrible, ainsi la langue cause dans le monde une infinité de maux. D'autres (*a*) traduisent : *La langue est un feu, l'ornement de l'iniquité.* Elle s'efforce de rendre l'iniquité aimable, & de lever l'horreur qu'on en a.

QUÆ MACULAT TOTUM CORPUS, ET INFLAMMAT ROTAM NATIVITATIS NOSTRÆ. (*b*) *La langue infecte tout nôtre corps, elle enflamme tout le cercle de nôtre vie.* Elle nous engage dans une infinité de fautes, qui soüillent nôtre ame; elle embrase tout le cours de nôtre vie. Depuis que nous commençons à former des paroles, & à faire usage de nôtre raison, on ne peut pas dire que nous soyons un moment sans être exposé aux traits des mauvaises langues, ou exempts des fautes que nous commettons par nos paroles; nous sommes enflammez ou par le feu que nous allumons, ou par celui que l'on allume contre nous. *Rota nativitatis*, marque le cours de nôtre vie, ou le cours de la nature qui passe comme une roüe: (*c*) ou la suite de toutes les générations qui se succédent l'une à l'autre, (*d*) & qui sont toutes exposées aux dangers de la langue. La roüe est le simbole de l'inconstance. Les Egyptiens en mettoient dans leurs Temples. (*e*) Numa (*f*) avoit aussi imité cela des Pythagoriciens, qui figuroient par la roüe, la divinité sans commencement & sans fin, & la vie de l'homme, toûjours inconstante.

INFLAMMATA A GEHENNA. *Elle est enflammée du feu d'enfer.* C'est un instrument que la malice du démon employe pour nôtre propre perte, & pour la perte des autres. Ce n'est pas un simple feu, c'est un feu infernal; elle embrase tout le cours de nôtre vie, mais un jour elle sera à son tour brûlée dans l'enfer. (*g*)

℣. 7. OMNIS ENIM NATURA BESTIARUM DOMATUR. *Il n'y a point d'espéce de bêtes sauvages que l'homme ne dompte.* ℣. 8. *Mais nul homme ne peut dompter la langue.* L'expérience a fait voir qu'il n'y a

(*a*) Heinsius, Céne, projet de traduction.

(*b*) Φλογίζουσα τὸν τροχὸν, (*Rotam; vel rotam cursum.*) Τῆς γενέσεως.

(*c*) *Syr. Tremel.*

(*d*) *Anacreon.* Τρόχος ἅρματος γὰρ εἶα, βίος τρέχει κυλισθείς.

(*e*) *Clem. Alexand. lib. 5. Stromat. & Dionys. Thrac.*

(*f*) *Plutarch. in Num.* Ῥόδα σύμβολον· τὸ ἀνεξίτηλον ἰσότητος καὶ ἀθανασίας.

(*g*) *Vide Syr. Gros.*

8. *Linguam autem nullus hominum domare potest : inquietum malum, plena veneno mortifero.*

8. Mais nul homme ne peut dompter la langue. C'est un mal inquiet & intraitable, elle est pleine d'un venin mortel.

COMMENTAIRE

point d'animal quelque farouche qu'il soit, qu'on ne dompte, & qu'on n'apprivoise avec le tems : (*a*) l'ours, le loup, le lion, le tigre même peuvent s'apprivoiser. L'Histoire Romaine en fournit plusieurs exemples. On dompte les animaux les plus gros, & les plus forts, comme l'éléphan, le taureau, le bufle, & le monocéros. Les poissons, & les serpens ne sont pas indomptables ; l'homme a trouvé des moyens de les réduire par la force, par les appas qu'il leur offre, ou par les piéges qu'il leur tend. Tout cela se voit par les Naturalistes.

Mais nul homme ne peut dompter la langue. On peut avec le secours de Dieu la réprimer, & la contenir pour un tems : on peut lui mettre un frein, & veiller sur elle ; mais qui oseroit se vanter de l'avoir entiérement domptée ? Qui pourroit répondre de ne faire jamais de faute à l'avenir, ou de n'en avoir jamais fait par sa langue ? *Homo domat feram, non domat linguam*, dit saint Augustin ; (*b*) *Domat ipse, non domat seipsum.... Ergo intelligamus quia si linguam nullus hominum domare potest; confugiamus ad Dominum, qui domat linguam nostram.* Qui peut empêcher la langue d'autrui (*c*) de parler mal de vous ? qui peut se mettre à couvert des calomnies, des outrages, des médisances des autres ? *Seigneur*, dit le Psalmiste : (*d*) *Délivrez mon ame des lévres injustes, & des langues trompeuses. Que vous donnera-t'on pour vous garentir des langues menteuses, & médisantes ? Ce sont des fleches perçantes & enflammées.*

Au lieu de *serpentium & cæterorum*, qui est dans la Vulgate ; quelques Critiques (*e*) voudroient qu'on lût *Serpentium & cætorum*, des serpens & des monstres marins. On trouve cette Leçon dans quelques Exemplaires Latins, au rapport d'Estius : & le Grec (*f*) lui est favorable. Il porte les serpens ou *les reptiles, & les animaux qui vivent dans la mer.* Mais d'autres (*g*) défendent la Leçon de la Vulgate, qui est appuyée sur tout ce que l'on connoit d'exemplaires Latins, tant Manuscrits qu'imprimez ; & il est fort possible que l'Auteur de la Vulgate ait lû *Allòn*, pour *Enaliôn* ; (*h*) *les autres animaux*, au lieu *des animaux marins.* L'ancienne

(*a*) *Senec. l. 2. c. 29. de Benefic. Cogita quanta nobis tribuerit parens noster ; quantò valentiora animalia sub jugum miserimus, quantò velociora consequamur, quàm nihil sit mortale non sub ictu nostro positum.*

(*b*) *August. serm. 4. de Verbis Matt.*

(*c*) *Est. Grot.*

(*d*) *Psal. CXIX. 3. 4. 5.*

(*e*) *Erasm. Est. Gagn. Cajet. Salmeron. Oecumen.*

(*f*) Ἑρπετῶν καὶ ἐναλίων.

(*g*) *Vide Mill. hic Bukentop. Zegers.*

(*h*) Ἄλλων, οὐκ ἐναλίων, au lieu de, ἐναλίων.

Italique

9. *In ipsa benedicimus Deum & Patrem: & in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.*

10. *Ex ipso ore procedit benedictio, & maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.*

11. *Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem, & amaram aquam?*

9. Par elle nous bénissons Dieu nôtre Pere, & par elle nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu.

10. La bénédiction & la malédiction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes freres, qu'il faut agir.

11. Une fontaine jette-t'elle par une même ouverture de l'eau douce, & de l'eau amère?

COMMENTAIRE.

Italique: *Bestiarum sive volatilium, repentium & natantium.*

INQUIETUM MALUM, (a) PLENA VENENO MORTIFERO. *C'est un mal inquiet & intraitable, elle est pleine d'un venin mortel.* La langue est d'une volubilité qu'on ne peut retenir; nous pouvons retenir nos mains, & nos pieds; mais il n'est pas possible de retenir la langue. Le médisant est comme un serpent qui fait couler son venin dans le cœur de celui qui l'écoute, & qui tuë à la fois & celui dont elle parle, & celui à qui elle parle. *Ils ont éguisé leurs langues comme des serpens,* dit le Prophéte: (b) *Ils portent un venin d'aspic sur leurs lévres.*

℣. 9. IN IPSA BENEDICIMUS. *Par elle nous bénissons Dieu, & par elle nous maudissons les hommes.* Cela montre l'inconstance & la malignité de cette dangereuse partie de nôtre corps, qui s'employe à des choses si disparates. Ce que disoit Esope est bien vrai, que la langue est tout à la fois la meilleure, & la plus mauvaise partie du corps; & Salomon, (c) que la mort & la vie sont entre les mains de la langue.

℣. 11. NUMQUID FONS DE EODEM FORAMINE. *Une fontaine jette t'elle par une même ouverture de l'eau douce, & de l'eau amère?* Il n'est pas possible qu'un tuyau de fontaine en même tems & à la même heure, jette une eau douce & une eau amère; une eau chaude & une eau froide; mais elle le peut à diverses heures & à différentes reprises, comme celle dont parle Pline, (d) qui à midy rend une eau trés-fraîche; sur le soir elle tiédit, & au milieu de la nuit elle est chaude & salée. Ou cette autre dont parle Casaubon, (e) qui en diverses heures & par reprises, donne tantôt une eau douce, & tantôt une eau salée. Ainsi la langue, lorsqu'elle prononce des malédictions, ne peut pas à la fois prononcer des bénédictions envers la même personne; quoiqu'elle puisse faire l'un & l'autre

(a) *Antiq. Ital. Inconstans malum.* Ἀκατάστατον κακόν. *Incoërcibile malum. Alii:* Ἀκατάπαυστον, *irrequietum. Ita Alexand. Copt. Vulg. Steph. 1.*

(b) *Psal.* CXXXIX. 4.

(c) *Prov.* XVIII. 21.

(d) *Plin. lib.* 2. *cap.* 103.

(e) *Casaubon in Ephemeride.*

12. *Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.*

12. Mes freres, un figuier peut-il porter des raisins; ou une vigne des figues? Ainsi nulle fontaine *d'eau* salée ne peut jetter de l'eau douce.

13. *Quis sapiens, & disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.*

13. Y a-t'il quelqu'un *qui passe pour* sage, & *pour* savant entre vous? Qu'il fasse paroître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur.

COMMENTAIRE.

successivement. Mais de même que quand cela arrive dans une fontaine, on le regarde comme quelque chose de monstrueux, & de contraire à la nature: ainsi on doit considérer la langue comme un monstre d'iniquité, & d'irrégularité.

℣. 12. NUMQUID POTEST FICUS UVAS FACERE? *Un figuier peut-il porter des raisins?* Cela n'arrive jamais dans la nature, mais dans le moral il est trés-ordinaire que celui qui étoit bon devienne mauvais, & porte de mauvais fruits; & qu'au contraire celui qui étoit mauvais devienne bon, & porte de bons fruits. Mais cette variété qui se voit dans l'homme, est une véritable imperfection. S'il étoit tel qu'il doit être, il demeureroit invariablement attaché au bien; il ne serviroit point à deux maîtres, il ne porteroit pas tour à tour tantôt de bons & tantôt de mauvais fruits. JESUS-CHRIST dans l'Evangile se sert à peu prés du même raisonnement que fait ici saint Jacque; il dit dans S. Matthieu, (*a*) que l'on reconnoîtra les faux Prophétes par leurs œuvres. Qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits; & il est certain que moralement parlant, un homme de bien fait de bonnes actions, & un méchant de mauvaises.

NEQUE SALSA DULCEM POTEST FACERE AQUAM. *Et une fontaine d'eau salée ne peut jetter de l'eau douce.* Cela est clair & conforme au Grec imprimé: (*b*) mais plusieurs excellens manuscrits Grecs (*c*) lisent conformément à la Vulgate: *Ainsi une eau salée ne peut produire une eau douce.* On ne tirera point de l'eau douce du fond de la mer; où l'eau salée ne peut devenir douce.

℣. 13. QUIS SAPIENS ET DISCIPLINATUS? *Y a-t'il quelqu'un qui passe pour sage parmi vous? qu'il fasse paroître ses œuvres;* qu'il donne des preuves de sa sagesse, & de sa piété. C'est au fruit qu'on connoît

(*a*) *Matth.* VII. 16. 17.

(*b*) Οὕτως οὐδεμία πηγὴ ἁλυκὸν καὶ γλυκὺ ποιεῖ ὕδωρ.

(*c*) *Alex. Colb.* 7. *Cov.* 4. *Genev. Syr. Æth. Copht.* Οὕτως οὐδὲ ἁλυκὸν γλυκὺ ποιῆσαι ὕδωρ. *Quam lectionem probant. Est. Grot. Brug. Antiq Ital. Sic nec salmacidum, dulcem facere aquam.*

14. *Quòd si zelum amarum habetis, & contentiones sint in cordibus vestris: nolite gloriari, & mendaces esse adversùs veritatem.*

14. Mais si vous avez dans le cœur une amertume de jalousie, & un esprit de contention, ne vous glorifiez point *faussement d'être sage*, & ne mentez point contre la vérité.

15. *Non est enim ista sapientia desursum descendens; sed terrena, animalis, diabolica.*

15. Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'enhaut; mais c'est une sagesse terrestre, animale, & diabolique.

COMMENTAIRE.

l'arbre, dit le Sauveur. (*a*) Où sont ceux d'entre-vous qui veulent s'ériger en Docteurs, & qui prétendent que les œuvres ne sont pas nécessaires au salut? qu'ils nous fassent voir qu'ils sont vrayement sages & éclairez par leurs œuvres; par une conduite pleine de droiture, de modestie, de douceur. Il n'étoit que trop notoire que les faux Docteurs, comme les Simoniens & les autres Hérétiques de ce tems-là, étoient trés corrompus. Nous avons donné sur le premier verset quelque trait de leur vie; ainsi saint Jacque pour détromper les fidéles, & pour couvrir de confusion ces prétendus Savans, qui répandoient de nouveaux dogmes, ne pouvoit rien employer de plus efficace, que d'en appeller à leurs mœurs, à leur vie, à leur conduite. C'est la pierre de touche de toutes sortes de personnes.

℣. 14. QUOD SI ZELUM AMARUM HABETIS. *Si vous avez dans le cœur une amertume de jalousie*, un mauvais zéle, une noire envie contre vôtre prochain, qui vous fasse envier son bonheur temporel, ou regarder avec jalousie la bénédiction que Dieu donne à ses travaux, & la gloire qui les accompagne: *Ne vous flattez-point d'être sage, & ne mentez-point contre la vérité.* Rendez-vous justice, & reconnoissez que vous n'êtes rien moins que propre à enseigner les autres, & à publier les véritez du salut. L'Esprit de JESUS-CHRIST est un Esprit de douceur, de mansuétude, de paix, & de charité. Donnez-nous des marques de ces vertus, & alors nous reconnoîtrons volontiers que vous avez une vraye sagesse. Saint Jacque démêle admirablement les motifs qui faisoient agir la plûpart de ces faux Docteurs du Judaïsme, qui courroient les provinces, & troubloient les Eglises; étant sans lumiére, sans sagesse, sans charité, sans mission.

℣. 15. NON EST ISTA SAPIENTIA DESURSUM DESCENDENS. *Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'enhaut.* La jalousie, la rancune, l'esprit de contestation & d'envie n'est point l'Esprit de JESUS-CHRIST. Ayez tant de science & de sagesse que vous voudrez, si vous n'avez la

(*a*) *Matth.* XI. 33. *Ex fructu arbor cognoscitur.*

16. *Ubi enim zelus & contentio : ibi inconstantia, & omne opus pravum.*

17. *Que autem desursum est sapientia, primùm quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia & fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.*

16. Car où il y a de la jalousie, & un esprit de contention, il y a aussi du trouble, & toute sorte de mal.

17. Mais la sagesse qui vient d'enhaut, est premiérement chaste, puis amie de la paix, modeste, traitable, qui se rend à ce qui est bon, pleine de miséricorde & des fruits des bonnes œuvres : elle ne juge point, elle n'est point dissimulée.

COMMENTAIRE.

charité, & la douceur Chrétienne, vôtre sagesse est fausse, *Terrestre, animale, diabolique.* Elle est *terrestre*, parce qu'elle ne cherche que les commoditez de la vie, & les biens de la terre; elle est *animale*, humaine, mondaine, basse, charnelle, n'ayant rien de relevé dans son objet, ni dans ses motifs; enfin elle est *diabolique*, inspirée par un mauvais esprit, n'ayant point d'autre caractére que l'ambition, l'orguëil, l'envie. Saint Paul témoigne en quelques endroits, (*a*) qu'il n'a pas prêché suivant la sagesse du monde, ni selon la sagesse de la chair, & des Princes de ce monde; expressions qui répondent à cette sagesse terrestre, animale, diabolique, dont parle ici saint Jacque; & il leur oppose une Sagesse *Divine*, spirituelle, qui vient de Dieu.

℣. 16. UBI ENIM ZELUS. *Où il y a de la jalousie, il y a aussi du trouble, & toute sorte de mal.* Or l'Esprit de JESUS-CHRIST est un Esprit de paix, & de douceur. La jalousie & les contestations ne sont donc pas une marque de l'Esprit de Dieu, ni de vôtre vocation au ministére Evangélique. Pour juger à qui vous étes, & par quel esprit vous étes conduit; considérez les effets de vôtre prédication, & de vos instructions: que produisent-elles dans les esprits & dans les cœurs? les disputes, les divisions, & les dissensions: & de là combien de maux? les inimitiez, les fourberies, les quérelles, les scandales, les calomnies.

℣. 17. QUÆ DESURSUM EST SAPIENTIA. *La sagesse qui vient d'enhaut*, qui a Dieu pour Auteur, & pour principe, est toute différente de celle que je viens de dépeindre : *Elle est chaste, amie de la paix, modeste, traitable, &c.* Il est bon de remarquer d'abord que les Hébreux sous le nom de sagesse, comprennent la science, la prudence, la bonne conduite, la piété, la morale, la religion, & quelquefois même la ruse, l'artifice, & la mauvaise conduite. Ici elle s'entend des connois-

(*a*) *Rom.* VIII. 7. *Sapientia carnis inimica est Deo.* 1. *Cor.* I. 20. *Stultam fecit Dominus sapientiam hujus mundi.* 2. *Cor.* I. 12. *Non in sapientia carnali.* 2. *Cor.* II. 6. *Non loquimur sapientiam hujus sæculi, neque principum hujus sæculi.*

ſances & des qualitez que doit avoir celui qui ſe charge d'enſeigner, & de conduire les autres dans les choſes qui concernent la Religion. Il doit avoir la ſageſſe, non une ſageſſe de la chair, une ſageſſe humaine, charnelle, inſpirée par l'eſprit de diſcorde, & de jalouſie; mais une ſageſſe divine dans ſon principe, *pure*, (*a*) & chaſte dans ſes vûës, dégagée de toute ſoüillûre de la chair, & de toute inclination corrompuë; *pacifique*, envers tout le monde, aimant mieux perdre ſes droits, que conteſter, & que troubler l'union; *modeſte*, modérée, humble, qui ne cherche point à ſe faire valoir, ni à s'élever. Le Grec (*b*) ſignifie plûtôt: *Equitable*, modérée, prenant tout en bonne part, douce.

Traitable. Le Grec (*c*) à la lettre: qui croit aiſément, qui ſe laiſſe aiſément perſuader. Saint Paul donne à la charité une épithete toute ſemblable: (*d*) *Omnia credit*; elle croit tout; cela eſt oppoſé à l'opiniâtreté, & à l'aheurtement qui ſont des marques d'orguëil, & de préſomption, qualitez directement oppoſées à l'eſprit du Chriſtianiſme, qui nous inſpire la docilité, la ſimplicité, & l'obéiſſance. Saint Jacque ajoûte que la ſageſſe dont il parle, *eſt pleine de miſéricorde*, elle eſt compatiſſante envers les autres, elle entre dans leurs peines, elle leur prête ſon ſecours. *Elle eſt pleine des fruits des bonnes œuvres*; elle eſt occupée à ſe faire dans le Ciel un tréſor de bonnes actions; elle répand ſes bienfaits dans le ſein des pauvres à pleines mains, elle en recevra dans le Ciel, la récompenſe dans une entiére plénitude; on lui donnera meſure pleine, & qui répand par-deſſus, comme dit l'Evangile. (*e*)

Enfin, *elle ne juge point* légerement, ni déſavantageuſement de ſon prochain; elle interprére tout en bonne part; elle ne s'ingére point dans les affaires d'autrui. Le Grec: (*f*) *Elle ne diſcerne point*, elle n'eſt point trop ſcrupuleuſe à faire le diſcernement des perſonnes, ou des choſes, comme ceux qui par un choix ſouvent bizarre, font d'injuſtes acceptions de perſonnes dans leurs jugemens, ou dans la diſtribution de leurs graces. Le ſage autant qu'il peut fait du bien à tout le monde, ſans trop examiner le mérite des perſonnes; enfin la ſageſſe Chrétienne *ne doit pas être diſſimulée*, (*g*) ni hypocrite. Les ſages du ſiécle font conſiſter une partie de leur habileté à ſavoir ſe déguiſer, & s'envelopper; (*h*) la ſageſſe des Chrétiens eſt ſimple, & ſincére.

(*a*) Πρῶτον μὲν ἁγνή ἐστι. *Primum quidem pudica; ſeu caſta eſt. Antiq. Vulg. Sancta eſt.*

(*b*) Ἐπιεικὴς *Modeſta*

(*c*) Εὐπειθὴς. *Vulg. Suadibilis, morigera, obſequioſa. Antiq. Ital. Verecundia conſentiens. Jungit cum*, ἐπιεικὴς.

(*d*) 1. *Cor.* XIII. 7.

(*e*) *Luc.* VI. 38.

(*f*) Κρίνουσα. *Nihil dijudicans, diſcernens, diſceptans. Antiq. Ital. Sine dijudicatione, irreprehenſibilis.* Il traduit deux fois le même mot.

(*g*) Ἀνυπόκριτος. *Non ſimulatu; ſyncera. Antiq Ital. Sine hypocriſi.*

(*h*) *Gregor. Magn. lib.* X. *cap.* 16. *Moral. in Job. Hujus mundi ſapientia eſt ſer machinationibus tegere, ſenſum verbis velare, qua falſa ſunt vera oſtendere, qua vera ſunt falſa demonſtrare.... at contra ſapientia juſtorum eſt, nil per oſtenſionem fingere, ſenſum verbis aperire, vera ut ſunt diligere, falſa devitare.*

18. *Fructus autem justitiæ, in pace seminatur, facientibus pacem.*

18. Or les fruits de la justice se sement dans la paix, par ceux qui font des œuvres de paix.

COMMENTAIRE.

Aprés le mot *suadibilis*, la Vulgate porte: *Bonis consentiens*, qui se porte à ce qui est bon, que l'on ne trouve pas dans les exemplaires Grecs, ni même dans de fort anciens Manuscrits Latins. L'ancienne Vulgate avant saint Jérôme portoit: *Primùm sancta est, deinde pacifica, & verecundiæ consentiens, plena misericordiæ, & fructuum bonorum, sine dijudicatione, irreprehensibilis, sine hypocrisi.* Et au lieu que la Vulgate lit: *Non judicans, sine simulatione;* L'Edition de Sixte V. porte: *Judicans sine simulatione.*

℣. 18. FRUCTUS AUTEM JUSTITIÆ IN PACE SEMINATUR. *Or les fruits de la justice se sément dans la paix.* Si vous voulez acquérir la vraye justice, & en inspirer l'amour & la pratique aux autres, il faut la sémer dans la paix; la justice est un fruit d'union; quiconque séme dans l'Eglise l'esprit de division & de discorde, n'y fera jamais aucun fruit. il abbat d'une main, ce qu'il édifie de l'autre. S. Jacque parle toûjours contre les faux Docteurs qui étoient inquiets, broüillons, ambitieux.

On peut aussi traduire le Grec, (*a*) par: *Ceux qui vivent dans la paix, sément le fruit de la justice dans la paix.* C'est-à-dire, les gens de bien qui vivent dans la concorde & dans la paix, sément dans ce siécle des bonnes œuvres, qui dans l'éternité leur produiront les fruits d'un bonheur éternel. Mais la premiére explication me paroît meilleure; elle revient mieux à ce qui précéde, qui regarde ceux des Chrétiens hébraïsans, qui sans vocation, & sans sagesse, vouloient s'ingérer à enseigner les autres. Qu'ils apprennent à bien vivre, & à demeurer en paix. *Fructus justitiæ in pace.*

(*a*) Καρπὸς δὲ τῆς δικαιοσύνης ἐν εἰρήνῃ σπείρεται τοῖς ποιοῦσι εἰρήνην.

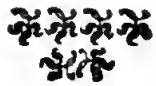

CHAPITRE IV.

Divisions produites par la concupiscence. On n'obtient pas ce qu'on demande, parce qu'on prie mal. Amitié du monde, ennemie de Dieu. Résister au démon. Pleurer, s'humilier, fuir la médisance, demeurer soumis aux ordres de Dieu.

℣. 1. *UNde bella & lites in vobis? Nónne hinc, ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris?*

℣. 1. D'Où viennent les guerres, & les procés entre vous? N'est-ce pas de vos passions qui combattent dans vôtre chair?

COMMENTAIRE.

℣. 1. UNDE BELLA ET LITES IN VOBIS? *D'où viennent les guérres, & les procez entre vous; n'est-ce pas de vos passions*, de vos convoitises? Le Grec: (a) *De vos voluptez?* Les passions déréglées d'ambition, des plaisirs, des richesses, sont comprises en général sous le nom de concupiscence, ou de volupté. Tous les maux du monde viennent de ces trois sœurs: (b) *La concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, & l'orgueil de la vie.* De là les divisions publiques & particuliéres dans les Etats, & dans les familles. Dans le Christianisme il y avoit dés lors des divisions fâcheuses, causées par des hommes passionnez pour le plaisir, & pour la domination. C'étoit-là l'esprit des premiers Hérétiques.

D'ailleurs il y avoit parmi les Hébreux plusieurs sectes, par exemple celles des Pharisiens, des Saducéens, des Hérodiens, ou des disciples de Judas de Galilée. Ceux de ces sectes qui entroient dans le Christianisme, y apportoient leurs préjugez, & troubloient la paix par l'envie de soûtenir, ou de faire recevoir leurs sentimens. De là vint que tant d'Hérétiques de ce tems-là nioient la résurrection des morts, suivant les principes des Saducéens; & que d'autres étoient opiniâtrément attachez à leurs Traditions, conformément aux maximes des Pharisiens. D'autres soûtenoient que JESUS CHRIST n'étoit qu'un simple homme, selon le préjugé de la plûpart des Juifs d'alors, qui attendoient un régne tempo-

(a) Ἐκ τῶν ἡδονῶν. Antiq. Vulg. Ex voluptatibus vestris.

(b) 1. Joan. II 16.

2. *Concupiscitis, & non habetis: occiditis, & zelatis: & non potestis adipisci: litigatis, & belligeratis, & non habetis, propter quod non postulatis.*

2. Vous êtes pleins de désirs, & vous n'avez pas ce que vous désirez : vous tuez, & vous êtes jaloux, & vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez : vous plaidez, & vous faites la guerre les uns contre les autres, & vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'avoir ; parce que vous ne le demandez pas.

COMMENTAIRE.

rel du Messie. D'autres avoient de la peine à se soûmettre aux Puissances temporelles, suivant les sentimens des Hérodiens, qui ne vouloient reconnoître que Dieu, ou des Princes donnez de sa main, pour Souverains. D'où vient que saint Pierre, & saint Paul dans leurs Epîtres, (*a*) recommandent avec tant de soin la soûmission aux Puissances Séculiéres. L'esprit qui animoit tous ces Hérétiques, étoit l'amour du plaisir, de la gloire, & de l'indépendance, source de querelles, & de divisions dans l'Eglise.

℣. 2. CONCUPISCITIS ET NON HABETIS. *Vous êtes pleins de désirs, & vous n'avez pas ce que vous désirez; vous tuez & vous êtes jaloux.* D'où vient que vous ne sauriez vivre en paix avec personne? c'est que vous ne savez pas regler vos désirs. Vous manque-t'il quelque chose? vous la désirez avec ardeur, vous la cherchez avec empressement; pour cela il faut voler, ou plaider, ou tuer. Vôtre concupiscence déreglée vous porte à tous ces excez : ou si vous vous retenez, ce n'est que par crainte, & par des considérations humaines. En effet quand une fois on s'est livré au déreglement de ces désirs, il n'est point de désordres dont on ne soit capable.

On forme de la difficulté sur cette expression : *Vous tuez & vous êtes jaloux.* Il n'est pas naturel dans une gradation de mettre tuer, avant la jalousie; on met plûtôt la jalousie, & l'envie, avant le meurtre. Quelques Critiques (*b*) croyent qu'au lieu de *vous tuez*, saint Jacque avoit mis, vous avez de l'envie; *Phtoneite*, au lieu de *Phonevete* : mais leur correction n'est point appuyée sur les Manuscrits, ni sur les anciennes Versions. Le Syriaque, & l'ancienne Vulgate sont conformes au Grec imprimé dans les Bibles ordinaires. Quelques-uns (*c*) prennent le mot de *tuer*, dans un sens impropre, pour maltraiter, vexer, affliger; vous tourmentez vôtre prochain, vous l'opprimez dans la violente jalousie qui vous transporte

(*a*) *Rom.* XIII. 1. *Tit.* III. 1. 1. *Petri* II. 13. 14.

(*b*) *Grac.* Φονεύετε, καὶ ζηλοῦτε. *Erasm. edit.* 2. & *Colon.* Φθονεῖτε, καὶ ζηλοῦτε. *Vide Grot. Bez. Est. Cajet. Clar. Vat.*

(*c*) *Vide Drusium.*

contre

3. *Petitis, & non accipitis: eò quòd malè petatis, ut in concupiscentiis vestris insumatis.*

3. Vous demandez, & vous ne recevez point; parce que vous demandez mal, pour avoir de quoi satisfaire à vos passions.

COMMENTAIRE.

contre lui; mais je ne voudrois rien changer ni au texte, ni à l'explication ordinaire. Les Auteurs Sacrez ne sont pas toûjours si scrupuleux dans l'arrangement de leurs termes. La jalousie est cause d'une infinité de meurtres: *Occiditis, & zelatis*, pour *occiditis, quia zelatis, & non potestis adipisci.*

ET NON HABETIS: PROPTER QUOD NON POSTULATIS. *Vous n'avez pas ce que vous tâchez d'avoir, parce que vous ne le demandez pas.* Vous vous livrez à vos désirs déreglez, & par tous vos efforts vous ne pouvez acquérir ce que vous désirez, parce que vous trouvez de la résistance & de la part des hommes, qui s'opposent à vos injustes prétentions; & de la part de Dieu, qui ne vous accorde pas ce que vous ne voulez pas lui demander. Reconnoissez donc la vanité de vos travaux, & mettez un frein à vôtre injuste concupiscence.

℣. 3. PETITIS, ET NON ACCIPITIS. *Vous demandez, & vous ne recevez point, parce que vous demandez mal.* Je veux que quelques-uns de vous demandent à Dieu les choses dont ils ont besoin, mais leurs priéres ne sont point exaucées, parce qu'elles sont mal faites, & qu'elles ont de mauvais objets; vous demandez *mal*, sans confiance, sans humilité, sans foi, sans charité, ayant le cœur plein d'envie, & de haine, & les mains remplies de fraudes & d'injustices. *Vous demandez de quoi satisfaire à vos passions*, (*a*) c'est-à-dire, vous demandez à Dieu des instrumens pour l'offenser, des moyens pour vous perdre. Et que pourriez-vous demander de pis pour vôtre plus grand ennemi? Que Dieu pourroit-il vous accorder de plus mauvais dans sa colére? Voulez-vous obtenir l'effet de vos promesses: (*b*) *Demandez premiérement le Royaume de Dieu, & tout vous sera accordé par surcroît.* Demandez au nom de JESUS-CHRIST vôtre Sauveur. (*c*) *Quicquid petieritis Patrem in nomine meo dabit vobis.* Or est-ce demander au nom du Sauveur, que de demander des choses qui n'ont nul rapport au salut, ou même qui y sont directement contraires? (*d*) *Ille in nomine Salvatoris petit, qui illud petit quod ad rem salutis pertinet*, dit saint Grégoire.

℣. 4. ADULTERI, NESCITIS. *Adultéres, ne savez-vous pas que l'amour*

(*a*) Νομίζω δὲ τοῦτο αὐτοὺς δαπανᾶν. Antiq. Vulg. Ut in libidines vestras erogetis.
(*b*) Matth. VI. 33.
(*c*) Joan. XVI. 23.
(*d*) Greg. Magn. homil. 27. in Evang.

4. *Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.*

4. Adultéres, ne savez-vous pas que l'amour du monde est une inimitié contre Dieu? Et par conséquent quiconque voudra être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu.

5. *An putatis quia inaniter Scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit spiritus, qui habitat in vobis?*

5. Pensez-vous que l'Ecriture dise en vain: L'Esprit qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie?

COMMENTAIRE.

du monde est une inimitié contre Dieu. Le Grec: (*a*) *O adultéres, hommes & femmes, ne savez-vous pas, &c.* L'amour du monde marque en général tout attachement criminel aux biens, aux plaisirs, & aux honneurs du monde. Le nom d'adultére se peut prendre dans le sens propre, ou dans le sens figuré, pour ceux & celles qui violent la sainteté du Christianisme, & la fidélité qu'ils ont promise à Dieu. Plusieurs bons Interprétes (*b*) l'expliquent en ce dernier sens. Il n'est pas croyable que parmi les premiers fidéles il y eût des adultéres réels. L'Ecriture donne souvent le nom de fornicateurs, & d'adultéres aux idolâtres, aux impies, à ceux qui sont passionnez pour les choses terrestres, & des plaisirs illicites. On ne peut servir à deux maîtres; (*c*) on ne peut être au monde, & à JESUS-CHRIST, il faut opter. Les deux amours ont bâti les deux citez, dit saint Augustin. (*d*) L'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même, a construit la céleste Jérusalem; l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu, a bâti la Babylone du monde corrompu. *Fecerunt civitates duas amores duo; terrenam scilicet, amor sui usque ad contemptum Dei; celestem verò, amor Dei usque ad contemptum sui.*

℣. 5. AN PUTATIS QUIA INANITER SCRIPTURA DICIT. *Pensez-vous que l'Ecriture dise en vain: L'esprit qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie?* On convient que le passage cité ici par saint Jacquel, ne se trouve pas en termes exprés dans l'Ecriture; mais on y remarque divers endroits, ausquels il peut faire allusion. On donne à ce passage plusieurs sens, mais qui peuvent se réduire à deux. Premiérement ignorez-vous que l'Ecriture ne dit pas en vain que *l'Esprit Saint qui habite en vous, vous aime d'un esprit de jalousie?* (*e*) ce qui peut avoir rapport à tous les endroits de l'Ecriture, où Dieu se compare à un époux jaloux de la fidélité & de l'attachement de son peuple, qu'il nous repré-

(*a*) Μοιχοὶ καὶ μοιχαλίδες, οὐκ οἴδατε. *Antiq. Ital. seu Vulg. Fornicatores, nescitis, &c.*

(*b*) *Vide Est. Grot. Menoch. Bez. Capell. Cornel.*

(*c*) *Matth.* VI. 24.

(*d*) *August. lib.* 14. *de Civit. cap.* 28.

(*e*) *Vide D. Thom. Cornel. Est. Menoc. Pared. Pisc. Jac. Capell. aliot.*

sente souvent comme son épouse, & dont il exagére les fautes, comme autant d'adultéres. (a) Le passage qui paroît le plus formel pour cela, & le plus conforme à la citation de S. Jacque, est celui-ci d'Ezéchiel: (b) *Je mettrai ma jalousie dans vous*; Je vous ai aimé d'un amour de jalousie, & je vengerai sur vous mon amour méprisé.

La seconde maniére d'expliquer est celle-ci: (c) *Ignorez-vous que l'Ecriture ne dit pas en vain que l'esprit qui habite en vous*, vôtre esprit, *forme des désirs de jalousie.* Comme s'il disoit: Ne savez-vous pas que vous portez au-dedans de vous-même un esprit, un mauvais penchant, qui vous porte continuellement à l'envie, à la haine, à la malignité contre vôtre prochain. L'esprit est mis ici dans le même sens que dans cet endroit de saint Paul: (d) *L'esprit forme des désirs contre la chair, & la chair contre l'esprit.* Ceux qui l'expliquent de cette sorte, veulent que l'Apôtre fasse allusion aux passages où il est parlé du péché originel, ou de la concupiscence, & du penchant que nous sentons vers le mal; par exemple: (e) *Dieu vit que la malice de l'homme étoit grande sur la terre, & que toute la pensée de leur cœur, étoit portée au mal en tous tems.* Et ailleurs: (f) *Je ne maudirai plus la terre à cause de l'homme, parce que le sentiment & la pensée du cœur de l'homme, sont portez au mal dés sa jeunesse.* Cette seconde explication est fort suivie: (g) mais je préfererois la premiére.

Quelques-uns (h) lisent avec une interrogation: *Croyez-vous que l'Ecriture parle en vain? L'esprit qui est en vous, désire-t'il que vous vous portiez à l'envie?* Ou bien: (i) *Croyez-vous que l'Ecriture parle en vain, & par jalousie contre vous?* L'Ecriture est-elle capable de vous tromper, & de vous imposer un joug injuste & insuportable? D'autres (k) croyent que S. Jacque fait allusion à ce passage des Nombres, (l) où Josué s'étant plaint à Moyse que Eldad & Médad prophétisoient dans le camp, Moyse lui répondit: *Etes vous porté de jalousie pour moi?* Comme s'il disoit: Croyez-vous que le S. Esprit m'aime d'un amour de jalousie, & que je porte envie à ceux à qui ce divin Esprit se communique comme à moi? A Dieu ne plaise que j'écoute une telle pensée. Qui me donnera que tout le peuple prophétise, & soit rempli de l'esprit de Dieu? Ainsi, mes freres, peut-dire saint Jacque, ne nourrissez point de jalousie contre vos freres; ne les troublez point dans la jouissance des biens qu'ils ont reçû de la

(a) *Exod.* XX. 5. *Deut.* IV. 24. V. 9. VI. 15. *Nahum.* I. 2. *Psal.* LXXVIII. 5. *Ezech.* XVI. 33. *&c.*

(b) *Ezech.* XXIII. 25. Δώσω τὸν ζῆλόν μου εἰς σοί.

(c) Ἢ δοκεῖτε ὅτι κενῶς ἡ γραφὴ λέγει. Πρὸς φθόνον ἐπιποθεῖ τὸ πνεῦμα ὃ κατῴκισεν ἐν ὑμῖν.

(d) *Galat.* V. 17.

(e) *Genes.* VI. 5.

(f) *Genes.* VIII. 21.

(g) *Plures in Beda, Hessel. Est.*

(h) *Beda Vide Est.*

(i) *Oecumen.*

(k) *Jun. Pisc. Capell. Glass.*

(l) *Num.* XI. 29.

6. Majorem autem dat gratiam. Propter quod dicit : Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

6. Il donne aussi une plus grande grace. C'est pourquoi il est dit : Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.

COMMENTAIRE.

main de Dieu. Qu'il n'y ait parmi vous ni procez, ni querelles, ni divisions.

℣. 6. MAJOREM AUTEM DAT GRATIAM. *Il donne aussi une plus grande grace.* L'Esprit-Saint qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie, & vous donne de plus grandes graces, à proportion de vôtre fidélité, de vôtre humilité, & de vôtre amour pour vos freres: ou plûtôt ; c'est par un effet tout gratuit de l'amour qu'il vous porte, qu'il vous donne ses graces : *D'où vient qu'il est écrit : Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.* Il résiste à ceux qui présument d'eux-mêmes, & qui se croyent avoir du mérite ; il donne sa grace aux humbles, à ceux qui mettent en lui toute leur confiance, & qui s'approchent de lui dans une parfaite humilité, dans de bas sentimens d'eux-mêmes.

Autrement : *Dieu vous donne une grace d'autant plus grande, que vous êtes moins rempli de jalousie envers vos freres* ; moins l'esprit de concupiscence qui est en vous, vous porte à la jalousie contre vos freres, plus Dieu vous comble de ses faveurs : *Car Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.* Les superbes sont ceux qui veulent dominer sur les autres, qui veulent envahir, & usurper leurs biens, qui ne voyent la prospérité de leurs freres qu'avec jalousie: c'est à ces sortes de personnes que Dieu résiste ; mais il comble de ses bienfaits les humbles, les pacifiques, ceux qui répriment leurs passions, & leur ambition.

Ce passage : *Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles*, ne se lit pas en termes exprés dans aucun endroit de l'ancien Testament, suivant la Vulgate ; mais on le lit dans la Version des Septante, *Prov.* III. ℣. 34. *Le Seigneur résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles* ; au lieu que l'Hébreu, & la Vulgate portent : *Dieu se jouëra de ceux qui se moquent, & il donnera sa grace à ceux qui sont doux de cœur.* C'est de là que saint Pierre (*a*) a pris la même Sentence que cite ici saint Jacque. L'un & l'autre citent l'Ecriture suivant la Version qui étoit alors la seule en usage parmi les Grecs. Quelques exemplaires Grecs, (*b*) & Latins obmettent tout ce ℣. & il y a de fort habiles Critiques, (*c*) qui croyent que quelqu'un ayant d'abord mis ces paroles à la marge de son Exemplaire, les Copistes les ont ensuite inserées dans leur Texte, d'où vient qu'il se trou-

(*a*) 1. *Petri.* v. 5.
(*b*) *Hunt.* 1. *Cod. Basil.* 2. *Froben. Oecumen.* *Alii Codd. GG. & LL.*
(*c*) *Erasm. Grot.*

7. *Subditi ergo estote Deo: resistite autem diabolo, & fugiet à vobis.*

8. *Appropinquate Deo, & appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores: & purificate corda, duplices animo.*

7. Soyez donc assujettis à Dieu: résistez au diable, & il s'enfuira de vous.

8. Approchez vous de Dieu, & il s'approchera de vous. Lavez vos mains, pécheurs, & purifiez vos cœurs, vous qui avez l'ame double & partagée.

COMMENTAIRE.

ve aujourd'hui dans la plûpart des exemplaires Grecs, & dans presque tous les Latins: mais cette conjecture n'est point appuyée. Les Exemplaires manuscrits, & imprimez, les Versions Orientales, l'ancienne Vulgate Latine, ont constamment lû ce passage, comme nous le lisons.

℣. 7. SUBDITI ESTOTE DEO. *Soyez donc assujettis à Dieu, & résistez au démon.* Soûmettez-vous à Dieu en toutes choses; adorez les ordres de sa Providence, en quelque état qu'il vous ait mis; n'ayez point de jalousie contre vos freres, ni de douleur de vous voir au-dessous d'eux: *Résistez au démon* qui vous inspire des sentimens contraires à l'humilité, à la soûmission, à la patience, *& il s'enfuira de vous*; vôtre résistance, vôtre humilité le mettront en fuite; c'est un esprit superbe, qui ne peut souffrir les humbles. Quand une fois il a été vaincu, il demeure chargé de confusion, & ne revient pas aisément. (*a*)

℣. 8. APPROPINQUATE DEO. *Approchez-vous de Dieu, & il s'approchera de vous.* Recourez à Dieu par la priére, implorez son assistance; retournez à lui par une sincére pénitence, si vous avez eu le malheur de vous en éloigner par le péché; *& il s'approchera de vous*, il vous recevra, il vous éxaucera, il vous rendra ses bonnes graces, il vous comblera de ses miséricordes. Faites ce que vous pouvez, & demandez lui ce que vous ne pouvez pas. Dieu ne rejette point ceux qui le cherchent sincérement, & qui reviennent à lui de tout leur cœur: s'il vous inspire l'envie de revenir à lui, pourroit-il vous rejetter lorsque vous obéïssez à sa voix intérieure, & à son inspiration?

EMUNDATE MANUS. *Lavez vos mains, pécheurs.* Quittez l'iniquité, expiez vos fautes, faites de dignes fruits de pénitence; que celui qui voloit, ne vole plus; que celui qui étoit passionné pour les richesses, & pour les plaisirs, vive dans la pauvreté, & dans la mortification. *Purifiez vos cœurs, vous qui avez l'ame double*, vous qui manquez de droiture, & de sincérité, qui ne marchez pas droit avec Dieu, ni avec vôtre prochain; vous qui êtes tantôt à Dieu, tantôt à Bélial; (*b*) vous qui clochez des deux côtez. Dieu veut tout vôtre cœur, toute vôtre affec-

(*a*) *Hermas. lib. 2. mand. 12. Si resistatis diabolo fugit à vobis confusus.*

(*b*) *Vide Sup. I. 8. 2. Cor. VI. 15.*

9. *Miseri estote, & lugete, & plorate: risus vester in luctum convertatur, & gaudium in mœrorem.*

9. Affligez-vous vous-mêmes. Soyez dans le deüil & dans les larmes. Que vôtre ris se change en pleurs, & vôtre joye en tristesse.

10. *Humiliamini in conspectu Domini & exaltabit vos.*

10. Humiliez-vous en la présence du Seigneur, & il vous élevera.

COMMENTAIRE.

tion, tous vos services; vous n'avez pas pour vos freres une affection pure & sincére, (*a*) vous avez le cœur double; autre chose est ce qui part de vôtre bouche, & ce que vous cachez dans le cœur: (*b*) *In corde & corde locuti sunt.*

℣. 9. MISERI ESTOTE. *Affligez-vous, soyez dans le deüil* de la pénitence; humiliez-vous sous sa main puissante, gémissez en sa présence, brisez vos cœurs dans la douleur de vos péchez. Saint Jacque exprime la pénitence laborieuse, qui est la seule voix par laquelle on retourne à Dieu, aprés s'en être éloigné par le péché, par ces mots: *Affligez-vous, soyez dans les larmes, que vôtre joye se change en tristesse, humiliez-vous.* Il a marqué au ℣. précédent les fruits de la pénitence, le changemenr de vie, la correction des mœurs; l'un ne doit pas aller sans l'autre; en vain vous pleurerez, & vous aurez le cœur brisé de douleur, si vous n'avez une horreur sincére du péché, & si vous n'en quittez les occasions, & si vous ne satisfaites à Dieu par des œuvres pénibles & laborieuses. Ou plûtôt, si vôtre douleur est sincére & intérieure, elle n'en demeurera pas aux larmes & aux gémissemens, elle operera dans vous un salut stable & constant, par un changement réel de vôtre vie passée.

℣. 10. HUMILIAMINI IN CONSPECTU DOMINI. *Humiliez vous en la présence du Seigneur, & il vous élevera;* car comme il a dit au ℣. 6. *Le Seigneur résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.* Nous avons offensé Dieu par nôtre orguëil, il faut l'appaiser par l'humilité: nous nous sommes éloignez de lui par la vaine présomption en nos propres forces; il faut retourner à lui par un aveu sincére de nôtre foiblesse en sa présence; il faut réparer l'injure que nous lui avons faite, si nous voulons rentrer dans sa faveur: (*c*) *Humilions nous donc sous la main toute-puissante de Dieu, si nous voulons qu'il nous éleve au tems de sa visite,* au jour de nôtre mort, & de son Jugement. Par nôtre humiliation, nous nous formons un dégré à une gloire éternelle.

℣. 11. QUI DETRAHIT FRATRI, DETRAHIT LEGI. (*d*) *Celui*

(*a*) 1 Reg XVIII. 21.
(*b*) Psal. XI. 3.
(*c*) 1. Petri V. 6.
(*d*) *Antiq Ital. Qui retractat de fratre, & judicat fratrem suum, retractat de fratre, & judicat fratrem suum.*

11. *Nolite detrahere alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit Legi, & judicat Legem. Si autem judicas Legem: non es factor Legis, sed judex.*

11. Mes freres, ne parlez point mal les uns des autres. Celui qui parle contre son frere, & qui juge son frere, parle contre la Loi, & juge la Loi. Que si vous jugez la Loi, vous n'en êtes plus observateur; mais vous vous en rendez le juge.

12. *Unus est Legislator, & judex, qui potest perdere, & liberare.*

12. Il n'y a qu'un Législateur, & un Juge, qui peut sauver, & qui peut perdre

COMMENTAIRE.

qui parle contre son frere, parle contre la Loi, & juge la Loi. Juger, est mis ici pour *condamner.* (*a*) Saint Jacque attaque ceux qui s'érigeoient en Juges de la conduite de leurs freres, & qui condamnoient hautement, & témerairement ceux qui n'étoient pas dans leurs principes, & dans leurs pratiques. Ces sortes de gens se condamnoient eux-mêmes, & condamnoient la Loi de Dieu; ils portoient sans y penser un jugement contre eux-mêmes, en faisant ce qu'ils condamnoient dans les autres, & en usurpant un droit que Dieu s'est réservé dans sa Loi. (*b*) Ils trouvoient mauvais que d'autres les censurassent, & les condamnassent; pourquoi donc vouloient-ils censurer & juger les autres? Dieu défend la médisance, & les jugemens témeraires, & ils violoient ces défenses par leurs médisances, & leurs injustes censures.

L'abus que condamne saint Jacque, n'étoit que trop commun dans l'Eglise au commencement, sur tout de la part des Hébreux convertis, qui auroient voulu que les Gentils se soûmissent aux cérémonies de la Loi, & dont la plûpart ne voyoient qu'avec une trés grande répugnance, que les Gentils convertis, & plusieurs même des Juifs fidéles, se missent au-dessus de quantité de loix cérémonielles, comme celles qui concernent le discernement des viandes, & les purifications. Saint Paul fut obligé d'écrire contre la liberté de ces faux zélez, qui vouloient réduire tout le monde à leur maniére de vie: (*c*) *Que celui qui mange* indifféremment de toutes sortes de viandes; *ne méprise pas celui qui n'en mange pas; & que celui qui n'en mange pas, ne condamne pas celui qui en mange; puisque Dieu même le souffre. Qui êtes-vous pour juger un serviteur qui n'est point à vous? S'il se tient ferme, ou s'il tombe, c'est l'affaire de son Maître.* Voyez aussi la premiére aux Corinthiens, Chapitre VIII. & Actes, Chapitre. X. versets 34. 35.

℣. 12. UNUS EST LEGISLATOR, ET JUDEX. (*d*) *Il n'y a*

(*a*) Κρίνων τὸν ἀδελφόν. Oecumen. Κρίσι τῶν, καθ' κρίσιν, καταφρονῶν. Ὁ γὰρ καθ' κρίσιν, ἀπὸ καταφρονήσεως τῶν ποιῶν.

(*b*) *Deut.* I. 17. *Quia Dei Judicium est.*

(*c*) *Rom.* XIV. 1. 2. 3. 4.

(*d*) Le Grec ne lit point, *& Judex*; Εἷς ἐστιν ὁ νομοθέτης ὁ δυνάμενος σῶσαι καὶ ἀπολέσαι. Mais plusieurs Manuscrits Grecs lisent comme la Vulgate: Εἷς ἐστιν ὁ νομοθέτης καὶ κριτής. Ita plures apud Mill. Syr. Copht. Æth. &c.

13. *Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis: Hodie, aut crastino ibimus in illam civitatem, & faciemus ibi quidem annum, & mercabimur & lucrum faciemus:*

14. *Qui ignoratis quid erit in crastino.*

13. Mais vous, qui êtes-vous pour juger vôtre prochain? Je m'adresse maintenant à vous, qui dites: Nous irons aujourd'hui ou demain en une telle ville: nous demeurerons là un an; nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup;

14. Quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain.

COMMENTAIRE.

qu'un Législateur, & un Juge, qui peut sauver, & qui peut perdre. Vous usurpez les droits de Dieu, en voulant vous ériger en Juge de la conduite de vôtre frere; ne savez-vous pas que Dieu est le seul Législateur, & le seul Juge; seul en droit d'imposer des loix aux hommes, & de les condamner lors qu'ils les violent; pourquoi donc voulez-vous imposer à vos freres, un joug que le Seigneur ne leur impose point, & dont JESUS-CHRIST les a délivrez par sa mort? Pourquoi condamnez-vous des personnes qui doivent paroître un jour avec vous au Jugement de Dieu, & subir la sentence du Souverain Juge? pourquoi prévenez-vous cette sentence, qui peut-être leur sera favorable, pendant qu'elle vous condamnera? Si vôtre frere viole la Loi dans des choses certainement défenduës, priez pour lui, & remontrez-lui son erreur avec douceur & charité: s'il est dans des principes, & des pratiques différentes des vôtres dans des choses douteuses, & indifférentes, laissez-en le jugement à Dieu, & réprimez vôtre zéle.

℣. 13. TU AUTEM QUIS ES, QUI JUDICAS PROXIMUM? (*a*) *Mais vous, qui êtes-vous pour juger vôtre prochain?* Quelques Exemplaires Grecs (*b*) ajoûtent: *Parce que les démarches de l'homme ne sont point entre les mains des hommes, mais entre celles de Dieu.* Ce qui est tiré du Livre des Proverbes, & qui a rapport au ℣. 15. de ce Chapitre. Les simples fidéles n'ont aucun caractére pour juger de la conduite de leurs freres. Ils en doivent laisser le jugement à Dieu, ou à ceux qui tiennent sa place sur la terre.

ECCE NUNC QUI DICITIS. *Je m'adresse à vous, qui dites: Nous irons aujourd'hui, ou demain dans une telle ville.* Le Grec: (*c*) *Qui dites: Allons aujourd'hui ou demain dans une telle ville, & demeurons-y un*

(*a*) *Graec. impress.* Σὺ τὶς εἶ, ὃς κρίνεις τὸν ἕτερον. *Alii plures optima nota:* Σὺ δὲ τίς εἶ ὁ κρίνων τὸν πλησίον. *Ital, vers. Qui judicas proximum.*

(*b*) *Codd. Hunt.* 1. *Cov.* 3. *Oecumen. Cod. Coll. novus apud Mill.* Οὐκ ἐν τῷ ἀνθρώπῳ, ἀλλὰ τῷ θεῷ τὰ διαβήματα ἀνθρώπου. *Ex Prov.* XX. 24.

(*c*) Σήμερον καὶ ἄυριον πορευσόμεθα εἰς τήνδε τὴν πόλιν, καὶ ποιήσωμεν, &c. *Alii:* Πορευσόμεθα . . . . καὶ ποιήσωμεν.

an

15. *Quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, & deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis: Si Dominus voluerit; & : Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud.*

15. Car qu'est-ce que vôtre vie, sinon une vapeur, qui paroît pour un peu de tems, & qui disparoît ensuite. Au lieu que vous devriez dire : S'il plaît au Seigneur, &, si nous vivons, nous ferons une telle & telle chose.

COMMENTAIRE.

an, &c. Mais quelques Manuscrits Grecs, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien, l'ancienne Italique, sont tous semblables à nôtre Vulgate; & la maniére de parler, qui porte *nous irons*, est beaucoup plus répréhensible que celle qui dit : *Allons*; elle marque une plus grande présomption en ses propres forces. Il est permis de faire des projets, & de former des entreprises, pourvû que l'homme ne se promette rien de lui-même; mais qu'il reconnoisse humblement que tout est entre les mains de Dieu; qu'il avouë sa dépendance, & sa foiblesse; qu'il prie Dieu de lui inspirer ce qu'il a à faire; qu'il l'éclaire dans la conduite de ses entreprises, qu'il leur donne une heureuse issuë; car tout dépend de lui. Sans lui nos vûës, nos desseins, nos travaux, nôtre sagesse, nos mesures, la faveur, les biens, la puissance ne servent de rien. Qu'il retire sa main de dessus nous, & nous rentrons dans nôtre néant. (*a*) *In cujus manu anima omnis viventis, & spiritus universæ carnis hominis.*

℣. 15. QUÆ EST ENIM VITA VESTRA? *Car qu'est-ce que vôtre vie, sinon une vapeur*, (*b*) qui se dissipe presque au même moment qu'elle commence à paroître. La vapeur est une partie très-subtile de l'eau, qui en est séparée par l'action du feu, de l'air, ou du soleil, & qui s'élevant dans l'air s'y condense quelquefois, & est ensuite dissipée ou par les vents, ou par la chaleur; à moins qu'il ne se forme un corps de plusieurs vapeurs, qui se condense, & produise les nuées. Les Auteurs sacrez ont souvent comparé la vie de l'homme au vent, à la fumée, à ces vapeurs qui se dissipent dans les airs. *Souvenez vous que ma vie n'est qu'un vent*, dit Job; (*c*) *& de même que la nuée se dissipe, & passe pour toûjours; ainsi l'homme qui est descendu dans le tombeau, ne s'en reléve point.* Et ailleurs : (*d*) *Nous ne sommes que d'hier, & nos jours sur la terre ne sont que comme une ombre.* Et le Psalmiste : (*e*) *L'homme est semblable au néant; ses jours se passent comme une ombre.* Les mêmes expressions se rencontrent souvent

(*a*) *Job.* XII. 10

(*b*) L'ancienne Italique porte : *Quæ autem vita vestra? momentum enim est per modica visibilis, deinde & exterminata, Græc.* Ἀτμὶς γὰρ ἐστι.

(*c*) *Job.* VII. 7. 9.

(*d*) *Job.* VIII. 9.

(*e*) *Psalm.* CXLIII. 4.

16. *Nunc autem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis, maligna est.*

16. Et vous au contraire, vous vous élevez dans vos pensées présomptueuses. Toute cette présomption est mauvaise.

COMMENTAIRE.

dans les Auteurs profanes. (*a*) Sénéque le Tragique :

Nemo tam divos habuit faventes,
Crastinum ut possit sibi polliceri.

PRO EO UT DICATIS: SI DOMINUS VOLUERIT. *Au lieu que vous devriez dire: S'il plaît au Seigneur, & si nous vivons.* Vous devez dire, ou du moins croire intérieurement, que tous les événemens, & vôtre vie même, sont entre les mains de Dieu. Vous ne devez former aucun projet qui ne soit dans la justice, & dans l'ordre de Dieu. Et les choses mêmes les plus justes & les plus loüables, vous ne devez les entreprendre que dans la dépendance du Seigneur, en reconnoissant avec humilité que le succez dépend de lui, & que vos jours ne sont point en vôtre disposition. Saint Paul dans ses Epîtres, ne promet rien ordinairement qu'il n'ajoûte : (*b*) *Si Dieu le veut, si Dieu le permet, si c'est la volonté de Dieu.* Socrate avertit Alcibiade, qu'il falloit toûjours dire: *Si Dieu le veut. Socratis vox est, si Dæmonium permittat*, dit Tertullien ; (*c*) *Si Deus dederit; vulgi iste naturalis sermo est*, dit Minutius Felix. (*d*) Homére marque souvent le souverain pouvoir des Dieux sur les choses humaines. (*e*) On ne doit faire fond sur rien de ce qui est entre les mains de la fortune, dit Sénéque: (*f*) *Tutissimum est raro experiri, sed semper de fortuna cogitare, & nihil sibi de fide ejus promittere.* Le Christianisme rectifie ces expressions, en disant, que l'on doit mettre en Dieu seul sa confiance, sa force, son bonheur, & son salut.

℣. 16. EXULTATIS IN SUPERBIIS VESTRIS. (*g*) *Vous vous élevez dans vos pensées présomptueuses.* Vous parlez, & vous agissez comme si vous étiez immortels, & indépendans. On vous voit faire des projets, & former des entreprises, comme si vous étiez maîtres des tems, & des événemens. (*h*)

Quid brevi fortes jaculamur ævo
Multa?

(*a*) *Sophocl.* Οὐ γὰρ ἐμᾶς ἔδειν ὄντας ἄλλο πλὴν,
Ἐλπὶς ἔστι πᾶν ζῶμεν, ἢ κυφὸν ἐνέν.
Æschil. Καὶ πιστὸν ἔδειν μάθετε, ἢ κατοῦ ἐνιὰ.

(*b*) 1. *Cor.* IV. 19. & XVI. 7. 12. *Hebr.* VI. 3. *Rom.* I. 10. *Philipp.* II. 24. *Act.* XVIII. 21.

(*c*) *Tertull. Apologet. Vide Platon. in Alcibiade.*

(*d*) *Minut. in Octavio.*

(*e*) *Homer. Iliad.* B Κῦνε Διοτρεφὲς, ἐθελόντι.

(*f*) *Senec. de animi tranquil. cap.* 13

(*g*) Καυχᾶσθε ἐν ταῖς ἀλαζονείαις ὑμῶν. *Antiq. Ital.* Gloriamini in superbia vestra.

(*h*) *Horat. lib.* 2. *Ode* 16.

17. *Scienti igitur bonum facere, & non facienti, peccatum est illi.*

17. Celui là donc est coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas.

COMMENTAIRE.

Quelle folie de se glorifier de ses forces, de son crédit, de sa santé, de sa vie, de ses biens, dont on n'est pas sûr de joüir un moment! Quelle vanité de fonder de grandes espérances, & de former de vastes projets, sur une chose aussi fragile que la vie! *Quàm stultum est ætatem disponere? Ne crastino quidem dominamur. O quanta dementia est spes longas inchoantium!* (a)

℣. 17. SCIENTI IGITUR BONUM FACERE. *Celui là est coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas.* Les Hébreux convertis au Christianisme, n'avoient aucune excuse, s'ils ne faisoient pas le bien. Ils ne pouvoient pas s'excuser, comme les Gentils, sur ce qu'ils ne connoissoient pas les Loix de Dieu, & les devoirs du Christianisme. S. Jacque leur en a assez dit dans cette Epitre; ils sont dûëment avertis. Il y a touché la plûpart des devoirs de la Religion, & les principaux abus qui regnoient alors parmi eux. A présent si vous ne vous corrigez point, vous êtes inexcusables. *Le serviteur qui a connu la volonté de son maître, & qui ne l'a pas faite, sera rudement châtié: & celui qui ne l'a pas connuë, & qui a fait des choses dignes de châtiment, ne sera châtié que légérement.* (b) Supposé toutefois que son ignorance ne soit ni malicieuse, ni affectée, ni volontaire; car en ce cas son ignorance au lieu de diminuer, ne fait qu'augmenter sa faute.

(a) *Senec. Ep.* 101.

(b) *Luc.* XII. 47. 48.

CHAPITRE V.

Riches avares sévérement punis. Patience dans les maux de la vie. Eviter le jurement. Onction des malades. Confession des péchez. Effet de la priére des Justes. Rappeller dans la bonne voye ceux qui s'égarent.

℣. 1. *AGite nunc, divites, plorate ululantes in miseriis vestris, quæ advenient vobis.*

℣. 1. MAis vous, riches, pleurez; poussez des cris, & comme des hurlemens, dans la vûë des miséres qui doivent fondre sur vous.

COMMENTAIRE.

℣. 1. AGITE NUNC, DIVITES. *Vous, riches, pleurez.* Ce que saint Jacque dit ici, & dans les versets suivans jusqu'au ℣. 7. paroît s'adresser aux riches, qui étoient hors de l'Eglise, (*a*) & qui opprimoient les Chrétiens. Au ℣. 7. seulement il parle aux Fidéles, & les exhorte à la patience. Il a déja parlé des riches ci-devant Chap. II. 2. & suivans; mais il a assez marqué qu'il parloit de ceux qui étoient dans l'Eglise. Ici il n'insinuë rien de semblable. Quoi que les riches qui n'étoient pas Chrétiens, ne le regardassent pas, soit qu'ils fussent Juifs ou Gentils, toutefois il n'étoit pas superflu de mêler cette invective dans cette Lettre qu'il écrivoit aux Fidéles hébraïsans; c'étoit une instruction pour ceux d'entr'eux qui n'étoient pas assez dégagez de l'affection des richesses, & c'étoit une consolation pour les pauvres, d'entendre parler du danger des riches, & des malheurs qui leur étoient préparez.

PLORATE ULULANTES IN MISERIIS VESTRIS. *Poussez des cris à la vûë des miseres qui doivent fondre sur vous.* Au lieu de vous élever de vos grands biens, & de vous y plaire; gémissez, poussez des cris, tremblez à la vûë des maux éternels, qui sont préparez aux mauvais riches, aux avares, aux superbes, à ceux qui abusent de leurs richesses pour se plonger dans les plaisirs, pour oublier Dieu, & pour opprimer les pauvres. *Malheur à vous, riches, qui riez à présent, parce que le tems viendra que vous gémirez, & que vous pleurerez.* (*b*)

(*a*) *Ita Beda apud Estium, Grot. hic. Gatak.*

(*b*) *Luc.* VI. 24.

2. *Divitiæ vestræ putrefactæ sunt : & vestimenta vestra à tineis comesta sunt.*

3. *Aurum & argentum vestrum æruginavit : & ærugo eorum in testimonium vobis erit, & manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.*

2. La pourriture consume les richesses que vous gardez, les vers mangent les vêtemens que vous avez en réserve.

3. La roüille gâte l'or & l'argent que vous cachez ; & cette roüille s'élevera en témoignage contre vous, & dévorera vôtre chair comme un feu. C'est-là le trésor de colére que vous amassez pour les derniers jours.

COMMENTAIRE.

℣. 2. DIVITIÆ VESTRÆ PUTREFACTÆ SUNT. *La pourriture consume les richesses que vous gardez.* Avares, vous aimez mieux les laisser périr, que d'en faire un bon usage, en les répandant dans le sein des pauvres, & en vous en amassant un trésor dans le Ciel. De quoi sert de l'argent enfoüi dans la terre, ou resserré dans un coffre ! Que ne l'employez-vous a acheter le Ciel. Vous êtes le gardien de cet or, vous n'en êtes pas le maître, dit saint Ambroise, (*a*) vous en êtes l'esclave, & non pas le seigneur : *Custos est non dominus facultatum, qui aurum terræ infodit : minister utique ejus, non arbiter. Vende potius aurum, & eme salutem ; vende lapidem, & eme Regnum Dei.*

VESTIMENTA VESTRA A TINEIS COMESTA SUNT. *Les vers mangent les vêtemens que vous avez en réserve*, pendant que les pauvres demeurent nuds, & exposez aux injures des saisons. Ces habits mis en réserve, demandent à Dieu vengeance contre vous. Les pauvres qui souffrent le froid & la nudité, s'éleveront au jour du Jugement, pour condamner vôtre dureté, & vôtre avarice. On a déja remarqué ailleurs, que les Anciens faisoient de grands magazins d'habits, & que pour les préserver contre les vers, ils y enfermoient des matiéres odorantes. Il est assez croyable qu'ils n'avoient pas encore le secret de bien dégraisser les laines, ce qui les rendoit sujettes à la vermine.

℣. 3. AURUM ET ARGENTUM VESTRUM ÆRUGINAVIT. *La roüille gâte l'or & l'argent.* L'argent contracte de la roüille, mais non pas l'or ; comme le remarquent les Naturalistes. (*b*) Il est pourtant vrai qu'à la longue ce métal diminuë de poids, & éprouve quelque espéce de corruption. Et enfin saint Jacque a mis ici l'or & l'argent, pour marquer tous les métaux précieux, dont la plûpart sont exposez à la roüille, &

(*a*) *Ambros. de Naboth. cap. 14.*

(*b*) *Plin. lib 33. cap. 3. Super cætera non rubigo ulla, non ærugo, non aliud ex ipso, quod consumat bonitatem, minuatve pondus.* Pindare donne à l'or l'épitéte d'incorruptible, Ὁ δὲ χρυσὸς ἄφθαρτος. Et Sapho dit, que l'or tirant son origine de Jupiter, ne ressent ni la roüille, ni la corruption . . . Ὅτι Διὸς παῖς ὁ χρυσὸς κεῖνον οὐ σής, οὐ δὲ κὶς δάπτει. *Scoliast. Pindari.*

4. *Ecce merces operariorum, qui messuerunt regiones vestras, quæ fraudata est à vobis, clamat: & clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.*

5. *Epulati estis super terram, & in luxuriis enutristis corda vestra, in die occisionis.*

4. Sachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs, crie contre vous, & que leurs cris sont montez jusqu'aux oreilles du Dieu des Armées.

5. Vous avez vêcu sur la terre dans la bonne chére, & dans le luxe; vous vous êres engraissez comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice.

COMMENTAIRE.

à la corruption. Cette roüille *s'élevera un jour en témoignage contre* les avares; *elle dévorera leur chair comme un feu. C'est un trésor de colére qu'ils s'amassent pour le dernier jour.* Ces expressions sont vives & figurées. Michée a dit à peu prés de même: (*a*) *Les trésors d'iniquité que l'impie s'amasse, sont comme un feu dans sa maison; & les mesures trop petites avec lesquelles il livre, sont pleines de la colére de Dieu.* Et saint Paul: (*b*) *Par vôtre endurcissement, & par la dureté de vôtre cœur, vous vous faites un trésor de colére, pour le jour de la vengeance, & du juste jugement de Dieu.*

℣. 4. ECCE MERCES OPERARIORUM. *Le salaire que vous faites perdre aux ouvriers, crie contre vous.* Ou le salaire que vous différez de leur donner; car souvent les riches, & les grands sont les plus durs envers les pauvres, & les plus négligens à payer les ouvriers qu'ils employent; ce qui est contre la Loi, qui ordonne de payer le même jour le manœuvre qu'on a employé: (*c*) *Non morabitur opus mercenarii tui apud te usque mane.* Et ailleurs: (*d*) *Vous ne refuserez point le salaire au pauvre qui est parmi vous; mais vous lui rendrez ce qui lui est dû le même jour, avant le coucher du soleil; parce qu'il est pauvre, & que son ame attend aprés cela; de peur qu'il ne crie contre vous vers le Seigneur, & que cela ne vous soit imputé à péché.* L'ancienne Vulgate portoit: *Ecce mercedes operariorum qui araverunt in agris vestris, quod abnegastis clamabunt; & voces eorum qui messi sunt, ad aures Domini sabaoth introierunt.*

℣. 5. EPULATI ESTIS. *Vous avez vêcu dans la bonne chere & dans le luxe; vous vous êtes engraissez comme des victimes.* Le Grec: (*e*) *Vous avez vêcu dans les délices, & dans la débauche; & vous avez nourri vos*

(*a*) *Mich* VI. 10.
(*b*) *Rom.* II. 5.
(*c*) *Levit.* XIX. 13.
(*d*) *Deut.* XXIV. 15.
(*e*) Ἐτρυφήσατε, καὶ ἐσπαταλήσατε, ἐθρέψατε τὰς καρδίας ὑμῶν, ὡς ἐν ἡμέρᾳ σφαγῆς. *Alii,* *Enutristis carnes*, vel, *corpora vestra.* Ἐθρέψατε τὰς σάρκας ὑμῶν. *Ita Barb.* 1. *Euthal. Syr.* L'ancienne Italique lit: *Fruiti estis super terram & abusi estis; cibastis corda vestra in die occisionis.*

6. *Addixistis, & occidistis justum, & non restitit vobis.*	6. Vous avez condamné & tué le juste, sans qu'il vous ait fait de résistance.

COMMENTAIRE.

cœurs, comme pour le jour de l'immolation d'une victime. Vous vous engraissez dans la bonne chére, & dans les plaisirs des sens, comme des victimes que l'on prépare pour un sacrifice solemnel. Le jour de la vengeance viendra, & le Seigneur saura récompenser par la longueur & la sévérité du supplice, la lenteur de sa vengeance, & le mépris que vous faites de sa patience. Dans l'Evangile on nous représente le mauvais riche damné, précisément à cause de sa vie délicieuse, & toute dans la bonne chére, & à cause de sa dureté pour le pauvre Lazare, qui demeuroit couché à sa porte. (*a*)

Quelques-uns (*b*) l'entendent ainsi: Vous avez vêcu dans la bonne chére, & dans les délices, & vous vous êtes nourri *comme en un jour de sacrifice solemnel.* Ces jours-là on faisoit des festins publics. D'autres le joignent à ce qui suit: (*c*) *Vous avez condamné & tué le juste, comme en un jour de bataille*, ou *de massacre.* Vous l'avez mis à mort, sans que personne s'y soit opposé, & sans qu'il vous ait fait résistance; *& non restitit vobis.*

℣. 6. ADDIXISTIS ET OCCIDISTIS JUSTUM. (*d*) *Vous avez condamné, & tué le Juste.* Plusieurs (*e*) l'expliquent de JESUS-CHRIST, le Juste par excellence, qui fut injustement mis à mort par les Juifs, au jour où l'on immoloit la pâque; *in die occisionis.* Mais il vaut bien mieux l'expliquer des Justes en général, qui dans tous les tems, ont été mis à mort par les riches. (*f*) Voyez ci-devant Ch. II. 6. *Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance, & qui vous traînent devant les tribunaux des Juges?* Quelques Exemplaires Latins, au lieu d'*addixistis*, vous avez condamné, lisent, *adduxistis.* L'ancienne Italique: *Condemnastis & occidistis.*

℣. 7. PATIENTES IGITUR ESTOTE. (*g*) *Persévérez dans la patience, jusqu'à l'avénement du Seigneur.* Aprés avoir invectivé contre les riches, il revient à l'instruction des fidéles. Ne vous découragez donc point dans vos maux, comme si Dieu vous avoit oubliez. Il veille pour tirer vengeance

---

(*a*) *Luc.* XVI. 19. 20.

(*b*) *Erasm. Vatab. Menoch. Tirin. Piscat. Gatak.*

(*c*) *In die occisionis* (℣. 6.) *addixistis & occidistis justum. Vide Bed. Bez.*

(*d*) Κατεδικάσατε, καὶ ἐφονεύσατε τὸν δίκαιον.

(*e*) *Oecumen. Beda. Gagn. Titelm. Hugo, D. Thom. Salmer. Cathar. Grot. Zeger. &c.*

(*f*) *Gatak. Cajet. Est. Alii.*

(*g*) Μακροθυμήσατε. *Oecumen.* Μὴ ἀθυμεῖτε εἰς μὴ κεκριμένους ἀπεκτεμμένους. Ἢ ἀκουσιοθάνατοι μὲν, βασανιζόμενοι δὲ, διὰ τὸ δικαίους, καὶ κακῶς πάσχειν. Λέγει δὲ τὴν Ῥωμαϊκὴν ἐφοδον καὶ τὴν ὑπὸ τούτων ἀγριοπαθειαν τῶν Ἰουδαίων.

7. *Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum, & serotinum.*

7. Mais vous, mes freres, persévérez dans la patience jusqu'à l'avénement du Seigneur. Vous voyez que le laboureur, dans l'espérance de recüeillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoye les pluyes de la premiére, & de l'arriére saison.

8. *Patientes igitur estote & vos, & confirmate corda vestra: quoniam adventus Domini appropinquavit.*

8. Soyez ainsi patiens, & affermissez vos cœurs; car l'avénement du Seigneur est proche.

COMMENTAIRE.

de vos ennemis; bien-tôt vous verrez la fin de vos afflictions, & le commencement du malheur des méchans: Car ℣. 8. *L'avénement du Seigneur est proche.* Il parle de la guerre que les Romains devoient faire aux Juifs, & de la dispersion de ce misérable peuple, qui devoit arriver à quelque tems de là. Il insinuë aussi le Jugement dernier, (*a*) que l'Ecriture a accoutumé de joindre à ce premier malheur, suivant la maxime constante des Ecrivains Sacrez, de réünir les caractéres de la chose figurée avec la figure. La guerre des Romains contre les Juifs, la ruine de la ville & du Temple; la captivité, & la dispersion des Juifs; les maux qui les accablérent alors, seront toûjours un des symboles les plus sensibles du Jugement dernier.

AGRICOLA EXPECTAT PRETIOSUM FRUCTUM TERRÆ, (*b*) ... DONEC ACCIPIAT TEMPORANEUM, ET SEROTINUM. *Le laboureur dans l'espérance de recüeillir le fruit précieux de la terre*, au tems de la récolte, *attend patiemment que Dieu envoye la pluye de la premiére, & de l'arriére saison.* La Vulgate n'exprime pas *la pluye*, & on ne la lit pas dans l'Ethiopien, ni dans quelques Manuscrits Grecs. (*c*) Mais d'autres en bien plus grand nombre, & tous les imprimez, lisent, *la pluye de la premiére, & de l'arriére saison*, dont il est souvent parlé dans les Livres Saints. (*d*) L'ancienne Italique porte: *Usquequo accipiat matutinum & serotinum fructum*: Jusqu'à ce qu'il reçoive les fruits de la premiére, & de l'arriére saison. Victor d'Antioche (*e*) lit de même. On dit dans l'Ecriture, (*f*) les fruits de la premiére, & de l'arriére saison, aussi-bien que la pluye de l'Automne & du Printems. Les orges & les bleds étoient des fruits de la premiére saison. Les raisins, & les autres

(*a*) *Vide Est. Grot. Men. alios. Confer* 2. *Thessal* II. 2. *Rom.* VIII. 23.

(*b*) *Antiq. Ital. Honoratum fructum terræ.* Τὸν τέμιον καρπὸν.

(*c*) Ἕως ἂν λάβῃ ὑετὸν πρώϊμον, καὶ ὄψιμον. *Quidam omittunt*, ὑετὸν. *Steph.* ιγ.

(*d*) *Deut.* XI. 14. *Genes.* XXVII. 28. *Amos* VII. 1. *Job.* XXIX. 23. *Joël.* II. 23. *Zach.* X. 1.

(*e*) *Victor Antioch. homil.* 110.

(*f*) *Levit.* XXVI. 10. *Cant.* VII. 13.

gros

9. *Noliteingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.*

9. Ne faites point de plaintes les uns contre les autres; afin que vous ne soyez point condamnez. Voilà le juge qui est à la porte.

COMMENTAIRE.

gros fruits des arbres, étoient fruits de l'arriére saison.

℣. 8. ADVENTUS DOMINI APPROPINQUAVIT. *L'avénement du Seigneur est proche.* Nous avons déja dit que cela marquoit ou le jour du Jugement, ou la guerre des Romains contre les Juifs. Les anciens Peres croyoient le jour du Jugement fort proche, apparemment parce qu'ils ne distinguoient pas bien les caractéres qui convenoient à la guerre, dont nous venons de parler, de ceux qui sont propres au Jugement universel. Quoique les Fidéles à qui saint Jacque parloit, ne dussent pas entiérement se voir délivrez de l'oppression des riches, à la prise de Jérusalem, & qu'en ce sens cette guerre ne dut pas être pour eux un grand motif de consolation; il est pourtant vrai qu'alors ils furent au moins délivrez des persécutions que leur faisoient les principaux de la nation Juive, qui résistoient toûjours opiniâtrément à la vérité de l'Evangile, & que la vûë d'un tel spectacle les affermît solidement dans la foi, en considérant l'exact & littéral accomplissement des menaces de JESUS-CHRIST contre les Juifs; ils ne purent douter que ses promesses, qui regardoient l'éternité, ne fussent également certaines, & qu'aprés avoir souffert quelque chose pour Dieu en cette vie, ils n'en dûssent recevoir une récompense éternelle dans l'autre.

℣. 9. NOLITE INGEMISCERE IN ALTERUTRUM, UT NON JUDICEMINI. (*a*) *Ne faites point de plaintes les uns contre les autres, afin que vous ne soyez pas condamnez.* Le Grec & le Latin à la lettre: (*b*) *Ne gemissez point*; ou plûtôt: *Ne criez point les uns contre les autres.* Ne vous accusez point, ne vous querellez point les uns les autres. *Gémir* naturellement, marque de la douleur, une plainte intérieure, ou un murmure secret. Mais dans le style des Septante, le terme Grec *stenazo*, se prend aussi pour le cri, & la douleur qui éclate en plaintes. L'un & l'autre déplaît à Dieu; il veut que l'on souffre patiemment & sans se plaindre; ou du moins que l'on réprime les ressentimens, & qu'on étouffe, autant qu'on peut, les plaintes.

JUDEX ANTE JANUAM. *Voilà le Juge qui est à la porte.* C'est la

(*a*) Ἵνα μὴ κατακριθῆτε. *Ut non condemnemini. Alii plures.* Ἵνα μὴ κριθῆτε. *Ut non judicemini. Vide Mill.*

(*b*) Μὴ στενάζετε κατ' ἀλλήλων. Dans le style des Septante, στενάζω signifie crier. Voyez Job. XXIV. 12. XXXI. 38. *Vide Heinf. Gatak. Cathar.*

10. *Exemplum accipite, fratres, exitus mali laboris, & patientiæ, Prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.*

11. *Ecce beatificamus eos, qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, & finem Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est, & miserator.*

10. Prenez, mes freres, pour exemple de patience dans les afflictions, les Prophétes, qui ont parlé au nom du Seigneur.

11. Vous voyez que nous les appellons bienheureux de ce qu'ils ont tant souffert. Vous avez appris quelle a été la patience de Job, & vous avez vû la fin du Seigneur: car le Seigneur est plein de compassion, & de miséricorde.

COMMENTAIRE.

même chose qu'il a dite au ℣. 8. *L'avénement du Seigneur est proche.* Et ce qu'on lit dans la Genése: (*a*) *Le péché est couché à la porte;* c'est-à-dire, la peine du péché est prête à entrer, & à tomber sur vous. Il parle toûjours de la prochaine ruine de Jérusalem & du Temple, & de la dispersion des Juifs par les Romains.

℣. 10. EXEMPLUM ACCIPITE EXITUS MALI (*b*) ... PROPHETAS. *Prenez pour exemple de patience dans les afflictions, les Prophétes.* Au milieu des persécutions qu'on vous suscite, jettez les yeux sur les Prophétes, & voyez de quelle maniére ils ont été traitez; que n'ont-ils pas souffert de la part des Princes, des Prêtres, & du peuple; combien de contradictions, de railleries, de mauvais traitemens? n'en a-t'on pas fait mourir plusieurs dans les tourmens? Prenez donc courage, & attendez les momens de Dieu: Vous n'avez point encore résisté jusqu'au sang: (*c*) *Exitus malus* dans ce passage, ne signifie point une *mauvaise fin*, mais les afflictions de la vie.

℣. 11. BEATIFICAMUS EOS QUI SUSTINUERUNT. (*d*) *Nous les estimons heureux de ce qu'ils ont tant souffert.* Il n'y a personne de nous qui n'envie le bonheur dont ils joüissent: & que n'imitons nous donc leur patience dans les maux, & leur constance dans les persécutions? si nous voulons arriver à la même fin, & aux mêmes récompenses, que ne suivons-nous le même chemin? JESUS-CHRIST n'a-t'il pas déclaré heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, (*e*) & ne leur a-t'il pas promis le Royaume des Cieux?

SUFFERENTIAM JOB AUDISTIS, ET FINEM DOMINI

(*a*) *Genes.* IV. 7.

(*b*) Ὑπόδειγμα τῆς κακοπαθείας. *Exemplum afflictionis, Antiqua Italica vers. Accipite experimentum de malis passionibus, & de patientia Prophetas. Beda. Exitûs mali & longanimitatis, & laboris, & patientiæ.*

(*c*) *Hebr.* XII. 4. *Nondum usque ad sanguinem restitistis.*

(*d*) Μακαρίζομεν τοὺς ὑπομένοντας. *Eos qui sustinent. Alii:* Τοὺς ὑπομείναντας. *Steph. δ. ι. ια. ιγ. Lin. Laud. 2. Petit. 3. Cov. 2. 3. Compl. &c. hic. Et antiq. Ital. Eos qui sustinuerunt.*

(*e*) *Matth.* V. 10.

12. *Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare, neque per cœlum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sic autem sermo vester: Est, est: Non, non: ut non sub judicio decidatis.*

12. Mais avant toutes choses, mes freres, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelqu'autre chose que ce soit; mais contentez-vous de dire: Cela est; ou: Cela n'est pas; afin que vous ne soyez point condamnez.

COMMENTAIRE.

VIDISTIS. *Vous avez appris la patience de Job, & vous avez vû la fin du Seigneur.* Vous savez jusqu'à quel point la patience de ce saint homme a été éprouvée, & vous connoissez le succez dont Dieu l'a honoré, & les récompenses qu'il lui a accordées. Le mot de *fin*, se met assez souvent pour la récompense, par exemple: (*a*) *Reportantes finem fidei vestræ;* la récompense de vôtre foi. Et saint Paul aux Romains: (*b*) *Finis illorum mors est.* Leur récompense est la mort. Ainsi: *La fin du Seigneur*, marque ici la récompense dont Dieu a recompensé la patience de Job. (*c*)

Quelques-uns (*d*) entendent par: *Finem Domini*, la Passion de JESUS-CHRIST, qui est nommée dans l'Evangile, (*e*) sa fin, ou sa sortie. Plusieurs des Juifs convertis avoient vû, ou avoient pû voir la fin du Seigneur: *Finem Domini vidistis;* mais ils ne connoissoient Job, & ce qui lui étoit arrivé, tant avant qu'aprés sa disgrace, que par le récit de l'Ecriture. Et qu'est-ce que l'Ecriture nous dit des récompenses de Job? elle nous apprend que Dieu lui rendit le double de ce qu'il avoit perdu. Les fidéles n'attendoient rien de semblable: ainsi *la fin de Job*, ne paroissoit pas si propre à les affermir dans la patience, que la vûë des souffrances de JESUS CHRIST: *Finem Domini.* Voilà ce quon dit pour appuyer ce sentiment; mais le premier me paroît plus littéral. Les fidéles étoient bien convaincus que la patience de Job, avoit été récompensée dans l'éternité par des biens infinis.

℣. 12. ANTE OMNIA NOLITE JURARE. *Avant toutes choses, ne jurez point.* Saint Jacque répete ici ce que JESUS-CHRIST avoit recommandé à ses fidéles, de ne jurer point du tout: *Ego autem dico vobis, non jurare omninò.* (*f*) Est-ce à dire que toute sorte de juremens, & de serments soient interdits aux Chrétiens? Et que dirons-nous donc de saint Paul, qui prend Dieu à témoin de ce qu'il dit dans plus d'un endroit de ses Epîtres. (*g*) Ne sait-on pas que le serment est un acte de

(*a*) 1. *Petri* I. 9.
(*b*) *Rom.* VI. 21. 22.
(*c*) *Dionys. Carthus. Salmer. Syr. Grot. Piscat. Mon. Gotak. Est. Alii plures.*
(*d*) *August. lib.* 1. *de Symbolo, cap.* 3. & *Ep.* 120 *Beda hic. Hugo, Glossa. Alii quidam.*
(*e*) *Luc* IX. 31. *Dicebant excessum ejus.*
(*f*) *Matth.* V. 34.
(*g*) 2. *Cor.* I. 23 *Philipp.* I 8. *Rom.* IX. 1. 1. *Cor.* XI. 31. *Galat.* I. 20.

13. *Tristatur aliquis vestrûm? oret: Æquo animo est? psallat.*

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse? qu'il prie. Est-il dans la joye? qu'il chante de *saints* cantiques.

COMMENTAIRE.

religion, (*a*) pourvû qu'on le fasse dans la vérité, dans le jugement, & dans la justice: *Jurabis, vivit Dominus in veritate, & in judicio, & in justitia.* Toutefois saint Chrysostome, (*b*) Théophylacte, & quelques autres anciens (*c*) ont crû que le jurement étoit absolument interdit aux Chrétiens, & qu'il n'avoit été toleré parmi les Juifs, qu'à cause de la dureté de leur cœur. Mais le sentiment commun des Peres & des Théologiens, & la pratique de l'Eglise, nous apprennent que le serment & le jurement sont permis, pourvû qu'on ne jure que dans la nécessité; dans la vérité, dans la justice, & avec le respect convenable au nom de Dieu; c'est ainsi que le Concile de Constance l'a défini contre les Vicleffistes. (*d*) On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu, Chap. V. ℣. 24. voyez aussi saint Augustin, *Lib. 1. De Sermone Domini in Monte, c. 17. & Lib. de Mendacio, c. 15.*

Ut non sub judicio decidatis. *Afin que vous ne soyez point condamnez.* A la lettre: *Que vous ne succombiez point sous le jugement.* Le texte Grec imprimé, porte: (*e*) *Afin que vous ne tombiez point dans l'hypocrisie*, ou dans le déguisement; mais plusieurs bons Manuscrits comme l'Alexandrin, quelques Imprimez, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien, l'ancienne Italique, sont conformes à la Vulgate: *Que vous ne tombiez point sous le jugement*, ou sous la condamnation; car le jugement est souvent mis pour la condamnation, comme on l'a remarqué plus d'une fois. On ne voit pas bien la liaison de ce qui précéde avec ceci, en suivant la Leçon commune du Grec: *Ne jurez point du tout, ... afin que vous ne tombiez point du tout dans l'hypocrisie.* Mais Grotius traduit: *Afin que vous ne tombiez point dans le mensonge;* & il montre que le Grec: *Hypocrisis*, a quelquefois cette signification. (*f*) De cette sorte tout le passage fait un sens fort clair: mais la Traduction qui est suivie par la Vulgate, paroît la meilleure.

℣. 13. Tristatur aliquis vestrum? oret, &c. (*g*)

(*a*) *Jerem* IV. 2. *Vide & Deut.* VI. 13.
(*b*) *Chrysost. & Theophyl. in Matth.* V. 34.
(*c*) *Oecumen. hic.*
(*d*) *Concil. Constan. sess.* 8.
(*e*) Ἵνα μὴ εἰς ὑποκρίσιν πέσητε. *Alii:* Ἵνα μὴ ὑπὸ κρίσιν πέσητε. *Antiq. Ital. Ne in judicium incidatis. Oecumen.* Τὴν ὑποκρίσιν, ἤτοι τὴν κατακρίσιν.
(*f*) Ὑποκρίσις *pro mendacio.* 1. *Timoth.* IV. 2. Ὑποκρίνεσθαι *pro mentiri. Prov* XVI. 28. *in vers. Sym.* Ὑποκριτὴς *pro mendace. Job.* XXXIV. 30. & XXXVI. 13.
(*g*) *Editio Sixti V. Tristatur autem aliquis vestrûm? Oret æquo animo & psallat. Graec.* Κακοπαθεῖ τις ἐν ὑμῖν; προσευχέσθω. Εὐθυμεῖ τις; ψαλλέτω.

14. *Infirmatur quis in vobis? Inducat Presbyteros Ecclesiæ, & orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.*

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

COMMENTAIRE.

Quelqu'un de vous est-il dans la tristesse? qu'il prie; est-il dans la joye? qu'il chante de saints Cantiques. Au lieu de tomber dans l'accablement, dans le découragement lorsqu'il vous arrive quelque chose de fâcheux, recourez à la priére, répandez devant Dieu vôtre cœur, représentez lui vos peines, implorez son assistance, remettez-lui le soin de ce qui vous regarde, & vous ressentirez du soulagement, & de la consolation. Estes-vous dans la joye, & dans la prospérité? au lieu de vous livrer à des plaisirs, & des divertissemens profanes, réjoüissez-vous au Seigneur, chantez de saints Cantiques, entretenez-vous dans une joye spirituelle, en considérant les grandeurs de Dieu, en relevant sa Majesté, en publiant ses loüanges. Par ce moyen vous sanctifierez tous les états de la vie: soit que vous vous trouviez dans l'affliction, ou dans la prospérité. C'est dans cet esprit que l'Eglise a mis dans la bouche de ses Ministres, & de ses enfans, les Pseaumes de David, où l'on rencontre des sentimens de piété proportionnez à tous les besoins de la vie. (*a*)

℣. 14. INFIRMATUR QUIS IN VOBIS? INDUCAT PRESBYTEROS. *Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, &c.* Les Interpretes Catholiques, anciens & modernes, entendent ce passage du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les Conciles de Florence, (*b*) & de Trente, (*c*) l'ont ainsi défini; l'Eglise dans la formule qu'elle employe en conférant ce Sacrement, le marque d'une maniére expresse: *Mon Dieu, qui avez parlé par vôtre serviteur Jacque, & qui avez dit: Quelqu'un d'entre-vous est-il malade*, &c. Elle a condamné expressément les Arméniens, les Vaudois, les Albigeois, Viclef, & les nouveaux Protestans Calvinistes, & Luthériens, qui ont osé nier que cette Onction dont parle ici S. Jacque, soit un véritable Sacrement de la nouvelle Loi. Elle croit que l'onction que les Apôtres employoient du vivant de nôtre Seigneur, pour guérir les malades, & dont il est parlé dans saint Marc, (*d*) étoit comme un prélude de ce Sacrement. (*e*)

(*a*) *Vide, si placet, Basil. seu alius proëmium in Psalmos.*

(*b*) *Concil. Florent. in Decreto unionis.*

(*c*) *Trident. sess. XIV. cap. 1. Si quis dixerit Extremam Onctionem non esse verè & propriè Sacramentum, à Christo Domino nostro institutum, & à Beato Jacobo Apostolo promulgatum, sed ritum tantùm acceptum à patribus, aut figmentum humanum, anathema sit.*

(*d*) *Marc. VI. 13. Ungebant oleo multos agrotos, & sanabant.*

(*e*) *Concil. Trident. sess. 14. cap. A Christo Domino nostro apud Marcum quidem insinuatum, &c.*

On ne peut donc contester cette vérité sans donner atteinte à un article de la Foi Catholique; & on ne peut excuser la présomption de Cajétan, qui quoiqu'il accorde que l'Extrême Onction est un Sacrement de la nouvelle Loi, soûtient que ce passage ne regarde que l'onction miraculeuse dont les Apôtres se servoient pour la guérison des malades, avant la Passion du Sauveur, & avant qu'ils eussent reçû le caractére du Sacerdoce. On voit le même sentiment dans Oecumenius, (*a*) & c'est celui de la plûpart des Commentateurs Protestans.

On ne peut pas nier que les Juifs n'employassent quelquefois des onctions pour le soulagement des malades; c'est un reméde tout naturel, fort efficace en bien des maladies. Les Orientaux sur tout usoient beaucoup d'Onctions. Ezéchiel: (*b*) *Je vous ai lavée du sang dont vous étiez couverte, & je vous ai oint d'huile.* Le Samaritain dont parle l'Evangile, (*c*) verse du vin, & de l'huile dans les playes de l'homme qu'il trouva blessé sur le chemin de Jerico. Les Apôtres oignoient d'huile plusieurs malades (*d*) à qui ils rendoient la santé au nom de JESUS-CHRIST. Ligfoot (*e*) montre par des passages des Talmudes de Jérusalem, & de Babylone, que ces onctions médecinales étoient fort communes parmi les Juifs, & que quelques-uns y mêloient des enchantemens pour les rendre plus efficaces. Je ne nierai pas même que quelquefois les Chrétiens ne se servissent d'onctions pour la même fin. Tertullien (*f*) raconte qu'un certain Chrétien nommé Proculus, guérit l'Empereur Sévere avec de l'huile dont il l'oignit. Innocent I. dit que les Laïques peuvent oindre eux-mêmes leurs malades avec de l'huile bénite. (*g*)

Mais l'onction dont parle saint Jacque, est fort différente de tout cela. Car 1°. cet Apôtre ne dit pas simplement: *Si quelqu'un est malade* d'une maladie ordinaire, ou d'une infirmité dont on espére la guérison. Le terme Grec (*h*) signifie une maladie à la mort. (*i*) D'où vient que dans l'Eglise on appelle quelquefois cette onction *le Sacrement des mourans*, & qu'on ne le donne qu'à ceux qui sont dangereusement malades. (*k*) 2°. Tous les Prêtres n'avoient pas le don des guérisons; si donc saint Jacque avoit voulu simplement qu'on appliquât cette oction pour le rétablissement du malade, il auroit dit qu'on fist venir ceux des Prêtres qui ont le don de guérir les maladies, & non pas absolument qu'on fasse venir les

(*a*) *Oecumen.* Τῶν καὶ τῶν Κύριον ἔστι τοῖς ἀσθενοῦσι συμπαρεφερόμενον ἐν Ἁγίῳ πνεύματι, ἀλείφοντες τὰς ἀσθενοῦντας ἐλαίῳ, καὶ ἰώμενοι.

(*b*) *Ezech.* XVI. 9.

(*c*) *Luc.* X. 34.

(*d*) *Marc.* VI. 13.

(*e*) *Chronol. pag.* 145.

(*f*) *Tertull. ad Scapul. cap.* 4.

(*g*) *Innocent. I. Ep. ad Decent. & Concil. Vermat. c.* 72.

(*h*) [illegible]

(*i*) *Vide Selden. de Synod. lib.* 2. *cap.* 7. *n.* 11. *pag* 351. & *n.* 12. *p.* 361.

(*k*) *Rituale Rom. Debet hoc Sacramentum infirmis praeberi, qui tam graviter laborant, ut mortis periculum imminere videantur.*

Prêtres. 3°. Les onctions que faisoient les Prêtres, ou les Apôtres, ou les simples fidéles, pour la guérison des malades, ne servoient pas à autre chose; & celle-ci sert à la rémission des péchez : *Si in peccatis fuerit, remittentur ei.* 4°. La guérison des malades par les onctions, & par l'imposition des mains, étoit une chose accidentelle, & d'un usage passager, & qui ne produisoit pas nécessairement son effet. Celle-ci étoit ordinaire, permanente, & d'une efficacité sûre & infaillible, au moins quant à la rémission des péchez. 5°. Les miracles n'étoient destinez que pour la conversion des infidéles, cette cérémonie étoit uniquement pour les fidéles : ce n'étoit dont point une onction miraculeuse, pareille à celle dont il est parlé dans saint Marc, Chapitre VI. ℣. 13.

INDUCAT PRESBYTEROS. *Qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise,* L'Evêque, ou les Prêtres, ou les uns & les autres ensemble, ou un seul Prêtre de l'Eglise. Il ajoûte ce terme, *de l'Eglise,* pour montrer que ceci ne s'entend pas simplement des anciens, ou des vieillards, (*a*) mais des Evêques, ou des Prêtres, qui sont à la tête de l'Eglise. Dans l'Orient on employe plusieurs Prêtres, & ordinairement le nombre de sept, pour administrer ce Sacrement. Dans l'Occident on se contente d'un Prêtre. On peut voir cette matiére traitée plus au long dans les Controversistes, & dans ceux qui ont composé des Traitez des Sacremens.

ORENT SUPER EUM, UNGENTES EUM OLEO. *Qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile, au nom du Seigneur;* ou *qu'ils prient pour lui;* ou *qu'ils prient en imposant les mains sur lui;* ou enfin qu'ils prient en même tems qu'ils font sur lui les onctions de l'huile sainte. Les Ministres de l'Eglise dans l'administration de ce Sacrement, prient en faisant les onctions, en disant : *Que le Seigneur par sa miséricorde, & en vertu de cette onction, vous accorde le pardon des fautes que vous avez commises par le sens de l'ouïe,* ou du toucher, ou de la vûë, & ainsi des autres. Il y a encore dans les Rituels d'autres oraisons qui précédent, & qui suivent cette cérémonie. On oint les malades avec de *l'huile* d'olive, bénite par un Evêque; au moins c'est l'usage de l'Eglise d'Occident : mais dans l'Orient la bénédiction d'un Prêtre suffit. On donne ce Sacrement *au nom du Seigneur,* au nom de JESUS-CHRIST, par son autorité; le Prêtre agit non en son propre nom, mais comme Ministre du Seigneur, revêtu de son autorité, fondé sur sa parole, & sur ses promesses.

℣. 15. ET ORATIO FIDEI SALVABIT INFIRMUM. (*b*) *La priére de la foi sauvera le malade.* La priére du Ministre accompagnée de la foi du malade; ou la foi & les priéres de l'un & de l'autre soulage-

(*a*) Προσκαλέσασθω τοὺς πρεσβυτέρους τῆς Ἐκκλησίας.

(*b*) Καὶ ἡ εὐχὴ τῆς πίστεως σώσει τὸν κάμνοντα. *Antiq. Ital. Oratio in fide salvabit laborantem, & suscitabit illum Dominus.*

15. *Et oratio fidei salvabit infirmum, & alleviabit eum Dominus : & si in peccatis sit, remittentur ei.*

15. Et la priére de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera ; & s'il a commis des péchez, ils lui seront remis.

COMMENTAIRE.

ront le malade, & lui procureront la guérison, si Dieu le juge à propos pour le salut de son ame, (*a*) qui est l'objet de ce Sacrement, comme de tous les autres. Selden (*b*) propose sur cet endroit de saint Jacque, une conjecture fort singuliére, que nous ne pouvons pas laisser passer, sans en faire au moins mention. Il dit premiérement, qu'il s'agit ici de malades à l'extrémité, de moribonds, ou même de morts, prêts à être mis dans le cercueil ; & on ne peut douter aprés les preuves qu'il en donne, que les verbes *Astheneïn*, (*c*) & *Camneïn*, (*d*) ne se prennent souvent, le premier pour des malades accablez de maladies, & le second pour des morts ; ainsi saint Jacque, selon lui, ne conseille pas ici d'appeller les Prêtres pour donner le Sacrement d'Extrême-Onction, ni même pour donner une onction médecinale : mais seulement pour fermer les yeux aux malades aprés leur mort, ou pour les frotter d'huile avant que de les mettre au cercueil. Il montre par les Rabbins, (*e*) que quand on vouloit fermer les yeux à un mourant, on lui couloit un peu d'huile entre les paupiéres ; & à l'égard de l'onction & de l'embaumement des morts, la chose ne souffre aucune difficulté. On la voit dans ce que Joseph d'Arimathie, & Nicodéme firent à l'égard de JESUS-CHRIST aprés sa mort, (*f*) & par ce que JESUS-CHRIST dit à Marie sœur de Marthe, lorsqu'elle répandit du parfum sur ses pieds : (*g*) *Elle l'a fait pour prévenir ma sépulture.*

S. Jacque veut donc, selon Selden, que si quelqu'un tombe si dangereusement malade, qu'on désespére de sa vie, on fasse venir les anciens du lieu, ou ceux de sa famille, afin qu'ils lui ferment les yeux, ou qu'ils l'embaument aprés sa mort. Il promet que leur priére sauvera & guérira le malade, ou même résuscitera le mort, que Dieu lui pardonnera ses péchez s'il en a encore à expier. Le Texte de saint Jacque se peut traduire ainsi à la lettre : *Quelqu'un d'entre vous est-il tombé dangereusement malade, qu'il appelle les anciens de l'assemblée*, ou de l'Eglise, *& qu'ils prient pour lui*

(*a*) *Vide Grot. Est. Cornel. Vide* 2. *Cor.* XII. 9. 1. *Timoth.* V. 23. 2. *Timoth.* IV. 20.

(*b*) *Selden. lib.* 2. *de Synedr. cap.* 8. *n.* 11. 12. 13.

(*c*) *Idem loc. cit. pag.* 361. 355. 356.

(*d*) *Idem pag.* 365. *Homer. Iliad.* ψ.

Τῆλέ με εἴργουσι ψυχαὶ, εἴδωλα καμόντων.

Didym. Καμόντων, τῶν τεθνηκότων.

(*e*) *Talmud. Babilon. apud eundem, pag.* 359.

(*f*) *Joan.* XIX. 39. 40.

(*g*) *Joan.* XII. 7.

aprés

après l'avoir frotté d'huile au nom du Seigneur, (*a*) *& la priére de la foi sauvera le moribond*, ou le mort, *& le Seigneur le résuscitera, & s'il est dans le péché, il lui sera remis.* Cette expression: *Le Seigneur le résuscitera*, se peut prendre ou à la rigueur pour la résurrection d'un mort; pouvoit que JESUS-CHRIST avoit expressément donné à ses Disciples: *Mortuos suscitate*; (*b*) ou simplement pour la guérison d'un homme qui se meurt.

Il est aisé de voir que cet Auteur n'a inventé une explication si violente de ce passage, & si éloignée de l'idée commune qu'en ont eû tous ceux qui l'ont lû & expliqué jusqu'aujourd'hui, que pour s'empêcher d'y reconnoître le Sacrement d'Extrême-Onction, que les Eglises Grecques, & Latines y ont toûjours reconnu. Il ne veut pas que les *Prêtres de l'Eglise*, marquent des personnes constituées en dignité dans l'Eglise; mais de simples anciens, quels qu'ils soient, ayant caractére ou non; quoique les termes mêmes crient en quelque sorte, & déposent contre lui. Enfin qui a jamais oüi dire que dans l'Eglise Chrétienne il y ait eû un reméde commun, ordinaire, certain, pour guérir les malades qui sont à l'extrémité, en les frottant d'huile, ou même pour les résuscitter par le même reméde aprés leur mort? A-t'on jamais oüi parler que l'on ait fait venir en solemnité les Prêtres de l'Eglise, ou si l'on veut les anciens du lieu, pour fermer les yeux aux mourans, ou pour embaumer leur corps aprés leur décés? Je crois que cette pensée n'est jamais venuë qu'à M. Selden.

ET SI IN PECCATIS SIT REMITTENTUR EI. *Et s'il a commis des péchez, ils lui seront remis*; c'est le principal effet du Sacrement d'Extrême-Onction. Souvent Dieu, sur tout en ce tems-là, punissoit les péchez, ou les négligences des fideles, par des maladies qu'il leur envoyoit. Si c'est pour une cause pareille que Dieu les a frappé de maladie, la vertu du Sacrement leur méritera le pardon, & en conséquence la guérison de leur infirmité. (*c*) Le Concile de Trente (*d*) dit que ce Sacrement remet les fautes qui ne sont pas encore expiées, & les restes des péchez: *Delicta si quæ sint adhuc expianda, ac peccati reliquias abstergit.* Ces restes de péchez sont ou des péchez véniels, ou même des péchez mortels cachez, & inconnus, ou la peine des péchez qui restent à expier, ou les inclinations vitieuses, qui sont des suites des fautes passées. Le Sacrement nous fortifie contre ces mauvais penchans, ou nous nétoye de ces fautes.

℣. 16. CONFITEMINI ERGO (*e*) ALTERUTRUM PECCATA

(*a*) Καὶ ἡ εὐχὴ τῆς πίστεως σώσει τὸν κάμνοντα, καὶ ἐγερεῖ αὐτὸν ὁ Κύριος. *Antiq. Ital. vers. Et oratio in fide salvabit laborantem & suscitabit illum Dominus.*

(*b*) *Matth.* x. 8.

(*c*) *Vide Est. Grot. &c.*

(*d*) *Concil. Trident. sess.* 14 *cap.* 3.

(*e*) Le Grec ne lit pas *ergo* Ἐξομολογεῖσθε ἀλλήλοις τὰ παραπτώματα. *Sed addunt ex. Steph. d. t. a. Syr. Alexand. Col. & alii nonnulli.*

16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, & orate pro invicem ut salvemini: multum enim valet deprecatio justi assidua.*

16. Confessez donc vos fautes l'un à l'autre, & priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvez; car la constante priére du juste peut beaucoup.

COMMENTAIRE.

VESTRA. *Confessez donc vos fautes l'un à l'autre*, si vous souhaitez que vos freres s'employent pour vous en obtenir le pardon, & que les Ministres du Seigneur vous en accordent l'absolution, suivant le pouvoir qui leur en a été donné; (*a*) enfin si vous voulez que vos freres vous pardonnent les fautes que vous avez commises contre eux, confessez vos péchez les uns aux autres; avoüez vos fautes devant l'Eglise, si elles sont publiques; demandez pardon à vos freres, si vous les avez offensez; (*b*) enfin si vous êtes tombez dans quelque faute secrete, confessez-la secrettement au Ministre de l'Eglise, afin qu'il vous en donne l'absolution. Il est Juge, il a reçû de Dieu le pouvoir de lier, & de délier; il ne peut éxercer ni l'un, ni l'autre de ces pouvoirs, si vous ne lui faites une confession distincte de vos péchez; il est médecin de vos ames, il doit y apporter les remédes convenables; & comment le fera t'il, si vous ne lui faites connoître par une confession sincére, toutes vos playes, & vos infirmitez spirituelles? (*c*) *Confessez donc vos péchez les uns aux autres.*

ORATE PRO INVICEM, UT SALVEMINI; MULTUM ENIM VALET ORATIO JUSTI. *Priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvez; car la constante priére du juste peut beaucoup.* Cela peut avoir rapport à ce qui précéde; soit que vous soyez accablez de maladies corporelles, ou que vous soyez tombez dans le péché, interressez l'Eglise, & les serviteurs de Dieu, à prier pour vous; c'est un moyen efficace pour vous mériter le pardon, & les secours dont vous avez besoin. Ou en le prenant dans un sens absolu, & comme un nouvel avis que saint Jacque donne aux fidéles: Priez les uns pour les autres, afin que vous arriviez au salut; vous avez besoin du secours de vos freres pour obtenir le pardon de vos péchez, pour perséverer dans la justice. Que les Prêtres, & les Ministres du Seigneur, prient pour leur troupeau; que les simples fidéles prient pour leurs Pasteurs; que les justes prient pour la conversion des pécheurs, & pour obtenir la persévérance à ceux qui sont dans la bonne voye. Dieu écoute volontiers les priéres que la charité forme dans nos cœurs, & que son Esprit nous inspire pour nos freres.

(*a*) *Matth.* XVI. 19. *Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in cœlis, &c. Joan.* XX. 23. *Quorum remiseritis peccata remittuntur eis, &c.*

(*b*) *Vide Bed. Est. Grot. Cornel.*

(*c*) *Vide Alcuin Ep.* 26. *Concil. Senon. decret.* 10. *Hugo Victor. lib* 2. *de Sacram, parte* 14. *c.* 1. *Bonav. Alens. Alii plurimi.*

17. *Elias homo erat similis nobis passibilis : & oratione oravit ut non pluveret super terram, & non pluit annos tres, & menses sex.*

17. Elie étoit un homme sujet comme nous à toutes les miseres de la vie ; & cependant ayant prié Dieu avec grande ferveur qu'il ne plût point ; il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans & demi.

COMMENTAIRE.

La priére constante du juste peut beaucoup. On peut traduire le Grec (*a*) par : *La priére efficace*, ardente, active, constante, du juste, *est trés-puissante.* L'Ecriture est pleine d'exemples qui prouvent l'efficacité de la priére ; elle a désarmé la colére de Dieu, prête à éxterminer un peuple entier ; elle a obtenu de Dieu des miracles qui feront l'étonnement de tous les siécles ; elle a mérité des faveurs extraordinaires à ceux qui les ont offertes au Seigneur, & à ceux pour qui ils les ont offertes. La priére est la seule voye qui nous soit ouverte pour obtenir les graces, & les secours du Ciel, tant pour nous que pour nos freres ; c'est par elle que nous entretenons un commerce continuel avec le Ciel, en y envoyant nos loüanges, nos adorations, nos actions de graces, nôtre repentir, nos demandes, pour en recevoir les lumiéres, les consolations, les secours, dont nous avons besoin. Pour se faire écouter, la priére doit être humble, fervente & constante ; elle doit partir d'un cœur droit & juste ; ou du moins qui aspire à ces bonnes dispositions : *Oratio justi assidua.* Dieu n'écoute point les pécheurs (*b*) qui le prient sans charité, sans ferveur, sans attention, sans amour pour la justice, & qui ne désirent pas sincérement revenir à Dieu, dont ils ont encouru la disgrace.

℣. 17. ELIAS HOMO ERAT. *Elie étoit un homme sujet comme nous à toutes les miséres de la vie.* Pour prouver la force, & l'efficacité de la priére, il apporte l'exemple d'Elie, qui par sa priére tint le Ciel fermé pendant trois ans & demi, & qui par sa priére l'ouvrit, lorsqu'il crut qu'il le falloit, pour manifester la gloire, & la puissance du Seigneur. L'histoire en est racontée dans le troisiéme Livre des Rois. (*c*) Achab Roi de Juda, s'étant livré à toutes les iniquitez de ses prédécesseurs, y en ajoûta de nouvelles en épousant Jézabel, fille d'Itobaal Roy de Tyr. Cette Princesse l'engagea dans le culte de ses Dieux ; Achab bâtit un Temple à Baal, dans la ville de Samarie, & y éxerça hautement l'idolâtrie. Elie poussé par l'Esprit de Dieu, alla trouver ce Prince, & lui dit : *Vive le Seigneur, en la présence duquel je suis, s'il tombe ni pluye, ni rosée pendant ces années,*

(*a*) Πολὺ ἰσχύει δέησις ἐνεργουμένη. *Antiq. Vulg. Multum potest petitio justi frequens.*

(*b*) *Joan.* IX. 31.

(*c*) 3. *Regi* XVII. XVIII.

18. *Et rursùm oravit : & cœlum dedit pluviam, & terra dedit fructum suum.*

19. *Fratres mei, si quis ex vobis erraverit à veritate, & converterit quis eum,*

18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluye, & la terre produisit son fruit.

19. Mes freres, si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la vérité ; & que quelqu'un l'y fasse rentrer,

COMMENTAIRE.

si ce n'est lorsque je le commanderai. Aprés quoi Dieu lui dit de se retirer, & de se cacher dans un vallon au-delà du Jourdain ; de là il se transporta dans la ville de Sarepta.

Au bout de trois ans le Seigneur lui dit : allez vous montrer à Achab, afin que je répande de la pluye sur la terre. Il y alla, & Achab lui dit : *Estes-vous celui qui troublez Israël ? Ce n'est point moi qui trouble Israël, répondit Elie ; c'est vous, & la maison de vôtre pere, qui avez quitté le Seigneur, pour suivre Baal ;* mais assemblez sur le mont Carmel les Prophétes de Baal, & tout Israël. Le Roi y vint avec ses faux Prophétes, & tout son peuple ; Elie y montra la vanité des Idoles, en défiant les Ministres de Baal, de faire déscendre le feu du Ciel sur leurs sacrifices ; comme il le fit descendre sur les siens. Aprés avoir vengé le Seigneur par la mort des faux Prophétes, il dit au Roi & au peuple de s'en retourner promptement, parce que la pluye éroit prête à tomber avec abondance ; il n'y avoit aucune apparence de cela dans l'air. Elie se prosterna, mit sa tête entre ses genoux, pria le Seigneur, & la pluye suivit peu aprés. L'Apôtre saint Jacque dit que ce Prophéte avoit fermé le Ciel par sa priére, & qu'il ne plut pas pendant trois ans & demi. Ces deux circonstances ne sont pas marquées expressément dans l'Ecriture : mais il les avoit apprises par révélation, ou par la tradition de ses Peres. (*a*) Les Prophétes ne faisoient point leurs miracles par leur propre autorité, comme les faisoit JESUS-CHRIST nôtre Sauveur, mais ils les obtenoient par leurs priéres. (*b*)

℣. 19. SI QUIS EX VOBIS ERRAVERIT. *Si quelqu'un de vous s'égare du chemin de la vérité, & que quelqu'un l'y fasse rentrer.* ℣. 20. *Il sauvera son ame de la mort, & couvrira la multitude des péchez.* On peut s'égarer du chemin de la vérité, ou en tombant dans quelque erreur contre la foi, ou dans quelque déreglement contre les mœurs. Si quelqu'un s'égare de l'une ou de l'autre maniére, & que son frere par ses instructions, par ses bons avis, ou par ses corrections prudentes & charitables, le

(*a*) *Grot. Gatak.*

(*b*) *Estius hic.*

20. *Scire debet, quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinem peccatorum.*

20. Qu'il sache que celui qui convertira un pécheur, & le retirera de son égarement, sauvera son ame de la mort, & couvrira la multitude des péchez.

COMMENTAIRE.

tire de son erreur ou de ses egaremens, il acquiert devant Dieu un grand mérite, puisqu'il a sauvé l'ame de son frere, qu'il l'a tiré du danger, & qu'il a été l'occasion de son retour à Dieu, & du pardon de ses péchez, qu'il a mérité par sa pénitence. (*a*)

Autrement, celui qui éxerce comme il faut l'instruction, & la correction fraternelle, mérite que Dieu lui accorde le pardon de ses propres péchez, & le salut de son ame; il se sauve soi-même en travaillant au salut des autres. (*b*) Le Grec (*c*) imprimé est trés-favorable à ce sentiment, & ceux qui le suivent, (*d*) lisent dans le Latin: *Salvabit animam suam à morte, & operiet multitudinem peccatorum suorum.* Mais la premiére explication paroît la plus littérale.

Fin de l'Epître de saint Jacque.

(*a*) *Vide Est. Grot. Gatak. Pisc. Drus. alios.*

(*b*) 1. *Timoth.* IV. 16. *Attende sibi & doctrinæ. Justa in illis Hoc enim faciens, & teipsum salvum facies, & eos qui te audiunt.*

(*c*) Ὁ ἐπιστρέψας ἁμαρτωλὸν ἐκ πλάνης ὁδοῦ αὐτοῦ, σώσει ψυχὴν ἐκ θανάτου, καὶ καλύψει πλῆθος ἁμαρτιῶν. Quidam legunt; ψυχὴν αὐτοῦ Steph. d. 1. a. Alex. Baroc. Barber. 2. Colon. Vulg. Syr. Æth. Copht. Codices Latini alii legunt animam ejus, alii: Animam suam. Italica vers. Antiq. Salvat animam de morte sua, & operiet multitudinem peccati. Alii peccatorum suorum. Alii; Peccatorum ejus. Vide Bed. Est. Cornel. hic.

(*d*) *Vide Bedam, Hug. Carthus. Gloss. Joan.* VIII. *Ep.* 38 *Vide & D. Thom. Titelm. Cornel. à Lapid. Fevardent. Vorst. Ham. Vide Est. & Origen. homil.* 2. *in Levit. Cassian. Collat.* 20. *cap.* 8.